



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Special
Senate Committee on the*

Anti-terrorism Act

Chair:
The Honourable JOYCE FAIRBAIRN, P.C.

Monday, October 31, 2005

Issue No. 18

Fortieth and forty-first meetings on:

A comprehensive review of the provisions and operation of
the Anti-terrorism Act (S.C. 2001, c.41)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial spécial sur la*

Loi antiterroriste

Présidente :
L'honorable JOYCE FAIRBAIRN, C.P.

Le lundi 31 octobre 2005

Fascicule n° 18

Quarantième et quarante et unième réunions concernant :

Un examen approfondi des dispositions et de
l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE SPECIAL SENATE COMMITTEE ON
THE ANTI-TERRORISM ACT

The Honourable Joyce Fairbairn, P.C., *Chair*

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Chaput Day Fraser	Jaffer Joyal, P.C. * Kinsella (or Stratton) Nolin
---	---

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Chaput substituted for that of the Honourable Senator Smith, P.C. (*October 27, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR LA
LOI ANTITERRORISTE

Présidente : L'honorable Joyce Fairbairn, C.P.

Vice-présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Chaput Day Fraser	Jaffer Joyal, C.P. * Kinsella (ou Stratton) Nolin
---	---

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Chaput est substitué à celui de l'honorable sénateur Smith, C.P. (*le 27 octobre 2005*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, October 31, 2005
(41)

[*English*]

The Special Committee on the Anti-terrorism Act met at 10:35 a.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joyce Fairbairn, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Chaput, Day, Fairbairn, P.C., Fraser and Joyal, P.C. (6).

In attendance: Benjamin Dolin and Jennifer Wispinski, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, December 13, 2004, the committee continued its comprehensive review of the provisions and operation of the Anti-terrorism Act (S.C. 2001, c.41). (*For complete text of the Order of Reference, please see Issue No. 1 of the proceedings of the committee.*)

WITNESS:

Canadian Security Intelligence Service:

Jim Judd, Director.

The Chair made a statement.

Mr. Judd made a statement and answered questions.

It was agreed that the following documents be filed as exhibits with the Clerk:

The Human Security Report 2005
(Exhibit 5700-1.38/A1-SS-1, 18 “3”);

The Third Report of the Analytical Support and Sanctions Monitoring Team of the United Nations Security Council
(Exhibit 5700-1.38/A1-SS-1, 18 “4”).

At 12:30 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 31 octobre 2005
(41)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd’hui, à 10 h 35, dans la salle 160-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Joyce Fairbairn, C.P. (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Chaput, Day, Fairbairn, C.P., Fraser et Joyal, C.P. (6).

Également présents : Benjamin Dolin et Jennifer Wispinski, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 13 décembre 2004, le comité poursuit son examen approfondi des dispositions et de l’application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41). (*Le texte complet de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Service canadien du renseignement de sécurité :

Jim Judd, directeur.

La présidente fait une déclaration.

M. Judd fait une déclaration puis répond aux questions.

Il est convenu que les documents suivants soient déposés auprès de la greffière :

The Human Security Report 2005
(pièce 5700-1.38/A1-SS-1, 18 « 3 »);

The Third Report of the Analytical Support and Sanctions Monitoring Team of the United Nations Security Council
(pièce 5700-1.38/A1-SS-1, 18 « 4 »).

À 12 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Heather Lank

Clerk of the Committee

OTTAWA, Monday, October 31, 2005
(42)

[English]

The Special Committee on the Anti-terrorism Act met at 1:32 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joyce Fairbairn, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Chaput, Fairbairn, P.C., Fraser, Joyal, P.C. and Stratton (6).

In attendance: Benjamin Dolin and Jennifer Wispinski, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, December 13, 2004, the committee continued its comprehensive review of the provisions and operation of the Anti-terrorism Act (S.C. 2001, c. 41). (*For complete text of the Order of Reference, please see Issue No. 1 of the proceedings of the committee.*)

WITNESSES:

Canadian Islamic Congress:

Faisal Joseph, National Legal Counsel.

Muslim Council of Montreal:

Imam Salam Elmenyawawi, Chairman.

The Chair made a statement.

Mr. Joseph and Imam Elmenyawawi each made a statement and answered questions.

At 3:35 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 31 octobre 2005
(42)

[Traduction]

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd'hui, à 13 h 32, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joyce Fairbairn, C.P. (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Chaput, Fairbairn, C.P., Fraser, Joyal, C.P., et Stratton (6).

Également présents : Benjamin Dolin et Jennifer Wispinski, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 13 décembre 2004, le comité poursuit son examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch. 41). (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Canadian Islamic Congress :

Faisal Joseph, avocat-conseil national.

Conseil musulman de Montréal :

L'imam Salam Elmenyawawi, président.

La présidente fait une déclaration.

M. Joseph et l'imam Elmenyawawi font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 15 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thomspson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 31, 2005

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act met this day at 10:35 a.m. to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the Anti-terrorism Act, (S.C. 2001, c.41).

Senator Joyce Fairbairn (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honour senators, I call this meeting to order. This is the thirty-ninth meeting with witnesses of the Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act.

In October of 2001, as a direct response to the terrorist attacks in New York City, Washington, D.C., and Pennsylvania, and at the request of the United Nations, the Canadian government introduced Bill C-36, the Anti-terrorism Act. Given the urgency of the situation then, Parliament was asked to expedite our study of the legislation, and we agreed. The deadline for passage of that bill was mid-December of 2001. However, concerns were expressed that it was difficult to thoroughly assess the potential impact of this legislation in such a short period of time. For that reason, it was agreed that three years later Parliament would be asked to examine the provisions of the act and its impact on Canadians with the benefit of hindsight and a less emotionally charged situation with the Canadian public. The work of this special committee represents the Senate's efforts to fulfil that obligation.

When we have completed the study, we will report to the Senate on any issue that we feel we should address. We will allow the results of our work to be available to the government and the Canadian people. The House of Commons is undertaking a similar process.

Thus far, the committee has met with government ministers and officials, international and domestic experts on the threat environment, legal experts, those involved in enforcement and intelligence gathering, and representatives of community groups. Committee members have travelled to Washington for meetings and, in one week, the committee will travel to London, England.

Over the course of our hearings, a number of questions have been raised with respect to the Canadian Security Intelligence Service, CSIS. Consequently, we are very pleased to welcome back Mr. Jim Judd, the Director of CSIS. Mr. Judd has already appeared before us once and has been very generous with his time.

Thank you, Mr. Judd, for coming here again to help us at the end of our hearings, as you did at the beginning.

[*Translation*]

Mr. Jim Judd, Director, Canadian Security Intelligence Service: Madam Chairman, I am pleased to make another appearance before your committee. With your permission, I would like to make some opening remarks on three subjects in particular.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 31 octobre 2005

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd'hui à 10 h 35 afin d'entreprendre un examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41).

Le sénateur Joyce Fairbairn (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare la séance ouverte. Il s'agit de la 39^e réunion avec comparution de témoins du Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste.

En octobre 2001, en réaction directe aux attentats terroristes à New York, à Washington, D.C. et en Pennsylvanie, et à la demande des Nations Unies, le gouvernement canadien a présenté le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste. Compte tenu de l'urgence de la situation à ce moment-là, on a demandé au Parlement d'accélérer l'étude de cette mesure législative et nous avons accepté. La date butoir pour l'adoption de cette loi avait été fixée à la mi-décembre 2001. Cependant, on craignait qu'il soit difficile d'évaluer en profondeur les conséquences potentielles de cette mesure législative en un si court laps de temps. Ainsi, il a été convenu que trois ans plus tard, on demanderait au Parlement d'examiner les dispositions de la loi et ses conséquences sur les Canadiens a posteriori, dans un climat moins chargé d'émotivité au sein de la population canadienne. Les travaux de notre comité spécial représentent la concrétisation de cet engagement au niveau du Sénat

Lorsque ces travaux seront terminés, nous ferons part au Sénat de toute question que nous estimerons devoir aborder. Nous mettrons les résultats de nos travaux à la disposition du gouvernement et de la population canadienne. La Chambre des communes fera de même.

Jusqu'à présent, le comité a rencontré des ministres, des fonctionnaires, des experts nationaux et internationaux en matière de menace terroriste, des experts juristes, des personnes chargées de l'application de la loi et de la recherche de renseignements de sécurité et des représentants de groupes communautaires. Les membres du comité ont tenu des rencontres à Washington et ils se rendront à Londres, en Angleterre, dans une semaine.

Au cours de ces audiences, un certain nombre de questions ont été soulevées au sujet du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Par conséquent, nous avons le plaisir d'accueillir M. Jim Judd, directeur du SCRS. M. Judd a déjà comparu devant ce comité et il a toujours été très généreux de son temps.

Merci monsieur Judd d'être venu nous aider en cette fin des audiences et au tout début de celles-ci également

[*Français*]

Jim Judd, directeur, Service canadien du renseignement de sécurité : Madame la présidente, je suis heureux de comparaître de nouveau devant votre comité. Si vous me le permettez, j'aimerais faire quelques observations préliminaires sur trois sujets en particulier.

First, I would like to review development since my last appearance in March. Second, I would like to address some of the criticisms voiced by other witnesses about CSIS. Finally, I would like to address some of the issues that were discussed when I last appeared before you and that I wanted to follow up on today.

[English]

I would like to focus on the recent global developments in terrorism, and other issues that have affected CSIS since my appearance here in March of this year.

On the terrorism front, we have seen a series of significant global attacks, leaving aside the ongoing conflict in Iraq and in Israel. Most notable, certainly in terms of loss of life, have been the bombing attacks on the London public transit system in July; the bombing attacks on tourist facilities in Sharm el-Sheikh, Egypt in August; the suicide bombing attacks again directed at tourist sites in Bali, Indonesia, last month; and the events of this past weekend in New Delhi.

Excluding Iraq and Israel there have been more than a dozen significant terrorist attacks around the world in the last seven months. The motivations behind these attacks have been varied. Some were actions by separate movements, other reflect sectarian differences, while still others have been associated with the ideology of al Qaeda. Some, such as those this weekend in New Delhi, were inspired by undetermined causes. Still other high-profile fatalities, such as the murder of the foreign minister of Sri Lanka, have also been associated with terrorist movements.

Before discussing more specifically some of those attacks, I would like to refer you to two recent public reports dealing with these issues.

The first item is the 2005 Human Security Report just published by the Human Security Centre at the University of British Columbia. That report indicates that overall, all forms of political violence in the world have declined since the 1990s with the exception of the increase in the trend of international terrorism. The report notes that the increase in casualties due to international terrorist activities is due to the growing use of vehicle borne explosions and suicide bombers.

A second report was tabled with the United Nations Security Council last month. It is the third annual report to the Security Council concerning al Qaeda and the Taliban. It provides a succinct and interesting assessment of the threat posed by al Qaeda and affiliates noting that,

The threat from al Qaeda remains as pernicious and widespread as at any time since the attacks of September 11, 2001.

Je souhaite tout d'abord vous fournir un complément d'information sur l'évolution de la situation depuis mon passage ici au mois de mars. Deuxièmement, j'aimerais répondre aux plusieurs critiques que d'autres témoins ont faits en ce qui concerne notre agence. Finalement, j'aborderai les sujets traités lors de ma dernière visite devant votre comité et sur lesquels je désirais revenir témoigner devant vous aujourd'hui.

[Traduction]

J'aimerais faire quelques observations préliminaires sur les récents développements sur la scène mondiale, en matière de terrorisme, et sur d'autres questions qui ont touché le SCRS depuis ma comparution en mars de cette année.

Dans le domaine du terrorisme, nous avons été témoins d'une série de graves attentats aux quatre coins de la planète, sans compter les conflits qui perdurent en Irak et en Israël. Les plus graves en terme de pertes en vie humaine sont certainement les attentats à la bombe dans le réseau de transport en commun de Londres en juillet; les attentats à la bombe dans la station balnéaire de Charm el-Cheikh, en Égypte, en août; les attentats suicide dirigés contre des zones touristiques de Bali, en Indonésie, le mois dernier, et les événements de la fin de semaine dernière, à New Delhi.

Si nous excluons l'Irak et Israël, il y a eu au total plus d'une douzaine d'attentats terroristes importants dans le monde au cours des sept derniers mois. Les desseins des auteurs de ces attentats varient. Certains ont été l'œuvre de mouvements indépendantistes, d'autres sont le reflet de divisions sectaires, et d'autres encore ont été associées à l'idéologie d'Al-Qaïda. Certains, comme ceux de cette fin de semaine, à New Delhi, ont été inspirés par des motifs que l'on ne connaît toujours pas. L'assassinat de personnalités comme le ministre des Affaires étrangères du Sri Lanka a également été associé à des mouvements terroristes.

Avant de discuter plus en détail de ces attentats, j'aimerais vous entretenir de deux rapports publiés récemment qui abordent ces questions.

Le premier, publié en 2005, est le rapport sur la sécurité humaine du Human Security Centre de l'Université de la Colombie-Britannique. Ce rapport indique que dans l'ensemble, la violence sous toutes ses formes est en perte de vitesse dans le monde depuis les années 90, à l'exception du terrorisme international dont la tendance est à la hausse. Le rapport signale que l'augmentation du nombre de victimes du terrorisme international est attribuable à la multiplication des attentats suicide et des attentats à la voiture piégée.

Le deuxième rapport a été déposé au Conseil de sécurité des Nations Unies le mois dernier. C'est le troisième rapport annuel déposé au Conseil sur Al-Qaïda et les Talibans. On y fait une évaluation concise et intéressante de la menace que pose Al-Qaïda et ses militants. Selon ce rapport :

la menace que présente Al-Qaïda demeure aussi pernicieuse et répandue qu'avant les attentats du 11 septembre 2001.

The report then goes on to describe in less than two pages the nature of that threat and the underlying ideology. Copies of both of these reports have been made available to the committee staff for distribution to senators.

I would like to discuss the attacks that took place in London this July, as there are a number of aspects you may find interesting, given your pending trip to the United Kingdom.

I want to focus on the attacks for two reasons: First, they took place in an industrialized democracy such as our own, and second, they were associated with the al Qaeda ideology, which still represents the most significant contemporary threat of terrorist violence in the Western world.

As mentioned at the outset of my remarks, there were two attacks on the London public transit system in July. The July 7 attack was successful, while the attack two weeks later was not.

The first attack resulted in 56 fatalities, including the four suicide bombers, and more than 700 injuries. The second attack did not produce any casualties. As you know police mistakenly and tragically shot and killed one other individual completely unconnected to terrorism or those attacks.

I would like to make some observations that may be of interest to the committee. The perpetrators of the two attacks were not on the “radar screens” of intelligence and police services in the United Kingdom. It appears that one individual involved in the first attack had come to the attention of those services in an investigation of an earlier terrorist plot in 2004 but escaped investigation. Moreover, the attacks occurred not long after British security services had actually lowered the threat level for terrorist attacks in the United Kingdom.

All of the individuals involved in the two attacks were young males between the ages of 18 and 30. The perpetrators in both attacks were British citizens. Three of those involved in the first attack were born in the United Kingdom, while the others acquired British citizenship after immigrating to that country.

The materials used to make the bombs in both attacks were commercially available products available at hardware or gardening stores. The instructions and recipes for the bombs and detonators are available on many of the more than 4,500 terrorist-related internet websites.

Finally, the attacks represented the first instance of suicide terrorist attacks within the United Kingdom; although it was not, however, the first time that British citizens were involved in suicide terrorist attacks. There have been incidents earlier in Israel and, as you may recall, on an international flight between the United Kingdom and the United States.

In the wake of these attacks in London, al Qaeda reissued its list of target countries for terrorist action. Canada remains one of those six countries listed by al Qaeda.

Les auteurs poursuivent en décrivant en moins de deux pages la nature de cette menace et l'idéologie qu'elle sous-tend. Des copies de ces deux rapports ont été mises à la disposition du personnel du comité et seront distribuées aux sénateurs.

J'aimerais discuter des attentats qui se sont produits à Londres, le mois de juillet dernier, car certains aspects vous intéresseront sans doute, d'autant plus que vous irez au Royaume-Uni sous peu.

J'aimerais m'attarder sur ces attentats pour deux raisons. Tout d'abord, parce qu'ils se sont produits sur le territoire d'une démocratie industrialisée comme la nôtre, et parce qu'ils ont été associés à l'idéologie d'Al-Qaïda, qui incarne encore aujourd'hui la plus grave menace terroriste contemporaine dans le monde occidental.

Comme je l'ai mentionné dans mes remarques préliminaires, le réseau de transport en commun de Londres a été la cible de deux attentats en juillet. Les auteurs de l'attentat du 7 juillet ont atteint leurs objectifs, mais l'attentat commis deux semaines plus tard a échoué.

Le premier attentat a fait 56 victimes, dont les quatre kamikazes, et plus de 700 blessés. Le deuxième attentat n'a fait aucune victime. Enfin, comme vous le savez, un policier a par erreur tragiquement abattu une personne qui n'avait absolument rien à voir avec le terrorisme ou ces attentats.

J'aimerais faire quelques observations sur ces attentats qui à mon avis pourraient vous intéresser. Les auteurs de ces deux attentats n'étaient pas sur les « écrans radar » des services de renseignement et de police britanniques. Il semble qu'une personne impliquée dans le premier attentat avait attiré leur attention dans une enquête sur un complot terroriste en 2004, mais ils n'avaient pas poussé leurs investigations plus loin. De plus, ces attentats se sont produits peu de temps après que les services de sécurité britanniques eurent baissé le niveau d'alerte relatif aux menaces terroristes.

Les auteurs de ces deux attentats étaient des jeunes hommes de 18 et 30 ans. Ils étaient citoyens britanniques. Trois des quatre auteurs du premier attentat sont nés au Royaume-Uni, tandis que les autres avaient obtenu leur citoyenneté britannique après avoir immigré dans ce pays.

Les produits utilisés pour fabriquer les bombes dans les deux attentats sont disponibles dans les quincailleries ou les centres de jardinage. Les « recettes » et les informations pour fabriquer des bombes et des détonateurs sont accessibles dans les nombreux sites Web dont le nombre dépasse actuellement les 4 500.

Enfin, Le Royaume-Uni n'avait jusque-là été la cible d'aucun attentat suicide, mais ce n'était pas la première fois que des citoyens britanniques participaient à de telles opérations. Des attaques ont été perpétrées antérieurement, en Israël, et, vous vous en souvenez peut-être, lors d'un vol international entre le Royaume-Uni et les États-Unis.

Dans la foulée de ces attentats de Londres, Al-Qaïda a diffusé à nouveau sa liste des six pays ciblés par des actions terroristes, et le Canada y figure toujours.

CSIS assisted British authorities in the investigation of these attacks, and we undertook investigations to determine whether there were any Canadian connections to the bombings. So far, we know of no connections between the attacks and any individuals or organizations in Canada, although one of the individuals involved in the second attack has relatives in Canada. None of those relatives, I should stress, were involved in these events.

There are a number of unknown aspects to the attacks in London. First, we do not yet have a clear understanding of how these young men, or others like them, became radicalized to the extent of being prepared to commit such crimes and take their own lives.

Second, we do not know with any certainty whether these attacks were directed from outside of the United Kingdom, notwithstanding subsequent claims by al Qaeda representatives. Finally, we do not know to what extent, if any, these individuals had been trained outside of the United Kingdom to carry out the attacks.

In regards to terrorism more generally, I have two other observations. Terrorism remains a major challenge for the Canadian Forces and other Canadian personnel deployed in Afghanistan today. Both our military and diplomatic personnel have been the subject of attacks there recently. The marked increase in suicide bombers against four of personnel is a most worrisome.

Earlier this year a British Columbia court dismissed charges against two individuals prosecuted in the Air India bombing. That incident, which occurred more than 20 years ago, represented the worst terrorist incident in the Western world until the attacks of September 11, 2001.

Since that decision, the Deputy Prime Minister has asked the Honourable Bob Rae to review the incident, the events that preceded and followed it and the agencies principally involved in the related investigations or in the domain of transportation safety. Mr. Rae is expected to report back to the Deputy Prime Minister on his findings and recommendations in a matter of weeks.

My officials and I have been fully engaged in Mr. Rae's work and look forward with interest to seeing his conclusions and recommendations.

Since that decision, I have met with several of the victims' families to explain what CSIS did or did not do before and after that tragic event. The meetings were obviously wrenching events, despite the great courtesy extended by the families. In each visit, I was left with the clear message that we take the necessary steps to avoid another such tragedy.

Le SCRC a contribué à l'enquête menée sur ces attentats par les autorités britanniques et il a vérifié s'il pouvait y avoir des liens canadiens à ces attentats. Jusqu'à présent, nous n'avons constaté aucun lien entre ces attentats et des individus ou des organismes canadiens. Nous savons toutefois que l'un des individus impliqués dans le deuxième attentat a des parents au Canada. Aucun des membres de sa famille, dois-je préciser, n'a été impliqué dans ces attentats.

Certains aspects de ces attentats à Londres demeurent incompris. D'abord, nous ne comprenons pas encore très bien ce qui a pu pousser ces jeunes hommes, ou d'autres qui partagent les mêmes idées, à se radicaliser au point de commettre de tels crimes et d'y sacrifier leur vie.

Par ailleurs, nous ne savons pas avec certitude si ces attentats ont été orchestrés en dehors du Royaume-Uni, même si des représentants d'Al-Qaïda les ont revendiqués par la suite. Enfin, nous ne savons pas si ces individus ont suivi un entraînement dans le but de précis de commettre ces attentats et, le cas échéant, s'ils ont été formés à l'étranger.

J'aimerais faire deux autres observations sur le terrorisme en général. Le terrorisme demeure le plus grand défi auquel les Forces canadiennes et le personnel canadien déployé aujourd'hui en Afghanistan sont confrontés. Le personnel militaire et diplomatique a été la cible d'attentats dans ce pays récemment et la forte augmentation des attentats suicide contre quatre membres du personnel est particulièrement inquiétante.

Plus tôt cette année, un tribunal de la Colombie-Britannique a rejeté les accusations portées contre deux individus accusés de l'attentat à la bombe perpétré contre Air India. Cette affaire qui s'est produite il y a plus de 20 ans fut le pire attentat terroriste jamais commis en Occident, avant les attentats du 11 septembre 2001.

Depuis cette décision, la vice-première ministre a demandé à l'honorable Bob Rae de revoir le dossier, depuis les événements qui ont précédé l'attentat jusqu'à ceux qui l'ont suivi, et d'examiner le travail des organismes qui ont participé à l'enquête ou qui sont responsables de la sécurité des transports. M. Rae devrait faire rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la vice-première ministre d'ici quelques semaines.

Mes collègues du SCRS et moi-même avons pleinement collaboré aux travaux de M. Rae et c'est avec le plus grand intérêt que nous prendrons connaissance de ses conclusions et de ses recommandations.

Depuis que le tribunal a rendu sa décision, j'ai eu l'occasion de rencontrer des membres des familles des victimes afin d'expliquer ce que le SCRS a fait ou n'a pas fait avant et après le tragique événement. Ces rencontres ont évidemment été très éprouvantes, même si les familles nous ont accueillis avec une grande courtoisie. S'il est un message que je peux retenir de ces visites, c'est de prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle tragédie ne se reproduise plus jamais.

In addition to Mr. Rae's review of the Air India bombing, CSIS has been engaged in initiatives that may be of interest to this committee. First, CSIS has met on a number of occasions with the newly established Cross-Cultural Roundtable on Security, whose chairman appeared before you last week.

From my own perspective, the interaction with the roundtable has been extremely useful. We look forward to working with its members in the future to develop a better mutual understanding on security issues and their various implications.

We have embarked on a new outreach effort designed to develop an ongoing dialogue with various constituencies in this country. Some things have been done in partnership with other federal agencies such as Public Safety and Emergency Preparedness, the RCMP, the Canada Border Service Agency and others. Some of it we have done independently. That has been accompanied by an effort to improve our public communications generally to allow Canadians to obtain a better understanding of who we are and what we do, or what we do not do.

Both of these initiatives are in the early stages, but they are my personal priorities. They represent significant departures for an organization such as ours in a business that is not used to this kind of interaction. Our motivation is clear, and it is our view that these initiatives serve the best interests of national security in this country.

Our organization is more in the news than ever before, not always for positive reasons. Some of the issues with which we deal, such as terrorism, are more in the public eye, which makes it important that we do a better job of explaining who we are and what we do.

Second, we understand the concerns that some communities in this country, particularly some new immigrants and visible minorities, have for organizations such as CSIS. A witness who appeared before you earlier this summer noted that the practices of security agencies have resulted in a chill that has alienated a significant proportion of the Canadian population.

This is not a healthy situation. It is critically important that we work to change this impression to avoid having such communities feel that they are marginalized or chilled as the witness said earlier this summer. To the extent that this occurs, there may be reluctance on the part of such communities to exercise both their rights and their responsibilities as citizens of this country.

In terms of their rights, this means taking advantage of established recourse mechanisms in the event that they feel they have experienced mistreatment by intelligence or security agencies. It also means discharging the responsibility as citizens to help those services in their work to protect all Canadians.

En plus des investigations de M. Rae sur l'attentat à la bombe contre Air India, les membres du SCRS ont participé à des travaux susceptibles d'intéresser le comité. En premier lieu, le SCRS a rencontré à plusieurs reprises les membres de la Table ronde transculturelle sur la sécurité nationale. Le président de la Table ronde a d'ailleurs comparu devant ce comité la semaine dernière.

À mon avis, les échanges avec la Table ronde ont été extrêmement fructueux. Nous travaillerons à nouveau avec eux à l'avenir, afin de mieux comprendre les questions de sécurité et leurs répercussions de part et d'autre.

Nous nous sommes engagés dans une nouvelle initiative de rapprochement qui nous permettra d'établir un dialogue permanent avec les divers groupes d'intérêt au pays. Certains travaux ont été réalisés en partenariat avec d'autres organismes fédéraux comme la Sécurité publique et la Protection civile du Canada, la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada, et ainsi de suite. D'autres ont été réalisés à titre indépendant. Parallèlement à ces initiatives, nous avons fait des efforts pour améliorer nos communications avec le public en général, afin de permettre à l'ensemble des Canadiens de mieux comprendre qui nous sommes et ce que nous faisons ou ne faisons pas.

Nous en sommes aux premières étapes préliminaires de ces deux initiatives, mais j'en ai fait mes priorités personnelles. Elles constituent un virage important pour une organisation comme la nôtre qui n'a pas l'habitude de ce genre d'interaction. Nos motivations sont claires et nous croyons que ces initiatives sont prises dans l'intérêt de la sécurité nationale de notre pays.

Notre organisation est médiatisée plus que jamais, et pas toujours pour les bonnes raisons. Étant donné que nous nous occupons de questions d'une grande actualité comme le terrorisme, il importe que nous fassions des efforts particuliers pour expliquer qui nous sommes et ce que nous faisons.

Deuxièmement, nous comprenons les préoccupations de certaines communautés du Canada, et plus particulièrement celles de certains nouveaux immigrants et de minorités visibles, à l'égard des organisations comme la nôtre. Un témoin qui a comparu devant ce comité cet été a dit que les pratiques des agences de sécurité ont donné froid dans le dos à une importante partie de la population canadienne qui se sent dorénavant aliénée.

Cela n'est pas sain. Nous devons absolument déployer des efforts pour leur enlever ce sentiment d'aliénation et éviter ainsi qu'elles se sentent marginalisées, comme l'a dit un témoin cet été. Si cela se produit, ces communautés pourraient hésiter à exercer leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens de ce pays.

L'exercice de leurs droits sous-tend qu'elles peuvent bénéficier des mécanismes de recours mis en place pour ceux qui estiment avoir été lésés par les services de renseignement ou de sécurité. Cela signifie également qu'elles ont la responsabilité, en tant que citoyens, d'aider ces services à faire leur travail qui consiste à protéger les Canadiens.

We need to explain our mandate to them. In turn, we need to listen and learn about their concerns and perspectives. Longer-term real dialogue is the key. In the final analysis, we need to be able to work effectively with all Canadians in discharging our national security mandate and protecting the security of our citizens.

The third point of our outreach activities relate to the importance that we attach to having a workforce that reflects the current demographic realities of Canada. CSIS is a more diverse employer than most people might imagine. Nearly 10 per cent of our employees today are self-identified visible minorities, a rate higher than the federal public service average.

CSIS has employees who speak more than 85 languages. Almost 48 per cent of our staff is women, and women make up nearly 40 per cent of our intelligence officers. Thirty-eight per cent of our workforce is francophone.

We need to become a truly reflective workplace and workforce, and one of the best ways to do that is to promote employment in the communities. In addition, we are soliciting the assistance of these groups to help us better understand their cultures and values in our own training and development programs for our staff.

We have participated in a number of outreach events across Canada. The events began this spring with many more planned for the future. For example, we have events in Vancouver, Ottawa and other Ontario cities planned in the near future.

I have met with a number of individuals and groups that have publicly criticized us. I intend to continue to do this, and members of my organization will do so as well. This will take some time. It will be a trial-and-error process as we learn how to do this well.

CSIS may well have made mistakes already in some of our encounters. We will persevere and get better at this. In the domain of criticisms of CSIS, I have been following the hearings of this committee with interest since they began despite the fact that the legislation you were reviewing had very little impact on either the mandate or the operations of CSIS.

I have noted that a number of witnesses have criticized CSIS and I would like to take this opportunity to respond to some of them.

First of all, there is the allegation that CSIS engages in racial profiling. We do not engage in racial profiling, which is neither an acceptable nor a useful practice. Moreover, any allegation of such profiling by CSIS employees should be brought to my attention for review.

Nous devons leur expliquer la nature de notre mandat. Il nous faut également écouter et comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue. La clé du succès réside dans l'établissement d'un véritable dialogue à plus long terme. En fin de compte, nous devons être en mesure de travailler efficacement avec tous les Canadiens afin de nous acquitter de notre mandat national en matière de sécurité et de protéger la sécurité des citoyens.

Le troisième volet de nos activités de communication a trait à l'importance que nous attachons à l'engagement d'un effectif qui reflète les réalités démographiques canadiennes actuelles. Le SCRS fait appel à des ressources plus diversifiées qu'on ne l'imagine en général. Près de 10 p. 100 de nos employés aujourd'hui se sont identifiés comme membres de minorités visibles, un pourcentage supérieur à la moyenne dans la fonction publique fédérale.

L'ensemble des employés du SCRS parle plus de 85 langues. Près de 48 p. 100 de notre personnel est féminin et les femmes représentent près de 40 p. 100 des agents de renseignement. Par ailleurs, 38 p. 100 de notre personnel est francophone.

Nous devons faire en sorte que notre milieu de travail et notre personnel reflètent véritablement la réalité démographique du pays et l'un des meilleurs moyens d'y parvenir est d'aller dans ces collectivités et de faire connaître les possibilités d'emploi dans nos services. Nous demandons également à ces groupes de nous aider à mieux comprendre leurs cultures et leurs valeurs pour qu'elles soient prises en compte dans l'élaboration des programmes de formation et de perfectionnement de notre personnel.

Nous avons organisé plusieurs campagnes de sensibilisation partout au Canada. Ces activités ont commencé ce printemps et nous prévoyons en organiser beaucoup plus à l'avenir. Nous prévoyons notamment nous rendre à Vancouver, à Ottawa et dans d'autres villes de l'Ontario sous peu.

J'ai rencontré plusieurs personnes et groupes qui nous ont critiqués publiquement. J'ai l'intention de continuer à le faire et mes collègues également. Cela prendra du temps. Nous procéderons par tâtonnements et nous apprendrons en cours de route.

Le SCRS a peut-être fait des erreurs dans certaines de ces rencontres, mais nous nous persévérons et nous nous améliorerons. Quant aux critiques qui ont été adressées au SCRS, j'ai suivi avec intérêt les audiences de ce comité depuis le début, bien que la loi que vous êtes en train de passer en revue a eu très peu de conséquences sur le mandat et sur les opérations du SCRS.

J'ai remarqué que des témoins avaient critiqué le SCRS et j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour répondre à certaines d'entre elles.

Pour commencer, on a prétendu que le SCRS s'adonne au profilage racial. Nous n'établissons pas de profils raciaux et nous considérons que cette pratique est inacceptable et d'aucune utilité. Par ailleurs, toute allégation de telles pratiques par les employés du SCRS doit être portée à mon attention.

A number of witnesses raised the need for CSIS to develop a dialogue on security issues within the different communities in this country. I agree with that and I think my earlier remarks outline the beginning of our approach to this issue.

A number of witnesses called for a greater transparency regarding CSIS. I, too, agree with that and we will do more to make ourselves better known to Canadians. I caution that there will always be limits as to what we can and cannot discuss publicly.

A number of witnesses made the point that we have to train our staff to deal with diverse communities. Our staff must learn to accommodate the different cultural differences. I should point out that CSIS is already doing that by utilizing expertise from both inside and outside CSIS, including our own employees, who are also members of such communities. We are, however, reviewing the adequacy of these arrangements and may modify them, if needed.

Several witnesses have argued for more review and oversight of CSIS. I am not sure that I agree with that point and I will explain why.

Today, CSIS is without a doubt the most externally reviewed intelligence agency in the world. Two-thirds of our legislation deals with ministerial control, the role of the federal court, the mandate and role of the Security Intelligence Review Committee and that of the Inspector General of CSIS who reports independently to the minister.

Any CSIS investigation involving so-called “intrusive methods” must have those methods approved by the minister and then by the Federal Court of Canada. They are also subject to independent review by both the Department of Justice Canada and the minister’s department prior to the submission of any request from the service to the minister.

Both the Security Intelligence Review Committee and the inspector general report annually to the minister on our activities, including the use of our court warrants. All of this is in addition to reporting on other reviews and investigations undertaken by either of those bodies at the request of the minister, the agencies themselves or complaints from the public.

We are subject to external review by the Auditor General, the commissioners for the Access to Information Act and the Privacy Act, the Commissioner of Official Languages, the Canadian Human Rights Commission and Parliament itself. Finally, the government has plans to establish a committee of parliamentarians to provide a new and permanent parliamentary review body on national security issues.

Un certain nombre de témoins ont dit que le SCRS devrait engager le dialogue sur les questions de sécurité avec les différentes communautés du pays. Je suis d’accord avec cela et je pense d’ailleurs avoir fait état de nos premières démarches en ce sens dans mes observations antérieures.

Un certain nombre de témoins ont aussi invité le SCRS à faire preuve de plus de transparence. Je partage leur avis et nous le ferons afin de mieux nous faire connaître des Canadiens. Je dois toutefois rappeler qu’il y aura toujours des limites à ce que nous pouvons dévoiler.

Des témoins ont fait valoir que nous devons former notre personnel afin qu’il puisse entretenir des relations avec les diverses communautés. Notre personnel doit apprendre à répondre aux besoins des citoyens en tenant compte de leurs différences culturelles. Je tiens à préciser que nous le faisons déjà en recourant aux conseils d’experts à l’interne et à l’externe, et que nous comptons déjà parmi nos employés des membres de ces collectivités. Nous sommes toutefois en train de réexaminer ces arrangements et nous les modifierons au besoin.

Plusieurs témoins ont soutenu qu’il faudrait assurer une surveillance plus étroite du SCRS. Je ne crois pas être d’accord avec ce point et voici pourquoi.

Il ne fait aucun doute qu’actuellement, de tous les services de renseignement dans le monde, le SCRS est l’agence de sécurité la plus étroitement surveillée par des organismes de l’extérieur. Les deux tiers de la loi qui nous régit a trait à des contrôles ministériels, au rôle de la Cour fédérale, au mandat et au rôle du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) et de l’inspecteur général du SCRS qui fait rapport indépendamment au ministre sur nos activités.

Toute enquête du SCRS faisant appel à de prétendues « méthodes intrusives » doit avoir préalablement été approuvée par le ministre et par la Cour fédérale du Canada. En outre, tant le ministère de la Justice que Sécurité publique et Protection civile Canada procèdent à un examen indépendant de ces méthodes.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l’inspecteur général soumettent tous deux chaque année un rapport sur nos activités, y compris l’utilisation de nos ordonnances de la Cour. Ils doivent également faire rapport sur d’autres examens et enquêtes effectués par le comité ou l’inspecteur général, à la demande du ministre, des agences elles-mêmes, ou à la suite de plaintes du public.

Nous faisons l’objet d’un examen externe par le vérificateur général, les commissaires à l’information et à la protection des renseignements personnels, le commissaire aux langues officielles, la Commission canadienne des droits de la personne et par le Parlement lui-même. Enfin, le gouvernement projette d’établir un comité de parlementaires qui agirait comme un organisme de surveillance permanent des questions de sécurité nationale.

We are obviously involved in the commission and inquiry on Maher Arar as well as in Mr. Rae's review of the Air India tragedy. In some cases, we are extensively and intensively reviewed on an ongoing basis leaving aside special inquiries such as those mentioned above.

There have been a number of allegations made regarding our investigative methods. Witnesses have cited the use of intimidation, the lack of adequate identification, the use of inappropriate identification, the practice of visiting individuals at their workplace and discouraging people from having lawyers present for interviews.

Let me be clear about our mandate. CSIS is a national security agency, not a police force. We do not collect evidence. We cannot compel individuals to speak to us. We cannot detain people. We do not rely on intimidation in interviewing people; that is contrary to our own policies and is counterproductive to the development of an ongoing relationship with so-called "human sources."

In the course of doing our work, we may seek to interview people for any number of reasons that have nothing to do with terrorism investigations. Our personnel may be conducting security-screening interviews for immigration or refugee cases or for security clearances for individuals seeking employment requiring a security clearance in the federal government, some provincial governments, the Canadian Forces, the nuclear industry and some other parts of the economy.

We may interview individuals for investigations in other areas as well, from proliferation of weapons of mass destruction or delivery systems, to foreign espionage cases, or to instances of foreign interference in our country's affairs. We may also want to interview people for the purpose of enhancing our broader understanding of regions of the world, or specific issues in which that person may have some expertise or experience.

Normally, we try to conduct these interviews where we are most likely to find the people. For many people, that is during normal business hours and that is usually at their place of employment. However, in the event that they prefer the interview to take place in another location we will accommodate their preference.

Our personnel have photo identification. At times, an investigator will leave a non-identified business card if the individual wishes to stay in touch without overt evidence of any contact with CSIS.

I should note that we have had reports of individuals purporting to be CSIS officials seeking to interview people. I would only say here that such cases should be reported to us, the Security Intelligence Review Committee, or to the police.

Évidemment, nous sommes visés par les travaux de la Commission d'enquête sur Maher Arar, de même que par l'examen de la tragédie d'Air India par M. Rae. En somme, nous faisons constamment l'objet d'une surveillance étendue et serrée.

Des allégations ont été faites relativement à nos méthodes d'enquête. Des témoins ont rapporté que des enquêteurs usaient d'intimidation, qu'ils présentaient des cartes d'identité inappropriées ou qu'ils utilisaient des documents d'identité inappropriés, qu'ils rendaient visite à des particuliers à leur lieu de travail et qu'ils dissuadaient les gens de demander à leur avocat d'assister à leur entrevue.

Permettez-moi de décrire clairement notre mandat. Le SCRS est une agence de sécurité nationale, et non une force policière. Nous ne recueillons pas d'éléments de preuve. Nous ne pouvons pas forcer qui que ce soit à nous parler. Nous ne pouvons pas mettre les gens en détention et nous n'avons pas recours à l'intimidation lorsque nous interrogeons les gens; c'est contraire à nos politiques et cela nuit à l'établissement de liens continus avec les « sources humaines », comme nous les désignons traditionnellement.

Il peut arriver, dans l'exercice de nos fonctions, que nous interrogeons des gens pour diverses raisons qui n'ont rien à voir avec des enquêtes sur le terrorisme. Notre personnel peut mener des entrevues de filtrage pour répondre à des demandes d'immigration ou des revendications du statut de réfugié ou encore des enquêtes sur la sécurité de personnes en quête d'un emploi dans la fonction publique fédérale, provinciale, les Forces canadiennes, l'industrie nucléaire ou d'autres secteurs de l'économie.

Il peut nous arriver également d'interroger des gens dans le cadre d'enquêtes sur la prolifération des armes de destruction massive, notamment, ou leurs systèmes de vecteurs ou sur l'espionnage à l'étranger ou sur des cas d'ingérence étrangère dans les affaires de notre pays. Il se peut également que nous interrogeons des personnes afin de mieux comprendre certaines régions du monde ou de mieux saisir certaines questions particulières que ces personnes connaissent bien.

Nous essayons normalement de mener ces entrevues là où les gens sont les plus susceptibles de se trouver. Dans bien des cas, c'est là où les gens travaillent et c'est habituellement pendant leurs heures de travail. Toutefois, si elles préfèrent être interrogées ailleurs, nous respecterons leur choix.

Les membres de notre personnel ont une carte d'identité avec photo. Il arrive parfois qu'un enquêteur du SCRS laisse une carte d'affaires non identifiée, si la personne qu'il a rencontrée souhaite demeurer en contact avec lui sans toutefois être vue en sa compagnie.

Je dois signaler qu'on nous a dit que des personnes se faisant passer pour des représentants du SCRS ont interrogé des gens. Tout ce que je peux dire, c'est que ces cas doivent nous être rapportés ou être rapportés au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité ou à la police.

It is common for our investigators to interview people accompanied by legal counsel. In any given year, we do hundreds of such interviews and it is up to the interviewee to decide whether to bring along legal counsel.

In cases involving the accusation of intimidation of an individual, we will investigate such an allegation. This summer, in Toronto, there was such an allegation and we conducted an investigation and found the allegation to be unfounded. However, we took it so seriously that we have referred the case to the Toronto police for investigation.

When I last appeared, you raised several matters, which I undertook to return to you with a more considered response. One issue related to whether, in my view, we should amend our legislation. As I mentioned earlier, the provisions within the legislation have had little impact on our mandate or our operations. An internal review of the Canadian Security Intelligence Service Act concludes that there is no need to amend the legislation.

Another matter raised in my last appearance related to the implementation of the provisions of the Aeronautics Act. I understand that this has been addressed in a written submission to the committee from Public Safety and Emergency Preparedness.

Finally, I committed to provide further comments on the provisions of the Immigration and Refugee Protection Act, most commonly referred to as security certificates. Let me begin by reiterating that we have acted in complete accord with the law in seeking these certificates. Full rigour has been applied in substantiating the cases against those individuals, and the courts, which have made the decisions in those cases, have seen all relevant information, both public and secret, prior to taking the decision on any individual matter.

Having said that, we have obviously followed the debate, including the debate in this committee, on the use of these certificates. We have similarly followed with great interest the analogous debate in the United Kingdom that has been underway since last December.

As you know, there have been several recent developments regarding these cases. In the first instance, the Supreme Court of Canada has granted leave to hear appeals in two of those cases, and in the third case, a request for an appeal has yet to be heard. In addition, the government has announced its intention to seek the transfer of detainees from provincial to federal institutions, a decision that was made known to the court earlier this month.

I have yet to see a viable alternative to the current system, although I fully recognize that the quest continues. It is an issue where I, and perhaps many others, look forward to seeing your findings and recommendations.

I would be pleased to respond to any questions you might have of me.

The Chairman: Mr. Judd, we thank you for your detailed overview of the major issues and your efforts to respond to them.

Il n'est pas rare que nos enquêteurs interrogent des personnes accompagnées de leur avocat. Chaque année, nous menons des centaines d'entrevues et il revient à la personne interrogée de décider si elle veut ou non être accompagnée d'un avocat.

Si une personne nous accuse d'avoir eu recours à l'intimidation à son endroit, nous ferons enquête. Cet été, une telle accusation a été portée contre nous à Toronto. Nous avons fait enquête et nous avons constaté que ces allégations étaient non fondées. Nous avons néanmoins pris cela tellement au sérieux que nous avons demandé à la police de Toronto de faire enquête.

Lors de ma dernière comparution devant ce comité, vous avez soulevé plusieurs points auxquels je vais maintenant répondre de manière plus élaborée. Vous m'avez notamment demandé si je croyais qu'il fallait amender la Loi sur le SCRS. Comme je l'ai déjà dit, les dispositions de la loi ont eu peu d'impact sur notre mandat ou sur nos opérations. Après un examen interne de la Loi sur le SCRS, nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de l'amender.

Vous avez soulevé une autre question lors de ma dernière comparution relativement à l'application des dispositions de la Loi sur l'aéronautique. Je crois savoir que le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada a présenté une soumission écrite au comité à cet égard.

Enfin, je m'étais engagé à commenter plus en détail les dispositions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés concernant le certificat de sécurité. Je dirai d'abord que nous avons respecté la loi à la lettre dans l'obtention des certificats de sécurité. Nous nous sommes employés avec rigueur à recueillir les éléments de preuve contre les individus visés par ces certificats, les tribunaux ont pris connaissance de toutes les informations pertinentes, tant publiques que secrètes avant de rendre leur décision dans chaque cas.

Ceci dit, nous avons bien sûr suivi de près les débats suscités par l'utilisation des certificats de sécurité, y compris ceux de ce comité. Nous avons également suivi avec beaucoup d'intérêt les débats entourant ces mêmes questions au Royaume-Uni depuis décembre dernier.

Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs faits nouveaux concernant ces certificats se sont produits depuis ce temps. D'abord, la Cour suprême du Canada a permis d'interjeter appel dans deux de ces cas et une demande d'appel pour la troisième cause n'a pas encore été entendue. En outre, le gouvernement a annoncé au tribunal au début du mois son intention de demander que les détenus soient transférés des établissements provinciaux vers des établissements fédéraux.

Je n'ai pas encore trouvé de solution de rechange au système actuel, mais je peux vous affirmer que nous cherchons encore. J'attends avec impatience, comme bien d'autres peut-être, vos conclusions et vos recommandations sur cette question.

Si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

La présidente : Nous vous remercions, monsieur Judd, de ce survol détaillé et des efforts que vous déployez pour trouver une solution à ces problèmes majeurs.

Senator Fraser: Mr. Judd, I would like to ask a bit more about this practice of having CSIS interview people at their place of work. I can appreciate that for many people this would be convenient. It was convenient for me a few months ago when one of the CSIS people wanted to interview me as part of a security clearance for someone I knew who was going to work for the government. That was fine; they came to my office, no problem. However, I am a member of the Senate of Canada. I feel safe.

It seems to me that for many people, and not only for people belonging to certain minority communities but also for many people the mere arrival at their place of work of a CSIS agent would be a disruptive element. You have to stop doing your work, find a private place to talk and explain to your boss why you are finding a private place to talk. It would have a daunting effect on many, many people, and quite possibly affect the atmosphere of their workplace.

Why would it not be the last rather than the first line of attack for CSIS when you need to speak to people?

Mr. Judd: It has become a bit of a practice in the sense that most individuals are, more often than not, most available in normal hours at their workplace. As I said in my comments people are quite free to tell our investigators that they prefer to meet elsewhere, at home, a restaurant, a café, or in a park. That is a point we will make better known within the service. We will encourage our investigators to give people the option of picking a venue for investigations. There was nothing ill-intentioned about it. I noted that several witnesses have said that it has had a negative impact, which is not at all the kind of outcome we want.

Senator Fraser: In how many cases do you call ahead of time to make an appointment to see the person, perhaps not at their office? I understand that in some instances you plan to arrive unannounced.

Mr. Judd: I do not have useful percentages to give you but given the concerns, we will modify the practice to ensure that individuals are not left with that discomfort.

Obviously, there will be cases when we have no choice but to try to get someone urgently, depending on the particulars of the case. However, in the normal course of events, we will try and make that more amenable to the subject of the interviews.

Senator Andreychuk: Mr. Judd, you have given us many perspectives.

You indicate that CSIS does not collect evidence. It may be legally correct that your job is different from that of the RCMP and other forces but, in fact, you collect information against citizens, in some cases, or others that has a dramatic affect on their lives and can lead them to a court process.

Le sénateur Fraser : Monsieur Judd, j'aimerais en savoir un peu plus sur cette pratique qui consiste à interroger les gens à leur travail. Je peux comprendre que cette façon de faire puisse accommoder bien des gens. J'ai moi-même apprécié il y a quelques mois qu'un agent du SCRS se présente à mon bureau dans le cadre d'une enquête de sécurité sur une personne que je connaissais et qui envisageait de travailler pour le gouvernement. C'était bien, ils sont venus à mon bureau, aucun problème. Mais je suis un membre du Sénat du Canada et je ne crains pas pour ma sécurité.

Néanmoins, pour bien des gens, et pas seulement pour les gens appartenant à certains groupes minoritaires, la visite d'un représentant du SCRS dans leur milieu de travail peut être dérangeante. Vous devez interrompre votre travail, trouver un endroit privé pour parler à ce représentant et expliquer à votre patron pourquoi il vous faut trouver un endroit privé pour lui parler. Cela peut perturber bien des gens et avoir des conséquences dans leur milieu de travail.

Cette approche du SCRS ne devrait-elle pas être envisagée en dernier recours seulement?

Mr. Judd : C'est devenu une pratique assez courante parce que c'est au travail, aux heures normales d'affaires, que la plupart des gens sont les plus disponibles. Comme je l'ai mentionné dans mes commentaires préliminaires, les gens peuvent demander à nos enquêteurs de les rencontrer ailleurs s'ils le préfèrent, à la maison, au restaurant, dans un café ou dans un parc. C'est un point sur lequel le Service insistera davantage. Nous encouragerons nos enquêteurs à donner aux gens le choix du lieu de rencontre. Il n'y avait aucune mauvaise intention derrière cela. J'ai remarqué que plusieurs témoins ont dit que cela avait eu des conséquences négatives, alors que ce n'est pas du tout ce que nous recherchons.

Le sénateur Fraser : Quel est le pourcentage de gens que vous appelez à l'avance pour prendre un rendez-vous, à leur bureau ou ailleurs? Si je comprends bien, dans certains cas vous vous présentez sans avoir prévenu.

Mr. Judd : Je n'ai pas de chiffres précis à ce sujet, mais compte tenu des inquiétudes que cela soulève, nous modifierons nos pratiques afin que les personnes que nous interrogeons ne se sentent pas mal à l'aise.

Il y aura des situations particulières, bien sûr, où nous devons rejoindre quelqu'un de toute urgence. Cependant, en temps normal, nous ferons des efforts pour déranger le moins possible les personnes que nous interrogeons.

Le sénateur Andreychuk : Monsieur Judd, vous nous avez fait voir beaucoup de points de vue.

Vous nous dites que le SCRS ne recueille pas d'éléments de preuve. Il est peut-être vrai que du point de vue légal, votre travail diffère de celui de la GRC et d'autres forces de l'ordre, mais dans les faits, vous recueillez des informations qui peuvent dans certains cas nuire à des gens et même avoir des conséquences dramatiques sur leur vie et mener à des poursuites devant les tribunaux.

Is it a little misleading to say that you do not collect evidence? Is it misleading to give the impression that you are not part of the surveillance system that leads people to find themselves in some court or before some tribunal where they will have to defend themselves?

Mr. Judd: I did not mean to mislead or to venture into the domain of lawyers. I made the point in terms of differentiating CSIS from the police service. In fact, very little of the information that we collect is actually used against individuals in any kind of legal or court proceeding. The most significant example would probably be in the case of security certificates. Material collected by CSIS was also available to the court, I believe, in the *Air India* court proceedings. Above and beyond those two examples, it is rare that information would actually appear in a legal or court proceeding against an individual.

As far as I know, any communications interception made by CSIS has never been used in a Canadian court proceeding. That was the general point I was trying to make.

Senator Andreychuk: You go to great length to say — and correct me if I am wrong — that the work you do is not intimidating and that you are very cooperative. You will see them at the workplace or at home or elsewhere, you identify yourself and you deny any intimidation. You have investigated the Toronto case.

Look at it from the point of view of someone in the community and, in particular, someone who may have recently come to Canada and who is still not certain that there are avenues of redress available to them. They may have come from a country where justice is not the issue, only the power and authority of the police.

Do you not believe that their feelings of intimidation are warranted when someone shows up at their office and says, “I want to talk to you?” Would that not strike fear in most Canadians? A visit like that did not intimidate Senator Fraser who expected CSIS to visit.

Suppose I got a call from a CSIS officer saying, “I would like to talk to you. I cannot quite tell you on the phone what it is. I would like to see you in person.” I would have that same dread. To someone from a particular group, under today’s world of terrorism, would you not believe that is intimidating to the average Canadian?

Mr. Judd: I agree with you that many new Canadians would see this as a daunting prospect. That is why we are doing more in terms of outreach activities to communities across the country. A large part of our outreach program tries to explain what we do and how we do it while listening to their concerns.

The chairman of the Cross-Cultural Roundtable on Security suggested that we produce a multilingual pamphlet describing CSIS, what it does, how it does it, what people can or should do if they have questions, and how to respond to questions.

N’est-il pas un peu trompeur de dire que vous ne recueillez pas d’éléments de preuve? N’est-il pas fallacieux de donner l’impression que vous ne faites pas partie du réseau de surveillance qui conduit des gens devant des cours ou des tribunaux où ils seront appelés à se défendre?

M. Judd : Je n’ai pas voulu induire en erreur ou m’aventurer dans des questions qui relèvent du domaine des avocats. J’ai voulu faire la distinction entre le SCRS et le service de police. En fait, une mince partie seulement des informations que nous avons recueillies sont utilisées contre des gens dans des poursuites légales ou devant les tribunaux. Le meilleur exemple est sans doute celui des certificats de sécurité. Les informations recueillies par le SCRS ont également été mises à la disposition des tribunaux, je crois, dans les procédures judiciaires de l’affaire *Air India*. Mis à part ces deux exemples, il est rare que l’information fournie ait été utilisée contre une personne dans une procédure judiciaire ou devant un tribunal.

Autant que je sache, aucune communication interceptée par le SCRS n’a jamais été utilisée dans une poursuite judiciaire au Canada. C’est en somme ce que j’ai essayé de démontrer.

Le sénateur Andreychuk : Vous insistez beaucoup si je ne m’abuse sur le fait que votre travail ne vise pas à intimider les gens et que vous vous montrez très coopératifs. Vous les rencontrez dans leur milieu de travail ou à la maison ou ailleurs, vous vous identifiez et vous niez toute intimidation. Vous avez mené une enquête sur le cas de Toronto.

Si vous vous mettez à la place d’une personne dans la communauté qui vient d’arriver au Canada, par exemple, et qui ne sait pas encore s’il existe des moyens d’obtenir réparation. Elle peut venir d’un pays où l’enjeu véritable n’est pas la justice, mais bien le pouvoir policier.

Ne croyez-vous pas que cette personne sera à coup sûr intimidée si quelqu’un se présente à son bureau et lui demande de lui parler? Ne croyez-vous pas que cela déclencherait la peur chez la plupart des Canadiens? Une visite comme celle-là n’a pas intimidé le sénateur Fraser parce qu’elle s’y attendait.

Supposons que je reçoive un appel d’un agent du SCRS et qu’il me dise : « J’aimerais vous parler. Je ne peux pas vraiment vous dire ce dont il s’agit. J’aimerais vous voir en personne ». Cela m’inspirerait les mêmes craintes. Ne croyez-vous pas que cela puisse être intimidant pour quiconque appartient à un groupe particulier au Canada?

M. Judd : Je conviens avec vous que cela puisse effrayer beaucoup de nouveaux Canadiens. C’est pourquoi nous voulons rejoindre davantage les gens dans tout le pays. Un volet important de notre programme axé sur le rapprochement vise à expliquer aux gens ce que nous faisons et comment nous le faisons, tout étant à l’écoute de leurs préoccupations.

Le président de la Table ronde transculturelle sur la sécurité nationale a proposé que nous produisions un prospectus multilingue qui décrit le SCRS, ce qu’il fait, comment il le fait, ce que les gens peuvent ou doivent faire si on leur pose des questions et comment répondre à ces questions.

On the issue of interaction with Canadians generally, I suspect that most of the interviews would probably relate to security clearances for employment in the federal government, the Canadian Forces, or on immigration and refugee cases, as opposed to investigations of potential wrongdoing or misdeeds.

Our hope is that through our outreach efforts we will establish better communications with some of the communities that feel most vulnerable.

Senator Andreychuk: The average citizen has an understanding of what happens when a police officer comes to the door to gain evidence. The average person knows where the information goes, how it is used, and what protection surrounds it. However, even I am not sure quite where information goes when CSIS obtains it. It can come into, for example, a security certificate, which you pointed out.

You make the statement that you are assuring us that the courts have seen all relevant information, but the government, I suppose in concert with you, can withhold information of a certain security nature from courts and, as you pointed out, can either have that information go to courts in public or in secret. One never knows where one's information will go and whether it will be used in the way it was intended.

This is not a very good parallel, but many years ago, working in family court, I worked with adoptions. Many people said, "I am afraid to tell about what my neighbour is doing or my sister is doing for fear that it will be used in a way that will destroy my family and my community relations with that person." One was reticent to give out information because one did not know what a government official would do within their department with that information. Would it be used only for that purpose? Would it be confidential? It was all done under a veil of secrecy.

I have the same problem with information given to a CSIS officer. That information may end up in a court; it may not. It may be translated. It may be taken out of context.

Do you not believe that some sort of transparency or scrutiny is necessary to assure people that the information is used as you say it will be used?

It is not that I distrust your word, having worked with you for many years, but I do not think that is the way a democracy works. It does not work on self-statements; it works on double checks.

Mr. Judd: You do not have to rely on my word. On security certificates, bear in mind that in the history of the legislation, there have been less than 30 certificates issued over the space of more than 25 years. It is a very uncommon circumstance. All the relevant information pertaining to such a case against an

Quant aux interactions avec les Canadiens en général, j'ai bien l'impression que la plupart des entrevues auraient trait à des enquêtes de sécurité pour un poste dans la fonction publique fédérale ou dans les Forces canadiennes ou encore à des demandes d'immigration ou des revendications du statut de réfugié, et non à des enquêtes portant sur des délits ou des méfaits.

Nous espérons que nos efforts de rapprochement faciliteront la communication avec certaines communautés qui se sentent plus vulnérables.

Le sénateur Andreychuk : Les citoyens en général comprennent ce qui se passe lorsqu'un agent de police frappe à leur porte en quête de preuves. Les gens savent généralement où va l'information, comment elle est utilisée et ils connaissent les mesures de protection entourant ces témoignages. Par contre, je ne sais trop ce que fait le SCRS de ses renseignements. Il peut les utiliser pour obtenir un certificat de sécurité, par exemple, ainsi que vous l'avez souligné plus tôt.

Vous affirmez que les tribunaux ont pris connaissance de toutes les informations pertinentes, mais le gouvernement peut, j'imagine, de concert avec vous, avoir en main des informations à caractère plus ou moins confidentiel des tribunaux, comme vous l'avez souligné, et les utiliser publiquement ou confidentiellement devant les tribunaux. On ne sait jamais où vont les informations et si elles seront utilisées de la manière qui avait été prévue au départ.

La comparaison n'est pas très bonne, mais il y a bien des années, je travaillais au tribunal de la famille, aux adoptions plus précisément. Bien des gens disaient : « J'ai peur de vous dire ce que mon voisin ou ma sœur fait, parce que si ces témoignages sont utilisés, ils détruiront mes relations avec cette personne, tant sur le plan familial que communautaire. » Les gens avaient des réticences à fournir des renseignements parce qu'ils ne savaient ce que les fonctionnaires allaient en faire. Allaient-ils les utiliser à telle ou telle fin? Demeureraient-elles confidentielles? Tout était fait sous le sceau du secret.

Je me pose la même question à propos des renseignements fournis à un agent du SCRS. Cette information se retrouvera peut-être devant un tribunal; peut-être pas. Elle pourrait être traduite. Elle pourrait être utilisée hors contexte.

Ne croyez-vous pas qu'une certaine transparence ou qu'une certaine confidentialité soit nécessaire pour assurer que l'information sera utilisée aux fins mentionnées?

Ce n'est pas que je ne vous fais pas confiance, d'autant plus que j'ai travaillé avec vous pendant bien des années, mais je ne crois pas qu'une démocratie fonctionne de cette manière. Elle ne fonctionne pas avec des auto-évaluations; elle fonctionne avec des contre-vérifications.

M. Judd : Vous n'avez pas à vous fier à ma parole. D'abord, sachez que depuis l'adoption de la loi, moins de 30 certificats de sécurité ont été émis sur une période de plus de 25 ans. Ils sont émis dans des circonstances exceptionnelles. Toutes les informations pertinentes sur les personnes inculpées sont

individual is scrupulously put together and reviewed by lawyers in the federal justice department, by ministers, and by the court before a decision is taken.

Second, it is not possible for CSIS to use what I refer to as intrusive methods, mostly having to do with the interception of communications, without providing an affidavit to the court to seek approval for the issuance of a warrant.

The affidavits that go forward to the court can contain as many as 200 pages of information substantiating the casework. In my experience, the courts take their decisions on the granting of warrants very seriously. Our affiants appear before the court with legal counsel and there is often discussion among the court, the affiants and counsel.

Third, the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General of CSIS review all of our activities annually. The review includes the acquisition and use of information and our practices with respect to the application for warrants before the federal court. As well, in any given year, the Security Intelligence Review Committee may undertake any number of individual reviews on specific operations.

I said that CSIS is the most externally reviewed intelligence service that I know of in the world, and that was not hyperbole. It truly is externally reviewed. The Security Intelligence Review Committee is composed of five Privy councillors with different political backgrounds chosen by the government. The Inspector General is appointed independently by the minister to act as her eyes and ears regarding the service.

In addition, other parliamentary officers such as the Information Commissioner and the Privacy Commissioner have access to our activities. You should be reassured by the fact that you need not rely only on my word but that we do try to do things in accordance with the law and our mandate.

Senator Andreychuk: I have also followed the Bhupinder Liddar case, which has been in the press recently. That case underscores my contention that once CSIS has evidence, it is very hard to get CSIS to change its mind, despite other information.

Mr. Judd: I would argue the reverse and say that the case is an example of the system working the way it is supposed to work. CSIS reached a particular conclusion and SIRC reviewed the case in accordance with the law. SIRC reached a different conclusion and the outcome turned out to be completely different from what the case had ostensibly been prior to the review by SIRC.

I argue that is a good illustration of the review system working, as it should.

Senator Andreychuk: It may be that the review worked, but I beg to differ as to whether the analysis of CSIS worked.

scrupuleusement regroupées et examinées par des avocats du ministère de la Justice, par les ministres et par le tribunal avant qu'une décision ne soit prise.

Deuxièmement, le SCRS ne peut utiliser ce que j'appelle des méthodes intrusives parce que son travail consiste essentiellement à intercepter des communications, sans fournir d'affidavit au tribunal pour obtenir l'autorisation d'émettre un mandat d'arrestation.

Ces affidavits déposés devant le tribunal peuvent contenir jusqu'à 200 pages d'informations en guise d'éléments de preuve. D'après mon expérience, les tribunaux ne prennent pas la décision de délivrer un mandat d'arrestation à la légère. Nos affiants comparaissent devant la cour accompagnés d'un avocat et des discussions ont souvent cours entre les membres du tribunal, les affiants et l'avocat.

Troisièmement, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'inspecteur général du SCRS effectuent un examen annuel de nos activités. Cet examen comprend l'acquisition et l'utilisation des renseignements, de même que nos pratiques visant les demandes de mandats d'arrestation à la Cour fédérale. En outre, le comité peut, sans avis préalable, passer en revue le travail d'un agent affecté à une opération particulière.

J'ai dit que le SCRS est l'agence de sécurité la plus étroitement surveillée par des organismes de l'extérieur, et je n'exagère pas. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est composé de cinq membres du Conseil privé de toutes allégeances politiques et choisis par le gouvernement. L'inspecteur général, nommé de façon indépendante par la ministre, agit comme son bras droit en ce qui concerne le service.

De plus, d'autres parlementaires comme les commissaires à l'information et à la protection des renseignements personnels ont accès à nos activités. Soyez assuré que vous n'avez pas à vous fier à ma parole et que nous essayons de faire les choses dans le respect de la loi et de notre mandat.

Le sénateur Andreychuk : J'ai également suivi le cas de Bhupinder Liddar dont on a parlé dans les journaux récemment. Cette cause confirme mes craintes à l'effet que le SCRS a beaucoup de difficulté à changer d'idée une fois qu'il a entendu ses témoins, même si d'autres informations s'ajoutent à ces témoignages.

M. Judd : Je dirais au contraire que cette cause démontre que le système fonctionne rondement. Le SCRS est arrivé à une conclusion et le CSARS a par la suite examiné le cas, ainsi que la loi le prescrit. Ce dernier est arrivé à une conclusion différente de celle du SCRS et les résultats de l'enquête se sont révélés totalement différents des conclusions auxquelles on était arrivé avant que le CSARS ne l'examine.

Je pense que c'est une bonne illustration de l'efficacité de notre système d'examen.

Le sénateur Andreychuk : Peut-être que l'examen a été efficace, mais on ne peut en dire autant de l'analyse du SCRS.

Senator Day: Mr. Judd, I will return to your comments about the London subway and bus bombings and deal with some lessons learned.

Is there any conclusion as to whether the second round of bombings were copycat bombings or of a similar nature to the first in terms of possible direction from outside?

Mr. Judd: We understand there to be no relationship between the two attacks.

As I said in my opening remarks, the motivation behind both attacks remains unclear despite the fact that al Qaeda has publicly claimed responsibility for them. I am not quite sure yet what we make of the attack of July 21.

Senator Day: I had not heard that al Qaeda claimed responsibility for the second attack. They usually wait until an attack is declared a success before claiming responsibility.

Mr. Judd: They certainly claimed responsibility for the first attack. You may well be correct in respect of the second attack. My British colleagues are obviously more au courant with the situation and you may wish to put that question to them.

Senator Day: I suppose one lesson that we can learn from that is that suicide bombings are more successful than planted bombs.

Mr. Judd: The incidence of suicide attacks has increased over the last several years. They are more difficult to deal with because they are extraordinary acts. As I mentioned earlier, there has been an increase in suicide attacks in Afghanistan against military and other services and lately they have become commonplace in Iraq.

There have been instances in the Western world of attacks associated with al Qaeda without the use of suicide bombers, such as the Madrid train bombings several years ago. However, the global trend seems to be increasingly toward the use of suicide bombers.

Senator Day: We have heard from where suicide bombers are likely to be recruited. It has often been said that in order to deal with terrorism we must deal with the fundamental problem of poverty in many nations.

This situation in the United Kingdom seems to contradict that analysis. Is there any thinking about where these suicide bombers are likely to be recruited?

Mr. Judd: Over the last year or two a number of books have been written on the phenomenon of suicide bombing. There have been a number of studies undertaken by academics in the United States and Europe. In fact, if you would like to get a survey of the literature on the subject, a very good piece appeared in the New York Review of Books within the last several months. It does an assessment of about seven or eight books on the issue of suicide bombers, their characteristics, their backgrounds, and so on.

Le sénateur Day : Monsieur Judd, je vais revenir sur vos commentaires à propos de l'attentat à la bombe du réseau de transports en commun de Londres et des leçons qu'on a pu en tirer.

A-t-on pu tirer quelque conclusion au sujet de la deuxième série d'attentats à la bombe, à savoir s'ils étaient une copie conforme en provenance d'une même source extérieure?

M. Judd : Nous pensons qu'il n'y a pas de relation entre les deux attentats.

Comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, les motifs de ces deux attentats ne sont pas clairs, bien qu'Al-Qaïda les ait publiquement revendiqués. Je ne suis pas encore certain des conclusions de l'attentat du 21 juillet.

Le sénateur Day : Je n'avais pas entendu dire qu'Al-Qaïda avait revendiqué le deuxième attentat. Le groupe attend généralement que les objectifs d'un attentat soient atteints avant d'en revendiquer la responsabilité.

M. Judd : Il est certain qu'ils ont revendiqué la responsabilité du premier attentat. Vous avez probablement raison au sujet du deuxième. Mes collègues britanniques sont de toute évidence plus au courant de la situation et vous pourrez leur poser la question.

Le sénateur Day : J'imagine que l'on peut conclure que les attentats suicide ont plus de possibilités d'atteindre leurs objectifs que les attentats à la bombe.

M. Judd : Le nombre d'attentats suicide a augmenté au cours des dernières années. Ils sont plus difficiles à saisir parce que ce sont des actes extraordinaires. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le nombre d'attentats suicide contre des militaires et d'autres services a augmenté en Afghanistan et ils sont monnaie courante depuis quelque temps en Irak.

Il est déjà arrivé en Occident que des attentats associés à Al-Qaïda ne soient pas des attentats suicide, comme l'attentat à la bombe du train à Madrid, il y a plusieurs années. Toutefois, on semble avoir plutôt tendance à privilégier les attentats suicide.

Le sénateur Day : Nous avons entendu parler des endroits où les kamikazes sont susceptibles d'être recrutés. On a souvent dit que pour lutter contre le terrorisme, il fallait s'attaquer au problème fondamental de la pauvreté dans bien des pays.

Ce qui s'est produit au Royaume-Uni semble contredire cette analyse. Sait-on où ces kamikazes sont susceptibles d'être recrutés?

M. Judd : Des livres ont été publiés ces dernières années sur le phénomène des attentats suicide. Des recherches sont également effectuées dans les universités européennes et américaines sur la question. En fait, le New York Review of Books a fait un très bon survol de ce qui s'est publié sur la question dans un article qu'il a publié il y a quelques mois. On y présente une critique des sept ou huit livres qui ont été publiés sur les kamikazes, leurs caractéristiques, leurs antécédents, et ainsi de suite.

Beside the fact that many of the suicide bombers seem to be preponderantly but not exclusively male and in a certain age group, there seems to be a difference of view as to the root causes, including whether or not poverty, for example, has an impact.

Some have argued in the past that conditions of poverty and a lack of education were prominent among suicide bombers. However, one American study points out that many suicide bombers have been well educated and from well-to-do families. This profile is especially true for many of the terrorists involved in the September 11 attacks in the United States.

Senator Day: I thought you were going to say including Osama bin Laden. To the best of our knowledge, he is not a suicide-oriented person.

Mr. Judd: I do recommend you refer to the New York Review of Books. I will provide you the precise date on that particular piece.

Senator Day: That would be helpful.

Mr. Judd: It is a useful overview of the issue.

Senator Day: On page 12 of your presentation, you say that you do not engage in profiling.

Could you help us with your understanding of the term “profiling?”

Mr. Judd: That appears in an earlier version of my remarks. I have subsequently corrected it. I used the term “racial profiling” in my remarks today.

I am not speaking as a lawyer, but as I understand it, there is still some debate as to what does or does not constitute profiling.

We certainly do not utilize racial profiling in our activities, both because it is inappropriate and because it is not very practical as a guide for our investigation.

Senator Day: You do use profiling, do you not?

Mr. Judd: In our investigations, we tend to focus on individuals largely in relation to their activities and the particular backgrounds and associations they may have.

We focus on individuals who have a military background, individuals known to have undergone training in terrorist camps, and individuals known to have utilized terrorism while participating in conflicts in various parts of the world. We focus also on individuals who habitually use a dozen or more personalities and have extensive quantities of forged documents. Racial profiling per se is not very useful to us.

Senator Day: Would you use racial profiling if, as an example, a church leader preaches the annihilation of everybody who does not believe in that particular way of thinking? Would you profile the people who attend that church?

Surely, you would be irresponsible if you did not profile the people who adhere to that leadership and discussion.

Bien que les kamikazes semblent être majoritairement, mais non exclusivement des hommes, et appartenir à un certain groupe d'âge, les points de vue quant aux causes fondamentales, à savoir par exemple si la pauvreté a ou non un impact, semblent diverger.

On a fait valoir dans le passé que la pauvreté et le manque d'éducation étaient des facteurs dominants chez les kamikazes. Cependant, d'après une étude américaine un grand nombre de kamikazes ont une très bonne éducation et proviennent de bonnes familles. Ce profil correspond plus particulièrement à de nombreux terroristes qui ont participé à l'attentat du 11 septembre, aux États-Unis.

Le sénateur Day : J'ai cru que vous alliez dire y compris Ousamma ben Laden. À ce que je sache, il n'est pas un kamikaze.

M. Judd : Je vous recommande de consulter le New York Review of Books. Je vous fournirai la date exacte de parution de cet article.

Le sénateur Day : J'apprécierais.

M. Judd : On y fait un excellent survol de la question.

Le sénateur Day : À la page 12 de votre exposé, vous dites ne pas vouloir faire de profilage.

Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendiez par « profilage »?

M. Judd : C'est le terme que j'ai utilisé dans une version antérieure de mon exposé. Je l'ai par la suite corrigé. J'ai utilisé le terme « profilage racial » dans mes remarques aujourd'hui.

Je ne parle pas en tant qu'avocat, mais si je comprends bien, le débat sur ce qui constitue ou non du profilage se poursuit.

Nous ne faisons certainement pas de profilage racial dans le cadre de nos activités, à la fois parce que c'est inacceptable et que ce n'est pas un paramètre d'investigation très efficace.

Le sénateur Day : Faites-vous oui ou non du profilage?

M. Judd : Dans nos enquêtes, nous avons tendance à cibler les personnes en relation avec leurs activités, leurs antécédents et les associations auxquelles ils appartiennent.

Nous ciblons les personnes qui ont des antécédents militaires, qui ont suivi une formation dans des camps terroristes et qui ont participé à des activités terroristes dans divers pays du monde. Nous ciblons également des personnes qui utilisent des dizaines de personnalités et qui possèdent des quantités de documents falsifiés. Le profilage racial en soi ne nous est pas très utile.

Le sénateur Day : Feriez-vous du profilage racial si, par exemple, un chef religieux prêchait l'élimination de tous ceux qui n'adhèrent pas à tel ou tel mode de pensée? Feriez-vous le profilage des gens qui fréquenteraient une telle église?

Vous seriez assurément irresponsable si vous n'établissiez pas le profil des gens qui adhèrent à ce type de leadership et de discussion.

Mr. Judd: In such an instance, we would certainly pay attention to the individual promulgating those views. However, extending surveillance to everyone that individual came into contact with would not be useful, unless we had some indication that one or more of them had other characteristics or traits that would be of concern to us.

Senator Day: The people attending that church would not go there unless they believe in the words of the preacher. You would have to profile those people, would you not? You would keep an eye on the group espousing that point of view, would you not?

Mr. Judd: As I said, we would certainly take an interest in the individual who is promoting that kind of attitude. Extending that focus to all of the individuals who happen to attend that particular institution would not be necessary. That focus would depend on the operation of other factors, in our view.

We would not take an up-front approach that would consign anyone and everyone associated with that institution to come under surveillance.

Senator Day: My concern is that security and policing organizations are becoming a little bit too defensive. Every time you hear the terms “racial profiling” or “profiling,” you assume that this is a bad comment.

Maybe we should define these terms a little more precisely before you start immediately saying you do not do it.

Mr. Judd: That is why I changed my remarks this morning, to bring greater clarity to what I was trying to say.

As to whether or not law enforcement or intelligence agencies are becoming more defensive in light of these situations, that is an interesting question. There may be something to your comment.

Further definition of the terminology would perhaps be useful. I know work is underway to try to accomplish that but with no conclusion to date.

Senator Day: We are going to the U.K. and I would like to address the situation involving the individual from South America who was regretfully shot. I think the negative aspect that resulted from that situation is the attempt by the police force to cover it up. Mistakes happen. It is regrettable.

The attempt to cover it up and say he was resisting and running away and doing a lot of things to make it appear that it was an acceptable thing seems to me to be more unfortunate and results in people having less confidence in police forces and security forces.

Mr. Judd: The incident itself and the subsequent reaction to it were unfortunate.

I was in the United Kingdom at the time of the July 21 bombings. I was in London just after the July 7 incidents. It is difficult to get a real sense of what the atmosphere was like at the

M. Judd : Dans un tel cas, nous porterions certainement attention aux personnes qui défendent ces idées. Toutefois, il n’y aurait pas lieu d’élargir cette surveillance à tous ceux qui sont entrés en contact avec ces personnes, à moins que des indications nous laissent croire que l’un d’eux ou certains d’entre eux présentent d’autres caractéristiques ou particularités qui nous inquiètent.

Le sénateur Day : Les gens fréquentant cette église ne le feraient pas s’ils ne croyaient pas les propos du prédicateur. Il vous faudrait établir le profil de ces gens, n’est-ce pas? Vous auriez à l’œil ce groupe qui adhère à ce point de vue, non?

M. Judd : Comme je viens de le dire, nous surveillerions certainement de près la personne qui défendrait ce genre d’attitude, mais il n’y aurait pas lieu de surveiller chaque personne ayant fréquenté cet établissement. Cette surveillance serait effectuée en tenant compte de divers autres facteurs.

Nous n’adopterions pas dès le départ une approche visant à mettre sous surveillance toute personne associée à cet établissement.

Le sénateur Day : Ce qui m’inquiète, c’est que les agences de sécurité et les services de police deviennent un peu trop défensifs. Chaque fois que vous entendez les mots « profilage racial » et « profilage », vous lui donnez une connotation péjorative.

Peut-être devrions-nous définir ces termes un peu plus précisément avant que vous ne commenciez à dire que ce n’est pas ce que vous faites.

M. Judd : C’est pourquoi j’ai modifié mes commentaires ce matin, pour clarifier ce que j’essayais de dire.

Quant à savoir, à la lumière de ce qui se passe, si notre application de la loi ou si les services de sécurité deviennent plus défensifs, c’est une question intéressante. Je crois qu’il existe des études sur le sujet.

Il faudrait sans doute mieux définir ces termes. Je sais que des travaux sont en cours en ce sens, mais aucune conclusion n’a été déposée à ce jour.

Le sénateur Day : Nous irons au Royaume-Uni bientôt et j’aimerais que nous parlions de la personne qui a malheureusement été assassinée en Amérique du Sud. Je crois que la tentative par les forces policières de camoufler l’événement a contribué à aggraver la situation. Des erreurs se produisent. C’est regrettable.

Le fait qu’on ait tenté de camoufler l’affaire, qu’on ait prétendu qu’il résistait, qu’il tentait de s’échapper, « et cetera » pour donner l’impression que c’était ce qu’il fallait faire est bien malheureux et il me semble en bout de ligne que l’on fera moins confiance aux forces policières et aux services de sécurité.

M. Judd : L’incident en soi et les réactions qui ont suivi sont malheureux.

J’étais au Royaume-Uni au moment des attentats à la bombe du 21 juillet et j’ai été à Londres tout de suite après les incidents du 7 juillet. Il est difficile de bien saisir l’atmosphère qui régnait à

time and the enormous pressure the police and security services were under to try to prevent a recurrence. It was thought that other attacks were forthcoming.

In the end, I agree that it was regrettable and it will have a long-term impact on confidence in the security and police forces.

Senator Day: I believe it is better to admit to a regrettable mistake rather than attempt to cover it up.

Mr. Judd: History has demonstrated that more often than not the cover-ups tend to be worse than the mistakes.

Senator Day: Precisely.

Senator Joyal: I would like to go back to page 5 of your presentation where you say that the perpetrators of last summer's London bombings were not on the "radar screens" of intelligence and police services.

Must we conclude from that part of your remarks that our greatest danger could be perpetrated by people that are not even on your list?

As I understand, your general activities and from your comments 10 days ago, the 10 or so Canadians that are training in Iraq, trying to enter Iraq to get trained, or do terrorist activity there are known to you. They are on your list. They are under surveillance. However, the most "threatening terrorists" are those who are not on your radar screen. These people are Canadian and not new immigrants. They may not be living in slum areas. They may be people with some education. They may be people who have had access to a form of "brainwashing," because they have to be educated in terrorism or they have to be educated to share the concern that their convictions are so intense that they have to kill strangers.

How do you address that situation in the context that such a threat would happen in Canada?

How are you able to explain to Canadians that in spite of all your efforts, and the budget and all the legal imperatives that in fact the threat cannot really come under your surveillance, that the surveillance capacity of CSIS is really of no use to identify these people?

Mr. Judd: The comment I made was simply a factual comment. It is true in other instances where even in retrospect the police or the security services did not identify the individuals.

The second thing about the comment is that it reflects one of the traditional preoccupations of people in the intelligence business, which is that as far as I know they often spend more time worrying about what they do not know than what they do know.

In the case of the London attacks, the individuals do not appear to have had any prior associational background with known terrorists.

ce moment-là et l'énorme pression exercée sur les forces policières et les services de sécurité pour que cela ne se reproduise plus. On pensait que d'autres attentats allaient se produire.

Enfin, je reconnais que c'est regrettable et que cela aura des répercussions à long terme sur la confiance dans les services de sécurité et les forces policières.

Le sénateur Day : Je crois qu'il faut mieux admettre une erreur regrettable que de tenter de la camoufler.

M. Judd : L'histoire a démontré que plus souvent qu'autrement, les tentatives de camouflage sont généralement pires que les erreurs.

Le sénateur Day : Exactement.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir à la page 5 de votre exposé où vous dites que ceux qui ont perpétré les attentats à la bombe de Londres, l'été dernier, n'étaient pas sur les « écrans radar » des services secrets et des forces policières.

Devons-nous conclure, d'après ces remarques, que les pires dangers pourraient provenir de gens qui ne figurent même pas sur votre liste?

Si je comprends la nature de vos activités et les commentaires que vous avez faits il y a dix jours, vous êtes au courant qu'une dizaine de Canadiens suivent un entraînement en Irak et qu'ils essaient d'entrer en Irak pour y être entraînés ou s'adonner à des activités terroristes. Ils figurent sur votre liste. Ils sont sous surveillance. Toutefois, les terroristes les plus « menaçants » sont ceux qui ne sont pas sur votre écran radar. Ces gens sont des Canadiens et non de nouveaux immigrants. Ils ne vivent pas nécessairement dans des taudis. Ils peuvent avoir une certaine instruction. Ces gens ont peut-être eu un certain « lavage de cerveau », parce qu'ils doivent avoir une formation en terrorisme ou quelque autre formation pour en arriver à des convictions d'une profondeur telle qu'ils sont prêts à tuer des étrangers.

Que feriez-vous si une telle menace pesait sur le Canada?

Comment expliqueriez-vous aux Canadiens que malgré tous vos efforts, malgré le budget, et malgré tous les impératifs juridiques, vous ne pouvez vraiment pas assurer de protection contre cette menace, que le SCRS n'est vraiment pas en mesure de déterminer qui sont ces gens?

M. Judd : Le commentaire que j'ai fait est une simple observation. C'est vrai dans d'autres cas, lorsque même après coup, les services de police ou de sécurité n'ont pas identifié les individus.

La seconde chose au sujet de cette observation est qu'elle reflète un comportement caractéristique des gens dans les services de sécurité, c'est-à-dire, autant que je sache, qu'ils passent souvent moins de temps à s'inquiéter de ce qu'ils savent que de ce qu'ils ne savent pas.

Dans le cas des attentats de Londres, les individus qui les ont perpétrés ne semblent pas avoir été associés à aucun terroriste connu dans le passé.

This is always a possibility in any jurisdiction, including Canada. It was a surprise for our colleagues in the United Kingdom.

Senator Joyal: Would it not in fact be a greater danger that what you are called to do, with all the security checks, might not in fact be the right way to determine where to invest your talents and your capacity?

Mr. Judd: To be fair, we are always in the process of rethinking what we do and how we do it when dealing with threats like this. One of the points that I also made in my opening comments was that we do not yet have a full understanding of this phenomenon of radicalization of individuals, and I believe that is true in most Western jurisdictions with intelligence and police services.

We do not yet have adequate clarity as to the motivational relationship that causes people to do this kind of thing. Hitherto, the assumption was that individuals who had training in terrorist camps and who had been engaged in conflicts involving international terrorism were the primary concerns for security services. The attacks in London demonstrate that there is a new kind of radicalized individual on the terrorist scene. These individuals have been radicalized by whatever phenomenon to commit these types of acts.

It is not something that we fully understand yet; the psychology, the sociology that is associated with that kind of activity.

Senator Joyal: Are you researching that phenomenon? Are you looking at areas of the country that might be more fertile or receptive to that type of contemporary phenomenon?

Mr. Judd: Yes, we are doing research in that domain. The research we are doing is probably analogous to similar research around the radicalization phenomenon. I know that there are also academic and other institutions looking at these kinds of issues as well. We do not have a foolproof formula for determining cause and effect in these kinds of cases. It is something in which we are still very much engaged.

Senator Joyal: Will you make it a priority to consider that potential terrorists are people who will submit to radicalization? Will you consider that these potential terrorists are receptive to radicalization through education? These people often feel marginalized in the democratic process and see terrorist activity as a way to destroy or challenge the system. People who have a certain degree of politicization and that are receptive to think politically, and of course are in possession of either written works or follow the teaching or the indoctrination of a certain philosophy fall into this category.

When you testified earlier, you mentioned that there are dormant al Qaeda cells in Canada and that you follow Canadians who might be in Iraq benefiting from the insurgencies there to train or to test and so on. Those people are on your radar screen.

La possibilité d'un attentat est toujours présente, quel que soit le pays, y compris le Canada. Ce fut une surprise pour nos collègues du Royaume-Uni.

Le sénateur Joyal : Ne serait-ce pas en fait plus dangereux que ce que vous êtes appelé à faire, avec toutes les vérifications de sécurité? Ne serait-ce pas en fait le meilleur moyen de déterminer où il serait préférable d'investir vos talents et votre potentiel?

M. Judd : À vrai dire, nous ne cessons de remettre en question ce que nous faisons, à la manière dont nous le faisons, lorsque nous sommes confrontés à ce genre de menaces. L'un des points que j'ai également soulevés dans mon exposé, c'est que nous ne comprenons pas encore pleinement le phénomène de radicalisation des individus et je crois que les services de sécurité et de police de la plupart des pays occidentaux ne comprennent pas non plus.

Nous ne comprenons pas encore très bien quels sont les motifs qui conduisent des gens à faire ce genre de choses. Jusqu'à présent, nous présumions que les gens qui ont été formés dans des camps terroristes et qui ont été engagés dans des conflits terroristes internationaux étaient les premiers ciblés par les agences de sécurité. Les attentats perpétrés à Londres démontrent qu'il existe une nouvelle forme de radicalisation sur la scène terroriste. Des individus sont radicalisés par des moyens que nous ne connaissons pas pour en arriver à commettre de tels actes.

Nous ne comprenons pas encore bien la psychologie, la sociologie associée à de tels actes.

Le sénateur Joyal : Faites-vous des recherches sur ce phénomène? Recherchez-vous les endroits du pays qui puissent être plus fertiles ou réceptifs à ce phénomène contemporain?

M. Judd : Oui nous effectuons des recherches dans ce domaine. Elles sont en quelque sorte similaire à la recherche que nous faisons sur le phénomène de la radicalisation. Je sais que des universités et d'autres institutions font également des recherches sur ces questions. Nous n'avons pas de formule à toute épreuve pour déterminer la cause et les effets de ces cas, et ce sont des questions auxquelles nous consacrons beaucoup d'énergie.

Le sénateur Joyal : Tiendrez-vous compte en priorité du fait que les terroristes potentiels sont des gens qui se soumettront à des mouvements radicaux? Tiendrez-vous compte du fait que ces terroristes potentiels sont réceptifs à la radicalisation après avoir été formés? Ces gens se sentent souvent marginalisés dans le processus démocratique et voient les activités terroristes comme un moyen de secouer ou de détruire le système. Les gens qui sont assez politisés, qui sont enclins à réfléchir d'un point de vue politique, et, bien sûr, qui sont en possession de travaux écrits ou qui adhèrent aux enseignements ou à l'endoctrinement d'une certaine philosophie appartiennent à cette catégorie.

Vous avez mentionné plus tôt dans votre exposé qu'il existe des cellules d'Al-Qaïda en dormance au Canada et que vous surveillez les Canadiens qui pourraient profiter des insurrections en Irak pour y être entraînés ou faire des tests et ainsi de suite. Ces gens figurent sur votre écran radar.

I see the problem in the priorities of the intelligence community and wonder if Canada has the strategic reading that needs to be acted upon in terms of where the real threat or potential threat is for the years to come.

Mr. Judd: It is a work in progress. We know some things, and we do not know other things. We know that there appears to be very little relationship between one's economic or educational status and one's proclivity to being associated with terrorism. We know individuals both here and elsewhere in the Western world do not require face-to-face motivation to move in this direction. The internet is a very good source of dissemination, proselytizing, recruitment and transference of techniques and so on. To the extent that we followed this phenomenon in Western jurisdictions, we tend to be looking at young males, late teens to mid-30s, very often well-educated, not necessarily economically marginalized and not even politically marginalized. They have been stimulated by various and sundry motivations of any number of different kinds to take that kind of an action.

In some respects, I would say as well that some of the phenomena we are dealing with are not actually new. There may be several Canadians in Iraq working with the insurgent forces. You may have seen in *The New York Times* a few weeks ago a report that individuals from about 27 countries have been detained so far.

The other thing I would say is that historically, in the Canadian context, it has not been unusual for Canadians to join in on conflicts, going back to the MacKenzie-Papineau brigade, or Canadians who fought with the American forces in Vietnam, or Canadians who sided with more than one of the factions in the former Yugoslavia, for example. It is a difficult set of issues. At root, you are dealing with an individual's psychology, basically, which is usually difficult to get at.

Senator Joyal: On page 14 of your brief, you seem to say, by a way of exhaustion, that you do not need any other institution to review your activities.

One of the concerns we have relates to the fact that according to an American Senate report the September 11 catastrophe could have been prevented. In fact, the information existed, but it was discarded or not properly acted upon. One of the major conclusions of the report is that the various American agencies involved in the security of the country were acting in silos. Each one acted in respect of its mandate, and failed to strategize the information properly.

I am not sure that even with all of the reviews that there is an effective strategizing of information. I wonder if the Minister of Public Security's proposal made last May to involve a kind of parliamentary committee would not bring all the agencies together provided of course that certain conditions exist.

Do you not feel we would achieve a better result if we could bring all these agencies together under one umbrella whereby we would have the possibility of making sure that each plays its role in accordance with the other?

Je vois la difficulté pour les services de sécurité d'établir des priorités et je me demande si le Canada est en mesure de faire une lecture stratégique qui lui permettra dans les années à venir d'intervenir là où la menace est réelle ou potentielle.

M. Judd : C'est un travail en constante évolution. Nous savons des choses, et il y en a d'autres que nous ignorons. Nous savons qu'il y a très peu de liens entre la situation économique ou le degré d'instruction et la propension d'une personne à s'associer au terrorisme. Nous savons que des individus, ici et ailleurs dans le monde occidental, n'ont pas besoin d'une motivation face à face pour aller dans cette direction. L'Internet est une très bonne source de diffusion, de prosélytisme, de recrutement et de transmission de techniques, et ainsi de suite. Si nous observons le phénomène dans les pays occidentaux, ce sont des jeunes hommes à l'approche de la vingtaine à la mi-trentaine, souvent très instruits, qui ne sont pas nécessairement marginalisés sur le plan économique et même sur le plan politique. Ils ont été stimulés par les motivations les plus diverses pour en arriver à poser de tels gestes.

À certains égards, j'ajouterais que certains de ces phénomènes ne sont pas nouveaux. Plusieurs Canadiens travaillent peut-être avec les forces rebelles en Irak. D'après un rapport du *New York Times*, il y a quelques semaines, des individus d'environ 27 pays différents sont actuellement détenus en Irak.

J'ajouterais également que les Canadiens participent depuis toujours à des conflits, que l'on pense au bataillon MacKenzie-Papineau ou aux Canadiens qui se sont battus avec les forces américaines au Vietnam ou à ceux qui se sont rangés du côté des factions de l'ancienne Yougoslavie, par exemple. Ces questions ne sont pas faciles à résoudre. À la base, cette question relève de la psychologie d'une personne et il est généralement difficile d'en saisir le sens.

Le sénateur Joyal : À la page 14 de votre exposé, vous semblez dire, à bout de ressources, qu'il n'est pas nécessaire de désigner une autre institution qui soit chargée d'examiner vos activités.

Ce qui me préoccupe, c'est que d'après un rapport du Sénat américain, le geste posé le 11 septembre aurait pu être évité. En fait, l'information existait, mais elle a été écartée ou les mesures qui s'imposaient n'ont pas été prises. L'une des principales conclusions du rapport est que les diverses agences américaines agissaient en vase clos. Chacune exécutait son mandat sans établir des stratégies d'information adéquates.

Je ne suis pas certain, malgré tous les examens existants, que des stratégies d'information efficaces aient été mises en œuvre. Je me demande si la proposition du ministère de la Sécurité publique en mai dernier visant l'établissement d'une forme de comité parlementaire ne permettrait pas de regrouper tous les organismes à une même table, dans la mesure où certaines conditions étaient appliquées, bien sûr.

Ne croyez-vous pas que nous en arriverions à de meilleurs résultats si nous regroupions ces organismes sous une même entité, si bien que chacun y jouerait son rôle en parallèle avec celui des autres?

Mr. Judd: If I gave the impression of exhaustion, I seek to excuse myself. My purpose in detailing that was to do the contrary — to reassure people, as I tried to do with Senator Andreychuk, that CSIS is extensively reviewed in terms of what it does, how it does it, where it does it and with whom.

On the issue of silos, I agree with you that it was obviously a problem in the United States. One of the issues in the American context is that they have many more agencies involved in these sorts of activities than we do in Canada. By last count, I think they were somewhere in the order of 16 or 17 agencies of the federal government alone in the intelligence domain in the United States.

In regard to the committee of parliamentarians on national security, I do not know that creating a committee of parliamentarians would be reason to amalgamate or homogenize all the other review mechanisms we have in place, because they already have established mandates and methods of operation and so on. In some instances, they tend to focus on very specific things. I do think that having a committee of parliamentarians would be useful if only to ensure that parliamentarians have a better understanding of what we do and how we do it.

On the issue of silos, it is an issue in terms of trying to ensure that information is exchanged. We are also facing a countervailing issue as to ensuring that any information that is exchanged is appropriately exchanged and subject to appropriate caveats as to its end use. It is a on the one hand, on the other hand kind of circumstance.

I might also point out most of the agencies that review us are, at the end of the day, agents of Parliament. Even the Security Intelligence Review Committee can be called before Parliament and has appeared before your committee on issues relating to us.

Senator Joyal: In your opinion, what conditions should we be thinking about in establishing such parliamentary review in order to be effective?

On what basis do you see it operating to ensure that it achieves its objective?

Mr. Judd: I have spoken to the former chairperson of the British committee of parliamentarians, who is no longer in Parliament. I have met with staff directors of the Senate and House of Representatives committees in the United States on the intelligence issues. I gather there are different approaches in both jurisdictions but that one of the principal prerequisites to getting an effective operation going is trying to ensure that the parliamentarians have a good understanding of the agencies over which they exercise oversight. That would certainly be a pre-eminent precondition for such a body here in Canada. That will require a learning curve, given that we conduct our work without much public understanding. The same applies to sections of the RCMP. That would be one condition.

M. Judd : Si j'ai donné l'impression d'être à bout de ressources, je m'en excuse. Mon propos était au contraire de rassurer les gens, comme j'ai essayé de rassurer le sénateur Andreychuk en affirmant que ce que fait le SCRS, comment il le fait, où il le fait et avec qui il le fait est examiné dans le détail.

Quant au travail en vase clos, je reconnais que c'était de toute évidence un problème aux États-Unis. En fait, l'un des problèmes aux États-Unis, c'est qu'un bien plus grand nombre d'agences assurent les services de renseignement qu'au Canada. Selon les dernières estimations, je crois qu'il y avait autour de 16 ou 17 agences du gouvernement fédéral à lui seul dans les services secrets aux États-Unis.

Quant à la mise sur pied d'un comité parlementaire sur la sécurité nationale, je ne vois pas en quoi la création d'un tel comité favoriserait le regroupement ou l'homogénéisation de tous les autres mécanismes d'examen en place, parce que des mandats, des méthodes de fonctionnement, « et cetera » ont déjà été établis à cette fin. Les comités parlementaires doivent souvent se pencher sur des questions très précises. Je crois néanmoins qu'un comité parlementaire pourrait être utile, ne serait-ce que pour mieux faire comprendre ce que nous faisons et comment nous le faisons.

Quant au travail en vase clos, la question est d'assurer qu'il y a échange d'informations. Mais cela nous confronte à un autre problème qui consiste à assurer que les échanges d'informations sont appropriés et que celles-ci sont assujetties à des mises en garde quant à leur utilisation finale. D'un côté comme de l'autre, il faut tenir compte des circonstances.

J'aimerais par ailleurs souligner que la majorité des organismes qui examinent notre travail sont, en bout de ligne, des agents du Parlement. Même le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité peut être appelé à comparaître devant le Parlement. Il a déjà comparu d'ailleurs, devant votre comité, sur des questions qui nous concernaient.

Le sénateur Joyal : À votre avis, que faudrait-il que nous fassions pour instaurer un examen parlementaire efficace?

Comment un tel comité pourrait-il fonctionner pour atteindre ses objectifs?

M. Judd : J'en ai parlé à l'ancienne présidente du comité parlementaire britannique qui n'est plus membre du Parlement. J'ai rencontré des directeurs du personnel du Sénat et de la Chambre des représentants des États-Unis à ce sujet. J'ai observé les différentes approches dans les deux pays, mais la première condition à mon point de vue, pour qu'un tel comité soit efficace, c'est que les parlementaires comprennent bien les organisations qu'elles supervisent. Ce serait certainement une condition essentielle à une telle initiative ici au Canada. Il faudrait prévoir une période d'apprentissage, étant donné que nous effectuons notre travail sans que le public comprenne vraiment ce que nous faisons. Il en va de même de la GRC. Ce serait la première condition.

Second, a committee of parliamentarians should be prepared to spend the time to get a good understanding of these operations and activities so they are able to engage the agencies with a degree of literacy and conversancy about the issues.

In the case of the United Kingdom, the former chairwoman of the parliamentary committee said that the committee spent approximately 16 hours a week with the agencies. That gives some indication of the time commitment on their part.

Third, a measure of mutual confidence between the agencies and the parliamentarians would be required to ensure that the agencies were as forthcoming as they should be in their interactions with the committee.

Fourth, it might behoove members of the committee to go into the field, even on an operational basis, with either the RCMP or CSIS, just to see what our work is like. In the case of the Canadian Forces, many members of Parliament have taken advantage of the military's invitation to have them and senators board ships or planes or visit forces deployed overseas to get a better understanding of their work. That might be something that a committee of parliamentarians would want to think about as well.

There is another point made by an American Congressional staff member. One of the concerns that agencies sometimes have about parliamentary or congressional committees is the concern about the leaking of classified information.

In fact, I understand from my American colleagues that has happened maybe once or twice in the history of the congressional oversight committees but points out that it is important to ensure that confidentiality is, where required, respected.

[*Translation*]

Senator Chaput: Mr. Judd, there is no question that your work is important. You operate under very difficult and delicate circumstances. As some of my colleagues have pointed out, you work in an environment in which ideology is deeply entrenched. People hold to very strong beliefs which can lead them to commit suicide for a particular cause.

You note on page 5 of your presentation that in the case of last two terrorist attacks, all of those involved were young males between the ages of 18 and 30. I find it disconcerting that the attacks were so well orchestrated and the perpetrators were at a vulnerable age and willing to take up these causes.

Your Agency carries out the security screenings required by various federal departments. Let us consider one example in particular. What specifically does the screening of an individual for an airport job entail? What factors would cause you to screen a person more closely before issuing the proper security clearance?

Mr. Judd: Are you referring to the screening we do for the purposes of giving an employee a security clearance?

Deuxièmement, un comité de parlementaires doit être disposé à prendre le temps nécessaire pour bien comprendre les opérations et les activités d'un service de sécurité et ainsi acquérir des connaissances et entretenir des discussions pertinentes sur les questions débattues.

Dans le cas du Royaume-Uni, l'ancienne présidente du comité parlementaire a dit que le comité passait environ 16 heures par semaine avec les services de sécurité. Vous voyez le temps qu'ils ont dû y consacrer.

Troisièmement, il doit y avoir une confiance mutuelle entre les agences et les parlementaires pour que les agences soient bien disposées à échanger avec le comité.

Quatrièmement, il serait peut-être indiqué que les membres du comité se rendent sur le terrain, même dans un cadre opérationnel, soit avec un membre de la GRC ou du SCRS, afin qu'ils voient en quoi consiste notre travail. Dans le cas des Forces canadiennes, de nombreux députés et sénateurs ont répondu à l'invitation des militaires et sont montés à bord de navires ou d'avions ou ils ont rencontré des forces déployées outre-mer, afin de mieux comprendre leur travail. Ce sont là quelques aspects sur lesquels un comité parlementaire pourrait être appelé à réfléchir.

Un membre du Congrès américain a soulevé un autre point. Il s'agit des inquiétudes qu'ont parfois les agences de renseignement au sujet des comités parlementaires ou du Congrès qui pourraient être à l'origine de fuites de renseignements classifiés.

En fait, d'après mes collègues américains, cela se serait produit une fois ou deux depuis la formation des premiers comités de surveillance du Congrès, mais ils soulignent qu'il est important d'assurer que la confidentialité soit respectée.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : Monsieur Judd, il ne fait nul doute que votre travail est important. Il s'inscrit dans un contexte très difficile et aussi très délicat. Comme certains de mes collègues l'ont souligné, vous travaillez dans un contexte où l'on doit faire face à une idéologie endoctrinée. Il s'agit d'une pensée qui devient une croyance très forte et qui pousse les gens à se suicider pour la cause.

À la page 5 de votre présentation, vous dites que lors des deux derniers actes de terrorisme, les personnes impliquées étaient des jeunes hommes âgés entre 18 ans et 30 ans. Je trouve inquiétant le fait que tout soit si bien orchestré et que l'on fasse appel à des personnes d'un âge vulnérable, qui sont prêtes à s'impliquer dans de telles causes.

Vous effectuez les évaluations de sécurité requises par les divers ministères fédéraux. Prenons un exemple parmi tant d'autres. Dans le cas des évaluations relatives à un emploi dans un aéroport, que comprend cette évaluation de sécurité? Quels sont les facteurs qui vous amènent à scruter de plus près une personne en particulier avant de décider de son attestation de sécurité?

M. Judd : Est-ce que vous parlez du travail que nous faisons en termes de ce qu'on appelle la cote sécuritaire reliée à l'emploi?

Senator Chaput: Yes.

Mr. Judd: We verify a number of facts when a person applies for a job, for example, an airport job. Most likely we will check with the RCMP to see if that individual has a criminal record. As far as CSIS is concerned, the agency reviews the individual's file to see whether he has been involved in activities that pose any kind of threat to national security, or whether he has links to a group or organization known for its terrorist leanings. Perhaps that individual has ties with a government that was engaged in questionable activities, or has been involved in espionage activities for a government. In other words, we screen people applying for an airport or federal government job, as well as immigrants and refugees.

Moreover, the annual report of the CSIS Review Committee provides data on the number of screenings conducted and the questions raised with respect to certain individuals.

In point of fact, very few issues arise each year when it comes to applications for jobs with the government, at an airport or elsewhere.

Senator Chaput: Therefore, few, if any, people are rejected?

Mr. Judd: Not many.

[English]

Senator Fraser: Mr. Judd, I would like to come back to the issue of racial profiling. As I gather, you are increasingly concerned about the cloudy nature of the phrase.

I would like to address behaviour. The behaviour that people are talking about runs along a whole continuum. You assure us that CSIS does not adhere to racial profiling. At one end of the continuum, I am sure that is absolutely true. CSIS does not say all Arabs are suspect and will be, for that reason alone, kept under surveillance. At the other end of the scale, if you had credible information that an Arab male, about five feet ten inches and about 30 years of age with serious al Qaeda involvement was arriving on a plane from Paris tomorrow afternoon, you would be checking the passengers coming off that plane for someone who matched that description.

It is in the cloudy middle that concerns arise. Without giving us confidential information about spy craft, for example, can you give us any training material or instructions that CSIS employees receive to help them as they navigate in that cloudy middle? That might help us to understand CSIS and how it conducts its business.

Le sénateur Chaput : Oui.

M. Judd : On doit effectuer plusieurs vérifications dans le cas d'une personne qui désire travailler, par exemple, dans un aéroport. On procédera probablement à une vérification auprès de la Gendarmerie royale du Canada sur des questions de criminalité. En ce qui a trait au SCRS, nous examinons les antécédents de l'individu à savoir s'il a mené des activités qui vont à l'encontre de la sécurité nationale ou s'il a un lien avec un groupe quelconque ou des individus reconnus comme étant activistes dans un domaine dont l'idéologie s'apparente aujourd'hui au terrorisme. Peut-être a-t-il entretenu des liens avec un gouvernement qui s'implique dans des activités douteuses. Il peut être question des activités d'un individu, au profit d'un gouvernement, dans le domaine de l'espionnage. En d'autres mots, notre système de vérification s'applique dans le cas d'un emploi dans un aéroport ou au gouvernement fédéral, ainsi que dans les cas d'immigrants ou de réfugiés.

D'ailleurs, on retrouve dans le rapport annuel de notre Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité les statistiques en ce qui concerne les vérifications effectuées et les questions soulevées chez certains individus.

À vrai dire, chaque année, on ne compte que très peu de questions que nous soulevons en ce qui concerne un emploi au gouvernement, dans un aéroport ou tout autre type de travail.

Le sénateur Chaput : Il n'y a donc pas eu tellement de refus?

M. Judd : Non.

[Traduction]

Le sénateur Fraser : Monsieur Judd, j'aimerais revenir à la question du profilage racial. Je crois comprendre que vous êtes de plus en plus préoccupé par la nature nébuleuse de cette phrase.

J'aimerais parler du comportement. Le comportement dont les gens parlent s'inscrit dans un continuum de mesures. Vous nous assurez que le SCRS n'établit pas de profil racial. Aux dernières étapes du processus, je suis convaincu que c'est tout à fait exact. Le SCRS ne dit pas que tous les Arabes sont suspects et que pour cette raison seulement ils seront maintenus sous surveillance. Par contre, si vous obtenez des informations dignes de foi selon lesquels un Arabe d'environ cinq pieds et dix pouces, d'une trentaine d'années et qui a joué un rôle important au sein du groupe Al-Qaïda arrive de Paris par avion demain après-midi, vous surveilleriez les passagers à la sortie de cet avion en quête d'une personne correspondant à cette description.

C'est l'étape médiane qui soulève des inquiétudes. Sans nous fournir des informations confidentielles à propos des avions espions, par exemple, pouvez-vous nous indiquer quel matériel ou quelles instructions sont remis aux employés du SCRS pour les aider à naviguer dans cette zone nébuleuse. Cela pourrait nous aider à comprendre le SCRS et la manière dont il effectue son travail.

Mr. Judd: I do not know whether we can do that. I shall speak to my colleagues about it as soon as I return, and I am confident that we will find material that we can provide to the committee that will help explain this, although I do not know exactly what that would be.

Senator Fraser: It might be helpful.

Senator Andreychuk: Following up on Senator Fraser's point, before and after September 11, the criticism of security agencies was that although they had the dots, they had not connected them. In other words, there had been target work on where a security threat may come from, be it al Qaeda, internal or external.

As has been discussed, we do not know where the next terrorist threat will come from or why, and we may never know. In the same way as we do with regard to criminal activity, we can zero in on the person who might be likely to commit a crime but people defy categorization.

Since the British subway bombings and the appearance of new difficulties for security services there, what strategies and techniques are you using to address this issue?

Mr. Judd: We are doing several things. In response to Senator Joyal, I tried to outline what we are trying to do to understand the phenomenon of radicalization, an issue at which a number of other Western police and security agencies are looking. We compare and contrast notes with them on their findings. We also follow publicly available information and academic work on those sorts of things. That is very much a work in progress.

Second, our hope is to do a better job of outreach and dialogue with various constituencies in this country in order to explain ourselves and to solicit their assistance. I do not mean in terms of recruiting individuals for operations per se, but rather in terms of undertaking their general responsibility of citizenship. We hope that, as is the case in most things dealing with the law, the average citizen would be more willing to report instances where they have suspicions about the behaviour of individuals.

Third, we are trying to do much more than we have in the past in terms of managing our information holdings. One problem that most agencies such as ours have found in the last several years is that the volume of information we must deal with is becoming daunting.

We do get information that is considered legitimate intelligence. However, individuals, including terrorist groups trying to raise the level of anxiety and concern, are deliberately misleading us in this business in the West. In some instances, people try to play hoaxes or carry out scams. Getting a better handle on information and our analysis of it is yet another way we are trying to deal with that problem.

M. Judd : Je ne sais pas si nous pouvons faire cela. Je vais en parler à mes collègues dès mon retour et je pense bien que nous trouverons des éléments que nous pourrions fournir au comité en guise d'explication, mais je ne sais pas exactement ce que cela pourrait être.

Le sénateur Fraser : Cela pourrait être utile.

Le sénateur Andreychuk : Pour donner suite au point soulevé par le sénateur Fraser, avant et après le 11 septembre, les critiques adressées aux agences de sécurité étaient qu'elles avaient conçu des moyens pour établir des liens, mais qu'elles ne les ont pas établis. En d'autres mots, des travaux avaient été effectués sur la provenance éventuelle d'une menace à la sécurité, qu'elle provienne d'Al-Qaïda, de l'intérieur ou de l'extérieur.

Comme nous l'avons dit, nous ne savons pas d'où proviendra la prochaine menace terroriste, ni pourquoi, et nous ne le saurons peut-être jamais. À l'instar des activités criminelles, nous pouvons cibler la personne qui pourrait éventuellement commettre un crime, mais les gens refusent toute catégorisation.

Après les attentats à la bombe perpétrés dans le réseau des transports publics britanniques et face aux difficultés que semble connaître les services de sécurité, quelles techniques et quelles stratégies utilisez-vous pour régler le problème?

M. Judd : Nous travaillons sur plusieurs fronts. En réponse à la question du sénateur Joyal, j'ai tenté de décrire ce que nous tentons de faire pour comprendre le phénomène de la radicalisation, un problème sur lequel se penchent également d'autres agences de sécurité et de services de police en Occident. Premièrement, nous comparons nos conclusions et nous consultons les informations mises à la disposition du public et les travaux traitant de ces questions dans les universités. C'est un travail en constante évolution.

Deuxièmement, nous espérons être en mesure de mieux rejoindre les gens et d'établir le dialogue avec les différentes régions du pays, afin de leur expliquer qui nous sommes et d'obtenir leur appui. Il ne s'agit pas de recruter du personnel pour des opérations en tant que telles, mais d'inciter chacun à assumer ses responsabilités en tant que citoyen. Nous espérons que les gens ordinaires seront plus enclins à rapporter des situations ou des comportements suspects, comme lorsqu'il s'agit d'appliquer les lois.

Troisièmement, nous essayons beaucoup plus que par le passé de gérer nos propres informations. L'un des problèmes auxquels les agences comme la nôtre ont été confrontées au cours des dernières années réside dans le volume d'information herculéen qu'il nous faut maintenant traiter.

Nous recevons des informations qui sont considérées comme relevant des services de renseignement. Toutefois, des gens, y compris des groupes terroristes, essaient de faire grimper le niveau d'anxiété et d'inquiétude et mettent les services de sécurité occidentaux délibérément sur de fausses pistes. Ils tentent de nous mystifier ou de nous duper. Nous essayons également de régler ce problème en assurant une meilleure gestion et en meilleure analyse de l'information.

Senator Andreychuk: Do you believe that the LTTE should be listed? In light of circumstances in Sri Lanka and elsewhere, are they still of concern to you?

Mr. Judd: They are still of concern to us. They are already listed with the United Nations. They are not listed domestically under the Criminal Code.

Senator Andreychuk: Should they be listed in Canada?

Mr. Judd: To date the government has been of the view that the circumstances in Sri Lanka with respect to the peace negotiations and, in the post-tsunami period, the rehabilitation and reconstruction that is going on there are factors that would argue against a listing at this juncture. However, the LTTE is nonetheless still regarded as a terrorist entity.

Senator Joyal: On page 14 of your brief you say that you are involved in the Arar commission of inquiry. What lessons have you drawn from the Arar inquiry?

Mr. Judd: That is a very good question.

Senator Joyal: I did not say "conclusion;" I said "lessons."

Mr. Judd: Yes, I noticed. I do not know what I would say in terms of lessons, given that the inquiry is still ongoing and is not expected to conclude until some time next year. It has been a difficult undertaking for the service in terms of both the amount of material and the amount of time and energy we have had to devote to dealing with the inquiry with regard to the provision of documentation and witnesses, both in camera and public. That process is still ongoing.

I would have to think about lessons and get back to you. It has certainly had an impact on us just in terms of dealing with the queries of the inquiries. We have provided huge volumes of documentation and witnesses.

It is difficult to comment on an inquiry that is partly public and partly in camera. I suspect that a number of people face that difficulty in terms of coming to determinations about lessons or conclusions. We look forward to seeing the conclusions of the inquiry on both parts of their mandate.

Senator Joyal: Do you think the public has a sentiment of malaise especially now that it seems obvious that Mr. Arar was tortured. The release of that information seems to have undermined the very credibility that you described in your brief. I would like to commend you for that effort. I wonder if this disclosure is undoing your efforts and creating more suspicion about your operation. This makes it more difficult for you to achieve the valid objective described in your brief this morning.

We cannot ignore the bigger picture of the work that you do. In my opinion, this is a very important element. How will you address that?

Le sénateur Andreychuk : Croyez-vous que les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (TLET) devraient figurer sur votre liste? À la lumière de ce qui s'est produit au Sri Lanka et ailleurs, sont-ils toujours un sujet de préoccupation pour vous?

M. Judd : Ils sont encore un sujet de préoccupation. Ils figurent déjà sur une liste des Nations Unies. Ils ne figurent pas sur une liste aux termes du Code criminel.

Le sénateur Andreychuk : Devraient-ils figurer sur une liste au Canada?

M. Judd : Jusqu'à présent, le gouvernement est d'avis que les négociations en cours actuellement au Sri Lanka, après le désastre du tsunami, de même que la réhabilitation et la reconstruction sont autant de circonstances qui vont à l'encontre de leur inscription sur la liste à ce moment-ci. Néanmoins, les TLET sont toujours considérés comme un groupe terroriste.

Le sénateur Joyal : À la page 14 de votre exposé, vous dites que vous participez à la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar? Quelles leçons tirez-vous de cette enquête?

M. Judd : C'est une très bonne question.

Le sénateur Joyal : J'ai bien dit « leçons », et non « conclusions ».

M. Judd : Effectivement, j'ai remarqué. Je ne sais pas vraiment, étant donné que l'enquête n'est pas encore terminée et qu'elle ne le sera probablement pas avant l'an prochain. Ce fut difficile pour le service, à la fois en raison de la quantité de matériel, du temps et de l'énergie que nous avons dû y consacrer, de la documentation que nous avons dû fournir et des témoins qui ont été interrogés publiquement et à huis clos. Et ce n'est pas encore terminé.

Je vais réfléchir aux leçons que nous pourrions en tirer et vous en reparler. Elle a certainement eu des répercussions ne serait-ce que sur le traitement des recherches effectuées dans le cadre de ces enquêtes. Nous avons produit d'énormes quantités de documents et de témoignages.

Il est difficile de faire des commentaires sur une enquête en partie publique et en partie à huis clos. Je présume que bien des gens sont confrontés à la difficulté de déterminer quelles leçons ou quelles conclusions ils peuvent en tirer. Nous examinerons avec intérêt les conclusions sur les deux volets de leur mandat.

Le sénateur Joyal : Croyez-vous que le public se sente mal à l'aise, maintenant qu'il semble évident que M. Arar a été torturé? La publication de ces informations semble avoir miné la crédibilité que vous décrivez dans votre exposé. J'aimerais vous féliciter de cet effort. Je me demande si la publication de ces informations mine vos efforts et ne crée pas davantage de soupçons sur vos fonctions. Cela ne vous aidera pas à faire réaliser les objectifs valables que vous avez décrits dans votre exposé de ce matin.

Nous ne pouvons ignorer l'ensemble de votre travail. À mon avis, c'est un élément très important. Que comptez-vous faire?

Mr. Judd: I think it is fair to say that it seems to be an unfortunate consequence of the proceedings. The government has put the proceedings in place. The proceedings will run their course. My own sense is that it is in the natural course of events of inquiries for questions to be raised about individuals or organizations who are the subject of those inquiries.

I have every confidence that when the conclusions of the inquiry are made public, they will not substantiate many of the worst-case claims that have been made about government agencies. Again, I think it just raises the issue of the degree to which we need to be doing more than we have been doing in terms of outreach to communities. It illustrates that we must explain ourselves to ensure that people have a better understanding of who we are and what we do.

We will live with the inquiry and accusations that may be made around it until such time as they come to conclusions, which as I say, will not substantiate a number of the claims made about what we have done or have not done.

Senator Joyal: Do you think the committee that the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness has announced as a parliamentary oversight committee could help the agencies to reach the Canadian public and create an impression of trusteeship?

Mr. Judd: The committee of parliamentarians could help that way to the extent that agencies such as ours appear before parliamentary groups such as this committee. I think the correct term is “the other body.”

Senator Joyal: The other place.

Mr. Judd: Your role as public individuals and representatives of different constituencies in the country will hopefully help us in that task.

The Cross-Cultural Roundtable on Security will help in that regard. I think the outreach activities that we have launched independently or in association with other members and other agencies of the public safety portfolio will help as well.

The more we can do to ensure that people get a better understanding of what we are and what we do, the better off we will be. This also includes parliamentarians.

The Chairman: Mr. Judd, thank you for sharing, as you have, with this committee since the very beginning when we started our hearings back in the early spring.

We are almost at the end of those hearings. We will be working on a report. The generosity of your time is much appreciated. Thank you very much.

Mr. Judd: Thank you very much.

The Chairman: Colleagues, we will adjourn for a lunch break and we will be back at 1:30 p.m.

The committee adjourned.

M. Judd : Je crois qu'il est juste d'affirmer que c'est une conséquence malheureuse des enquêtes. C'est le gouvernement qui l'a lancée. Les enquêtes suivent leur cours. À mon sens, c'est dans l'ordre des choses que des questions soient soulevées au sujet des personnes ou des organisations qui font l'objet de cette enquête.

J'ai pleinement confiance que, lorsque les conclusions de l'enquête seront rendues publiques, elles ne confirmeront pas bon nombre des scénarios les plus défavorables au sujet des organismes gouvernementaux. Encore une fois, je pense que cette enquête indique à quel point nous devons faire davantage d'efforts face à la population. Elle illustre combien il est important de nous expliquer pour que la population comprenne mieux qui nous sommes et ce que nous faisons.

Nous devons composer avec cette enquête et ces accusations qui ont été portées contre nous, jusqu'à ce que les conclusions viennent réfuter, je le répète, plusieurs des accusations sur ce que nous avons ou n'avons pas fait.

Le sénateur Joyal : Croyez-vous que le comité de surveillance parlementaire proposé par la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pourrait aider les agences de sécurité à rejoindre le public canadien et à créer une impression de mise en tutelle?

M. Judd : Ce comité de parlementaires pourrait aider les agences comme la nôtre dans la mesure où nous pourrions comparaître devant des groupes parlementaires comme celui-ci. Je pense que le terme exact est « l'autre organisation ».

Le sénateur Joyal : L'autre endroit.

M. Judd : Votre rôle sur la scène publique et à titre de représentants des différentes régions du pays nous aideront, je l'espère, dans cette tâche.

La Table ronde transculturelle sur la sécurité nationale sera très utile à cet égard. Je crois que les activités visant à rejoindre les gens que nous avons lancées indépendamment ou en collaboration avec d'autres membres et d'autres organismes qui relèvent du portefeuille de la sécurité publique aideront également.

Plus nous parviendrons à faire comprendre aux gens, y compris les parlementaires, qui nous sommes et ce que nous faisons, le mieux ce sera.

La présidente : Monsieur Judd, merci d'avoir partagé avec nous vos connaissances depuis le tout début des audiences au début du printemps.

Nous en sommes presque à la fin des audiences et nous déposerons un rapport bientôt. Nous vous remercions d'avoir été si généreux de votre temps.

M. Judd : Merci beaucoup.

La présidente: Collègues, nous allons ajourner pour une pause-déjeuner et nous reprendrons les débats à 13 h 30.

La séance est levée.

OTTAWA, Monday, October 31, 2005

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act met this day at 1:32 p.m. to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the Anti-terrorism Act, (S.C. 2001, c.41).

Senator Joyce Fairbairn (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I call this meeting to order. This is the fortieth meeting with witnesses of the Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act. For our viewers, I will explain the purpose of this committee.

In October 2001, as a direct response to the terrorist attacks in New York City, Washington D. C. and Pennsylvania, and at the request of the United Nations, the Canadian government introduced Bill C-36, the Anti-terrorism Act. Given the urgency of the situation then, Parliament was asked to expedite our study of the legislation and we agreed. The deadline for the passage of that bill was mid-December of 2001.

However, concerns were expressed that it was difficult to thoroughly assess the potential impact of this legislation in such a short time, and for that reason, it was agreed that three years later, Parliament would be asked to examine the provisions of the act and its impact on Canadians with the benefit of hindsight and in a less emotionally charged situation with the public. Therefore, the work of this committee reflects the Senate's efforts to fulfil that obligation.

When we have completed the study we will make a report to the Senate that will outline any issue we believe should be addressed and allow the results of our work to be available to the government and to the Canadian people. I should say as well that the House of Commons is conducting a similar study at this time.

Our committee has so far met with government ministers and officials, international and domestic experts on the threat environment, legal experts, those involved in enforcement and intelligence gathering, representatives of community groups; we have travelled to Washington to talk with colleagues there. Next week, we will be spending a few days in London to also meet with colleagues there.

This afternoon, we will return to the issue of community impact, which has been a significant issue of interest throughout our hearings. We are pleased to welcome Mr. Faisal Joseph, National Legal Counsel for the Canadian Islamic Congress, and Imam Salam Elmenyawī, Chairman of the Muslim Council of Montreal.

We welcome you both. We are delighted that you have come to visit with us. As always, colleagues, I would ask that your questions be as concise as possible.

The floor is yours, gentlemen.

OTTAWA, le lundi 31 octobre 2005

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd'hui à 13 h 32 pour procéder à un examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41).

Le sénateur Joyce Fairbairn (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Il s'agit de la 40^e séance au cours de laquelle le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste entend des témoins. Pour les gens qui nous regardent, je vais expliquer le mandat de notre comité.

En octobre 2001, en réaction directe aux attaques terroristes perpétrées à New York, à Washington D.C. et en Pennsylvanie et à la demande des Nations Unies, le gouvernement canadien a déposé le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste. Vu l'urgence de la situation à l'époque, on a demandé au Parlement d'accélérer son étude du projet de loi, et nous avons accepté. L'échéance pour l'adoption de ce projet de loi était fixée à la mi-décembre de 2001.

Toutefois, des préoccupations ont été soulevées à l'égard du fait qu'il était difficile d'évaluer en profondeur l'impact potentiel de cette loi en si peu de temps, et, pour cette raison, on a convenu que, trois ans plus tard, le Parlement serait invité à examiner les dispositions de la loi et à évaluer rétrospectivement son impact sur les Canadiens, et, dans un contexte dont la charge émotive est moins lourde, avec le public. Par conséquent, le travail de notre comité reflète les efforts déployés par le Sénat en vue de remplir cette obligation.

Quand nous aurons terminé l'examen, nous présenterons au Sénat un rapport faisant état des questions qui, selon le comité, devraient être examinées plus en détail, et permettant de présenter les résultats de nos travaux au gouvernement et à la population canadienne. Je vous signale également que la Chambre des communes mène actuellement une étude similaire.

Jusqu'à maintenant, notre comité a entendu des représentants et des ministres du gouvernement, des experts internationaux et nationaux du contexte de menace, des experts juridiques, des intervenants des forces de l'ordre et du domaine de la collecte de renseignements, des représentants de groupes communautaires; nous nous sommes rendus jusqu'à Washington pour parler à nos collègues là-bas. La semaine prochaine, nous allons passer quelques jours à Londres en vue d'y rencontrer nos collègues qui sont là-bas.

Cet après-midi, nous revenons à la question de l'impact sur la collectivité, qui a suscité un vif intérêt tout au long de nos audiences. Nous sommes heureux d'accueillir M. Faisal Joseph, avocat-conseil national pour le Canadian Islamic Congress, et l'imam Salam Elmenyawī, président du Conseil musulman de Montréal.

Nous vous souhaitons la bienvenue. Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui. Comme toujours, chers collègues, je vous invite à poser les questions les plus concises possible.

La parole est à vous, messieurs.

Faisal Joseph, Legal Counsel, Canadian Islamic Congress: First, I am honoured to be here in the chamber of sober second thought. It is an honour for us to have been asked for our views on these important matters.

I am a Canadian Muslim who happens to have been born in that hotbed of terrorism, Truro, Nova Scotia. I moved to London, Ontario, a city with the highest number per capita of Muslims in the country. There are about 35,000 Muslims in London, which is about 12 per cent of the population. Today I am wearing three hats: for the Canadian Islamic Congress, the Association of London Muslims and the Islamic Centre of Southwestern Ontario.

This presentation is not an attempt to legally analyze the legitimacy, the constitutionality of or moral authority for the present Canadian anti-terrorism legislation. Those points have been made by me and others to prime ministers, parliamentarians and committees of the House of Commons, with, I am sad to say, little effect. Instead, today, as a Muslim born in Canada, I want to put a human perspective on the effect the last four years have had on the country's 750,000 law-abiding, taxpaying Muslims.

I also had the opportunity, and I was pleased, to hear some comments from Mr. Judd, who is now the head of CSIS, that I think were a lot more reflective and appropriate, although not always in agreement with the Muslim community, than his predecessor's.

The Canadian Bar Association's initial assessment and analysis of Bill C-36, later to become the Anti-terrorism Act, appropriately, in my view, described the legislation as unprecedented, unreasonable and unnecessary.

As a former federal-provincial Crown attorney, I, along with other Canadians, was promised by our politicians and our former prime ministers that our fears of racial and religious profiling, potential civil rights abuses and intimidation by law enforcement or immigration officers would not happen. That promise was broken.

Throughout the last two years I have received weekly calls from Muslims across the country, representing over 50 cultures, who have felt mistreated, intimidated, threatened or abused by Customs and Immigration officials or law enforcement agencies, including the Royal Canadian Mounted Police; and, yes, appreciating that CSIS is not a law enforcement but an intelligence agency, we have complaints about the Canadian Security Intelligence Service.

Ladies and gentlemen, thoughts of secret hearings regarding security certificates, preventive arrests, changes to the rules of evidence under the Canada Evidence Act, including hearsay evidence on criminal matters, were unthinkable prior to 9/11. A climate of fear and ignorance now exists that has resulted in the curtailment or elimination of civil rights. This curtailment is

Faisal Joseph, avocat-conseil, Canadian Islamic Congress : Premièrement, c'est un honneur pour moi d'être ici, dans la chambre de second examen objectif. Nous sommes honorés d'avoir été invités à présenter notre point de vue à l'égard de ces questions importantes.

Je suis un musulman canadien né dans ce foyer du terrorisme qu'on appelle Truro, en Nouvelle-Écosse. J'ai déménagé à London, en Ontario, ville affichant la plus grande proportion de musulmans au pays. Il y a environ 35 000 musulmans à London, ce qui correspond à environ 12 p. 100 de la population. Aujourd'hui, je représente trois organismes : le Canadian Islamic Congress, l'Association of London Muslims et l'Islamic Centre of Southwestern Ontario.

Je ne tenterai pas, dans le cadre de mon exposé, d'analyser juridiquement la légitimité, la constitutionnalité ou l'autorité morale de la législation canadienne actuelle en matière de lutte contre le terrorisme. Ces points ont été soulevés par moi-même et d'autres personnes auprès de premiers ministres, de parlementaires et de comités de la Chambre des communes, mais, malheureusement, en vain. Ainsi, aujourd'hui, à titre de musulman né au Canada, j'aimerais adopter un point de vue humain en ce qui concerne l'effet des quatre dernières années sur les 750 000 contribuables musulmans respectueux des lois.

J'ai également eu l'occasion d'entendre certains commentaires de M. Judd, qui dirige désormais le SCRS, et je me suis réjoui de constater que ses opinions étaient beaucoup plus réfléchies et appropriées que celles de son prédécesseur, même si elles n'étaient pas toujours en accord avec celles de la communauté musulmane.

Selon moi, l'Association du Barreau canadien a eu raison de dire, dans le cadre de son évaluation et de son analyse initiales du projet de loi C-36, devenu la Loi antiterroriste, que cette loi était sans précédent, déraisonnable et inutile.

Nos politiciens et nos anciens premiers ministres nous ont promis, à moi-même, qui ai été procureur de la Couronne fédéral et provincial, ainsi qu'à d'autres Canadiens, que nos craintes de profilage racial et religieux, de violation possible des droits de la personne, et d'intimidation par les forces de l'ordre ou les agents d'immigration n'étaient pas fondées. Cette promesse n'a pas été tenue.

Au cours des deux dernières années, j'ai reçu chaque semaine des appels de musulmans de partout au pays, issus de plus de 50 cultures différentes, qui se sont sentis maltraités, intimidés ou menacés par des agents des Douanes et de l'Immigration ou des forces de l'ordre, y compris la Gendarmerie royale du Canada; et, effectivement, conscients du fait que le SCRS est non pas un organisme d'application de la loi, mais bien un organisme de renseignement, je signale que nous avons également reçu des plaintes à l'égard du Service canadien du renseignement de sécurité.

Mesdames et messieurs, avant les événements du 11 septembre, on n'aurait jamais cru à la tenue d'audiences secrètes relatives aux certificats de sécurité, aux arrestations préventives, à la modification des règles en matière de preuve en vertu de la Loi sur la preuve au Canada, y compris la preuve par oui-dire dans le cadre d'affaires criminelles. Il règne actuellement un climat de

presently and mistakenly thought of as necessary or justified in a free and democratic society. The result is the continuous erosion of these rights, ultimately resulting in the undermining of the very democratic society that we are trying to protect from the terrorists.

Many Muslims look at what has happened in Afghanistan and Iraq and wonder who the aggressors are. When an American soldier is killed, it is it front page news. When tens of thousands of Muslims are killed — I am talking about civilians — they are referred to in the press, if at all, as simply “collateral damage.” Tens of thousands of them have been killed post-9/11 and no one speaks on their behalf.

The Government of the United States, our friend and ally to the south, outwardly demands a strong rule of law, yet continues to undermine it by torture, breaches of the Geneva convention, and illegal, pre-emptive strikes against foreign countries.

Just last June it took the U.S. Supreme Court, voting six to three, to assert that Guantanamo Bay prisoners, enemy combatants or not, are entitled to no less than American citizens when it comes to due process. Previously, that was not the case according to the White House and the President of the United States. That is the United States.

In Britain, the high court — the House of Lords — ruled by an overwhelming majority that the English government cannot detain foreign suspects indefinitely without bringing them to trial.

The court stressed Britain’s clear and present violation of the rule of law as well as the disproportionality of the measures they called — not I — “draconian that cannot strictly be required by the exigencies of the situation.”

Now, let us talk about Canada. In Canada, on the other hand — and this would have been unimaginable and unthinkable to me as someone born in this country — dozens of Muslims have been detained under the cover of immigration or terrorist investigations for months at a time. In fact, five well-known Muslims have been incarcerated for a total of 178 months, almost 15 years, without formal charges being laid or a transparent trial taking place. If deported, these men face the risk of being what we affectionately call in the Muslim community “Arared,” referring to the brutal torture of a well-known Canadian by the name of Maher Arar. Release to the public of evidence that clearly indicates his innocence has been blocked by the government at a federal inquiry, notwithstanding that Justice O’Connor has said those documents should be released and there was no risk to national security.

peur et d’ignorance qui a occasionné un recul au chapitre des droits de la personne, voire leur élimination pure et simple. À l’heure actuelle, ce recul est considéré, à tort, comme nécessaire ou justifié dans une société libre et démocratique. Il en découle une érosion continue de ces droits, ce qui, au bout du compte, ébranle cette société très démocratique que nous tentons justement de protéger des terroristes.

De nombreux musulmans regardent ce qui s’est passé en Afghanistan et en Irak, et se demandent qui sont les agresseurs. Lorsqu’un soldat américain est tué, cela fait les manchettes. Quand des dizaines de milliers de musulmans sont tués — je parle ici de civils —, la presse se contente de parler, tout simplement, de « dommages collatéraux », si elle en parle. Des dizaines de milliers ont été tués depuis le 11 septembre, et personne ne prend la parole en leur nom.

Le gouvernement des États-Unis, notre ami et allié du Sud, exige du reste du monde qu’on assure fermement la primauté du droit, et, pourtant, continue de miner les efforts à ce chapitre en recourant à la torture, en violant la Convention de Genève, et en procédant à des attaques préventives illégales contre d’autres pays.

Pas plus tard qu’en juin dernier, il a fallu que la Cour suprême américaine, à six contre trois, fasse valoir que les prisonniers détenus à Guantanamo Bay, qu’il s’agisse de combattants ennemis ou pas, ont droit au moins à la même chose que les citoyens américains, pour ce qui est de l’application régulière de la loi. Auparavant, ce n’était pas le cas, selon la Maison Blanche et le président des États-Unis. C’est ça, les États-Unis.

En Grande-Bretagne, une majorité écrasante de membres de la Chambre haute — la Chambre des lords —, a décidé que le gouvernement anglais ne peut, pour une période indéfinie, garder en détention des suspects étrangers sans les traduire en justice.

La chambre a insisté sur la violation claire et présente de la primauté du droit par la Grande-Bretagne, ainsi que sur la disproportion des mesures prises, qu’elle a qualifiées de — ce sont ses mots, pas les miens — « mesures draconiennes qui ne sauraient s’imposer dans le contexte actuel ».

Parlons maintenant du Canada. Au Canada, par ailleurs — et, à titre de personne née au pays, je n’aurais jamais cru une telle chose possible —, des dizaines de musulmans ont été mis en détention pendant des mois, dans le cadre d’enquêtes relatives à l’immigration ou au terrorisme. De fait, cinq musulmans bien connus ont été incarcérés pendant une période totale de 178 mois, soit presque 15 ans, sans que des accusations officielles ne soient portées, ou qu’un procès transparent n’ait lieu. S’ils sont expulsés, ces hommes courent le risque d’être, comme nous aimons dire au sein de la communauté musulmane, « ararisés », terme faisant allusion à la torture brutale dont a été victime un Canadien bien connu, du nom de Maher Arar. Le gouvernement a empêché que soient rendues publiques des preuves claires de l’innocence de M. Arar dans le cadre d’une commission d’enquête fédérale, et ce, malgré l’opinion du juge O’Connor, selon laquelle ces documents devraient être diffusés, et ne posaient aucun risque pour la sécurité nationale.

The critical issue post-9/11 is how to strike the proper balance between the need for security versus civil rights. I can only give you my on-the-ground observations.

I have been appalled and shocked at the questions put to Canadian Muslims as part of national security or immigration investigations. This has not been told to me; this is what I have witnessed. For example: How many times do you pray? Do you consider yourself to be very religious? What do you think of George Bush and his policies? Not only are these questions inappropriate, but more importantly, what is the result of truthfully answering these questions? Will the detained person be deported? Will threats be made against his family members regarding their immigration status?

In Canada, the security certificate process was upheld by the Federal Court of Appeal, and I predicted months ago that it would make its way to the Supreme Court of Canada; I am happy to say it is on its way.

Last year, the Honourable Chief Justice of the Ontario Court of Appeal, Roy McMurtry, attended for the first time in 177 years an historic opening of the superior courts of Southwestern Ontario. In his keynote address, the chief justice stated the following, and the context is important. This came not from me but from a sitting chief justice of a court of appeal of this province:

The pluralistic character of Ontario and of Canada is indeed a fundamental fact of our nationhood. Canadians should take much pride in the fact that so many people of diverse racial, ethnic, cultural, and religious backgrounds have chosen and will choose Canada as their home. I have often stated that there are really two broad categories of Canadians, namely people like myself whom you might describe as Canadians by chance or accident, in that we were born here, and those Canadians who made the conscious and deliberate decision to choose Canada as their home. This choice has often demanded great courage in facing challenges of a different culture, language, and a sometimes hostile climate. I think that Canadians should recognize the respect that is due to those who made that choice and who, in so doing, have helped make ours a truly remarkable country, despite our ongoing challenges.

The chief justice went on to say:

At the same time, I recognize that the tragic events of 9/11 of 2001 have regrettably placed an unfair burden on the Muslim Canadian community as some Canadians irrationally and unfairly equate the Islamic religion with terrorism. There appears sometimes to have been an attempt to impose a collective guilt on the Islamic community, which risks creating a defence mentality. Any such occurrence would obviously be very damaging to our often fragile social fabric.

L'enjeu crucial, dans l'après-11 septembre, consiste à établir l'équilibre entre le besoin d'assurer la sécurité et la protection des droits de la personne. Je ne peux que vous faire part de mes observations, à la lumière de mon expérience sur le terrain.

J'ai été consterné et bouleversé par les questions qu'on pose aux musulmans canadiens dans le cadre d'enquêtes relatives à la sécurité nationale ou à l'immigration. Il ne s'agit pas de choses qui m'ont été relatées, ce sont des choses dont j'ai été témoin. Par exemple : à quelle fréquence priez-vous? Est-ce que vous vous considérez comme très religieux? Que pensez-vous de George Bush et de ses politiques? Ces questions sont inappropriées, certes, mais, au-delà de tout cela, il y a lieu de se demander ce qui va arriver si on répond honnêtement à ces questions. Est-ce que la personne détenue sera expulsée? Est-ce qu'on va formuler à l'égard des membres de sa famille des menaces en ce qui concerne leur statut d'immigrant?

Au Canada, le processus de certificat de sécurité a été maintenu par la Cour d'appel fédérale, et j'ai prédit, il y a de cela plusieurs mois, que la Cour suprême du Canada serait saisie de cette affaire. Je suis heureux de dire que ça s'en vient.

L'an dernier, l'honorable Roy McMurtry, juge en chef de la Cour d'appel de l'Ontario, a assisté, pour la première fois en 177 ans, à une ouverture historique des instances supérieures du sud-ouest ontarien. Dans son discours-programme, le juge en chef a déclaré ce qui suit, et le contexte est important. Les paroles qui suivent sont non pas les miennes, mais bien celles du juge en chef d'une cour d'appel de notre province :

Le caractère pluraliste de l'Ontario et du Canada est effectivement un trait fondamental de notre esprit national. Les Canadiens devraient être fiers du fait qu'un si grand nombre de personnes issues d'une diversité de milieux raciaux, ethniques, culturels et religieux aient choisi de faire du Canada leur foyer, et choisiront de le faire à l'avenir. J'ai souvent déclaré qu'il y a vraiment deux grandes catégories de Canadiens, soit les gens qui, comme moi, pourraient être qualifiés de Canadiens par hasard ou par accident, car nous sommes nés ici, et les Canadiens qui ont pris la décision réfléchie et délibérée de s'établir au Canada. Ce choix a souvent exigé beaucoup de courage de ces personnes, confrontées à une culture et à une langue différentes, et parfois, à un climat hostile. Je crois que les Canadiens devraient reconnaître qu'il faut respecter les personnes qui ont fait ce choix et qui, par le fait même, ont contribué à rendre notre pays vraiment remarquable, malgré les défis constants auxquels nous sommes confrontés.

Le juge en chef poursuit en disant :

Parallèlement, je reconnais que les événements tragiques du 11 septembre 2001 imposent malheureusement un fardeau injuste à la communauté musulmane du Canada, car certains Canadiens assimilent, de façon irrationnelle et injuste, la religion musulmane au terrorisme. On semble parfois tenter d'imposer à la communauté musulmane un sentiment de culpabilité collective susceptible de mener à la

There are also no shortages of voices internationally who would characterize unfolding events as a “clash of civilizations.”

Like the chief justice, I think that there is no such clash.

Any such rhetoric, of course, plays into the hands of terrorists and extremists. Indeed, it would make it very difficult to root out the terrorists if we allow a whole religion and an entire community to be demonized.

I would hope that the lessons of history would alert us to the extreme dangers of demonizing any single minority group. In fact there has been no major world religion of which I am aware that has not been exploited by some to perpetrate atrocities on the perceived non-believers. One only need remember the Christian Crusades in the Middle East or the Spanish Inquisition in Europe and the Americas. Even Christian fundamentalism of today can produce a Timothy McVeigh.

It has also been acknowledged that in times of fear, the majority of people place security above all else and are quite willing to give in to government's extraordinary authority.

Again, quoting the chief justice:

As one U.S. law professor recently expressed it, “We love security more than we love liberty.” This was dramatically and I think tragically illustrated for example by the jailing of Japanese Americans and Japanese Canadian citizens during the Second World War and, in my view at least, the imposition of the War Measures Act in Quebec in 1970.

He concluded by saying:

At the same time, we must recognize that all the laws in the world and all the human right codes count for little if individual citizens are not prepared to make a personal commitment to tolerance, to understanding and above all to fighting intolerance and bigotry at every opportunity.

My experience as a trial lawyer, and the numerous accounts I have heard from Canadian Muslims post-9/11, has not been pleasant. It is not uncommon for Canadian security and police agents to use false pretences with Muslims as to why they are being questioned. Muslims are strongly dissuaded from speaking to a lawyer and are even prevented from continuing their livelihoods or education during “immigration investigations regarding potential irregularities.”

As an aside, I might add that I am very offended when I hear people say things like — as has been said by former commissioners of the RCMP — “Well, if they were good Canadians, they would cooperate with the authorities.” Of

création d'une mentalité de défense. Un tel événement aurait manifestement des répercussions néfastes sur notre tissu social, souvent fragile.

De nombreux intervenants à l'échelle internationale n'hésitent pas à qualifier ces événements de « choc des civilisations ».

Tout comme le juge en chef, je ne crois pas à l'existence d'un tel choc.

Un tel discours, bien sûr, amène de l'eau au moulin des terroristes et des extrémistes. En effet, il serait très difficile d'extirper les terroristes si nous permettions à tous les membres d'une religion et d'une communauté données d'être diabolisés.

J'ose espérer que nous tirerons des leçons du passé, en ce qui concerne le danger extrême lié au fait de diaboliser une minorité donnée. De fait, aucune des grandes religions du monde, à ce que je sache, n'a échappé au fait d'être exploitée par quelqu'un en vue de commettre des atrocités à l'égard de non-croyants perçus. Songez seulement aux croisades des Chrétiens au Moyen-Âge, ou à l'Inquisition espagnole en Europe et dans les Amériques. Même le fondamentalisme chrétien d'aujourd'hui peut produire un Timothy McVeigh.

On a également reconnu que, sous la peur, la majorité des gens accordent la priorité à la sécurité, et sont plutôt disposés à céder des pouvoirs extraordinaires au gouvernement.

Encore une fois, je cite le juge en chef :

Comme l'a récemment déclaré un professeur de droit américain : « Nous préférons la sécurité à la liberté. » Cette réalité est illustrée de façon éloquente et, selon moi, tragique, par l'emprisonnement de citoyens américains et canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, et, à mes yeux, du moins, par l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre au Québec, en 1970.

Il termine en disant ce qui suit :

En même temps, nous devons reconnaître que toutes les lois du monde et toutes les chartes des droits de la personne ont bien peu d'importance si chaque citoyen n'est pas disposé à s'engager personnellement à faire preuve de tolérance et de compréhension, et, par-dessus tout, à saisir toute occasion de lutter contre l'intolérance et les préjugés.

Mon expérience à titre d'avocat plaidant, ainsi que le témoignage d'un grand nombre de musulmans canadiens après le 11 septembre, n'ont pas été plaisants. Il n'est pas inhabituel pour des agents de sûreté et des agents de police du Canada d'invoquer des motifs fallacieux pour expliquer à des musulmans pourquoi on les interroge. On décourage fortement les musulmans visés par une « enquête d'immigration relative à des irrégularités éventuelles » de consulter un avocat, et on les empêche même d'assurer leur subsistance ou de faire des études.

Soit dit en passant, je me permets d'ajouter que je suis très offusqué lorsque j'entends des gens — comme d'anciens commissaires de la GRC — dire des choses comme : « Eh bien, s'ils étaient de bons Canadiens, ils coopéreraient avec les

course Muslims would cooperate with the authorities. It is our religious obligation to protect this country, to protect our families, to protect our property. It is interesting that this is the first time I have heard in 20 years that when the Muslim community decides that they want to enforce the Charter of Rights, their constitutional rights, somehow that is un-Canadian. That does not help in fostering trust between law enforcement agencies and the Muslim community.

There are numerous accounts from Muslims in this country of where members of their families have been threatened with deportation if certain information is not provided. Even on university campuses throughout the country, Muslim students have reported to us that they are aggressively harassed to work for our intelligence services as confidential informants. They are contacted at their places of work. They are contacted on university campuses. Cards are left. I know what Mr. Judd has said, and I will make a few comments about that later.

It is, sadly, not surprising that many employers or future employers lose interest in an employee after a visit from our intelligence services or law enforcement regarding unsubstantiated allegations of being a terrorist or knowing someone who might be. This obviously can destroy a person's life in Canada forever.

Law enforcement and security forces know little of our religion and our belief system. For the most part, what they know are "myth conceptions" that continue to be perpetuated in the media. The Garvie report, which dealt with the role of the RCMP post-9/11, indicated that the police force did not even have the capacity or ability to properly conduct post-9/11 security investigations. This has also been my own experience when dealing with security or intelligence officers who interview my clients. Their lack of knowledge of the Islamic religion and their own innate, although perhaps — I give them the benefit of the doubt — unintentional, bias was quite surprising to me as a former Crown attorney.

Project Thread is an excellent example of what can go wrong and how innocent men can be detained under the auspices of an immigration or terrorism investigation. They were first declared to be national security risks. It was splashed all over the front pages of our national papers. Subsequently, a joint RCMP-SIRC investigation concluded there was no evidence that these individuals placed Canada's national security at risk.

Why is the government so afraid to outlaw racial profiling? Why? The Prime Minister, the Deputy Prime Minister, the Commissioner of the RCMP and the head of CSIS, including Mr. Judd this morning — and I heard him say it — indicated that, first, it does not exist, which we dispute; and second, if it does, it is

autorités. » Mais bien sûr qu'ils coopéreraient avec les autorités, les musulmans. C'est notre obligation religieuse de protéger notre pays, de protéger notre famille, de protéger nos biens. Il est intéressant de constater que c'est la première fois, en 20 ans, que j'entends dire, lorsque la communauté musulmane décide d'invoquer la Charte des droits et libertés, d'invoquer les droits que lui confère la Constitution, qu'une telle démarche serait, en quelque sorte, anticanadienne. Cela ne contribue pas à favoriser la confiance entre les organismes d'exécution de la loi et la communauté musulmane.

De nombreux musulmans au pays ont parlé de situations où des membres de leur famille avaient été menacés d'expulsion si certains renseignements n'étaient pas fournis. Même sur les campus universitaires de partout au pays, des étudiants musulmans nous disent qu'on les harcèle constamment afin qu'ils travaillent à titre d'informateurs confidentiels pour nos services de renseignement. On les appelle au travail. On communique avec eux dans les campus universitaires. On leur laisse une carte. Je sais ce que M. Judd a dit, et je ferai quelques commentaires à cet égard plus tard.

Il n'est malheureusement pas étonnant qu'un grand nombre d'employeurs ou d'employeurs éventuels perdent tout intérêt à l'égard d'un employé après une visite de nos services du renseignement ou des forces de l'ordre concernant des allégations non fondées selon lesquelles une personne est un terroriste ou connaît quelqu'un qui pourrait l'être. Ce genre d'allégation peut évidemment détruire la vie d'une personne au Canada pour toujours.

Les forces de l'ordre et les forces de sûreté savent bien peu de choses au sujet de notre religion et de notre système de croyances. Dans la plupart des cas, ce qu'ils savent se limite à des mythes qui continuent d'être perpétués par les médias. Le rapport Garvie, qui portait sur le rôle de la GRC à la suite des événements du 11 septembre, a déclaré que le corps de police ne possédait ni la compétence ni les capacités nécessaires pour mener convenablement des enquêtes sur la sécurité après le 11 septembre. C'est ce que m'a permis de constater ma propre expérience des agents de sûreté ou du renseignement qui interrogent mes clients. Leur ignorance de la religion musulmane, et leur parti pris inné, bien que peut-être involontaire — je leur laisse le bénéfice du doute — étaient plutôt surprenants, pour l'ex-procureur de la Couronne que je suis.

Le projet Thread montre clairement que les choses peuvent mal tourner, et que des hommes innocents peuvent être mis en détention dans le cadre d'une enquête relative à l'immigration ou au terrorisme. On a commencé par déclarer que ces personnes posaient un risque pour la sécurité nationale. Ces affirmations ont fait la manchette de tous nos journaux nationaux. Ensuite, une enquête conjointe de la GRC et du CSARS a révélé que rien ne prouvait que ces personnes mettaient à risque la sécurité nationale du Canada.

Pourquoi le gouvernement craint-il tant d'interdire le profilage racial? Pourquoi? Le premier ministre, le vice-premier ministre, le commissaire de la GRC et le chef du SCRS, y compris M. Judd — nous l'avons entendu dire cela ce matin — ont déclaré que, premièrement, le profilage racial n'existe pas, ce que nous

immoral and wrong. Why not outlaw it? Make it an offence. Give consequences to it. Do not tell us that it does not exist. We experience it one way or another on a regular basis in our communities.

An esteemed legal scholar by the name of Reem Bahdi at the University of Windsor, wrote in her article entitled “No Exit — Racial Profiling and Canada’s War Against Terrorism” — and she is not Muslim — that racial profiling will produce only illusions of security while heightening the disempowerment and sense of vulnerability of racialized groups in Canada. In my view, racial profiling increases national security risks rather than decreases them. I was pleased and relieved to hear the head of CSIS this morning address you and tell you that in his view it does not work.

I understand that it is not an official policy of CSIS, but I am telling this committee of esteemed senators that it does exist. I do not wear a turban; I do not have a beard; I do not have an accent. I am telling you that when I come back from Dearborn, Michigan, across the border at Port Huron to return to my home in London, Ontario, and my brother is asked, “How do you pronounce your name, “Geehad?” and he says, “Jihad,” it is a four-and-a-half-hour wait to get back into this country. Do not tell me it does not exist.

Muslims in Canada have more of an interest in extinguishing terrorism than non-Muslims. When terrorists and suicide bombers get on a bus, they do not ask who is Muslim or if people know their prayers in Arabic. They kill indiscriminately. In addition to that, we are on the front lines of the hate crimes, the discrimination, the vandalism and the violence that results from the backlash. Our women who choose to wear hijabs are easily identifiable. You cannot tell whether I am Jewish, Christian, Italian or Greek, but you know that my brother is not Scottish.

In London, England, a man thought to be Muslim was executed in the streets. Forgive my reaction when I hear the head of CSIS say, “That is unfortunate.”

I want you to step into the shoes of a Canadian Muslim. That man was summarily executed, the same way they would kill someone in Iraq, because they thought he was Muslim and a terrorist. At that time I appeared on three talk shows. We talk about trust in law enforcement, and I want to reference this to Canada. One of the senators brought up a good point this morning with the head of CSIS. He said that it is not helpful when we hear things that are not correct, and I thought that was very generous. It turned out that the man whom they thought was a terrorist was a Brazilian Christian. He was wearing a big winter jacket and tried to elude the police. Every statement made by the Government of England as fact was false — it was a lie. Someone in every news organization, including the CBC, said, “The guy should not have run; he should not have been wearing a puffy jacket.” When they asked me what I would have done, I said, “If I were a Muslim in London, England, after what I have heard and

contestons, et, deuxièmement, s’il existe, c’est une pratique immorale et inacceptable. Pourquoi ne pas l’interdire? En faire une infraction? L’assortir de conséquences? Ne nous dites pas que cela n’existe pas. Les membres de notre communauté y sont confrontés, d’une façon ou d’une autre, de façon régulière.

Une éminente juriste de l’Université de Windsor, du nom de Reem Bahdi, qui, en passant, n’est pas musulmane, a écrit dans son article intitulé « No Exit — Racial Profiling and Canada’s War Against Terrorism » que le profilage racial ne procurera qu’une illusion de sécurité tout en accroissant la marginalisation et le sentiment de vulnérabilité des groupes racialisés au Canada. À mon avis, le profilage racial accroît les risques pour la sécurité nationale au lieu de les réduire. J’étais heureux et soulagé, ce matin, d’entendre le chef du SCRS vous dire que, selon lui, le profilage racial ne fonctionne pas.

Je crois savoir que ce n’est pas la politique officielle du SCRS, mais je dis aux honorables membres de votre comité sénatorial que ce phénomène existe. Je ne porte pas le turban; je ne porte pas la barbe; je n’ai pas d’accent. Laissez-moi vous dire : quand je reviens de Dearborn, au Michigan, et que je tente de traverser la frontière à Port Huron, pour retourner chez moi, à London, en Ontario, et qu’on demande à mon frère : « Comment prononce-t-on votre nom... « Giade »? et qu’il répond : « Jihad », nous en sommes quitte pour une attente de quatre heures et demie avant de pouvoir rentrer au pays. Alors, ne me dites pas que le profilage racial n’existe pas.

Les musulmans du Canada ont davantage intérêt à éteindre le terrorisme que les non-musulmans. Quand un terroriste ou l’auteur d’un attentat-suicide monte à bord d’un autobus, il ne demande pas qui est musulman, ou s’ils peuvent réciter leurs prières en arabe. Ils tuent au hasard. De plus, nous sommes les premiers à subir les crimes haineux, la discrimination, le vandalisme et la violence qui découlent de ces gestes. Nos femmes qui choisissent de porter le hidjab sont faciles à repérer. Vous n’êtes pas capables de déterminer si je suis juif, chrétien, italien ou grec, mais vous savez très bien que mon frère n’est pas écossais.

À Londres, en Angleterre, un homme qu’on croyait musulman a été exécuté dans la rue. Vous excuserez ma réaction, quand j’entends le chef du SCRS dire que c’est « regrettable ».

Je vous invite à vous mettre à la place d’un musulman canadien. Cet homme a été exécuté sommairement, de la même façon dont on aurait tué une personne en Irak, parce qu’on croyait qu’il était musulman et terroriste. À l’époque, j’ai participé à trois émissions-débats. Nous parlions de la confiance à l’égard des forces de l’ordre, et j’aimerais appliquer cela au contexte canadien. L’un des sénateurs a soulevé un bon point ce matin, au moment du témoignage du chef du SCRS. Il a dit qu’il n’était pas utile d’entendre des choses qui n’étaient pas vraies, et je me suis dit que c’était très généreux de sa part. Finalement, l’homme qu’on croyait être un terroriste était un chrétien brésilien. Il portait un gros manteau d’hiver, et il a tenté d’échapper à la police. Tous les faits présentés par le gouvernement anglais étaient faux : c’était un mensonge. Dans toutes les salles de nouvelles, y compris dans celles de la SRC, quelqu’un s’est dit : « Cet homme n’aurait pas dû courir; il

after the cover-up was exposed, I would have been running faster than Ben Johnson in the Olympics if someone was chasing me through the streets.” They did not change their shoot-to-kill order. They have not done anything about it.

I heard Mr. Judd say that we have review agencies. Let us talk about that. We have SIRC, for which I have a great deal of respect. We have been consulted so many times that we are suffering from consultation exhaustion. It is interesting that the RCMP, CSIS and other law enforcement agencies say, “Mr. Joseph, how do we get members of your community involved in cooperating with law enforcement?” We used to say that we wanted members of our community involved, but it is difficult to do that when I see in the paper that SIRC says CSIS made misrepresentations to the government regarding a gentleman because of his pro-Arab causes.

It is not I who am saying that. Where is the relationship of trust? Where is the relationship of trust when Canadian citizens have to go through something euphemistically called “extraordinary rendition” — where I come from in Nova Scotia it is called kidnapping — and no one knows anything about it?

I will not talk about the Maher Arar inquiry in detail, but we know what is happening there. We also know, as the good senator pointed out, that for months before that investigation and that inquiry took place, everyone assumed this man to be guilty, and it is now quite clear that he is not. Now there are several others in the same situation. The U.S. ambassador has said that there will be no apology and that there may be many more Maher Arars.

I will close with the words of the chief justice, who said at the Islamic Centre of Southwestern Ontario that his many years as a lawyer, attorney general, and the Chief Justice of Ontario had made plain for him the palpable truth that the law alone is not enough to protect those who are a different colour or who profess a different religion. He said that the law will never be enough by itself because there is no legislature in the world capable of legislating ultimate principles. You cannot legislate to what degree a man must love his neighbour, or even that he must not hate him. He said that it is as true of tolerance as it is of liberty, that it lies in the hearts of men and women. When it dies there, no constitution, no court, no law can save it. No constitution, no court, no law can even do much to help it, but while it is alive and well it needs no constitution, no court and no law to save it.

I look forward to your questions.

The Chairman: Thank you very much.

n'aurait pas dû porter un manteau bouffant. » Lorsqu'on m'a demandé ce que j'aurais fait à sa place, j'ai répondu : « Si j'étais un musulman à Londres, après ce que j'ai entendu et après qu'on a révélé la tentative de dissimuler les faits, j'aurais couru plus vite que Ben Johnson pendant les Olympiques si on me pourchassait dans la rue. » Ils ont maintenu l'ordre de tirer pour tuer. Ils n'ont rien fait.

J'ai entendu M. Judd dire que nous avons des organismes d'examen. Parlons-en. Nous avons le CSARS, pour lequel j'ai énormément de respect. On nous a consultés si souvent que nous souffrons d'épuisement. Il est intéressant d'entendre la GRC, le SCRS et d'autres organismes d'exécution de la loi dire : « Monsieur Joseph, comment peut-on inciter les membres de votre communauté à coopérer avec les forces de l'ordre? » Nous disions autrefois que nous voulions que les membres de notre communauté participent, mais il est difficile de faire cela lorsqu'on voit, dans le journal, que le CSARS estime que le SCRS a fait de fausses déclarations au gouvernement concernant un homme qui appuie des causes pro-arabes.

Ce n'est pas moi qui dis cela. Où est la relation de confiance? Où est la relation de confiance, quand des citoyens canadiens sont soumis à un processus de « renvoi extraordinaire » — quel euphémisme! Chez nous, en Nouvelle-Écosse, on appelle ça un enlèvement — et que personne n'est au courant?

Je ne vous parlerai pas en détail de la commission d'enquête relative à Maher Arar, mais nous savons ce qui se passe dans ce cas-là. Nous savons également, comme l'a judicieusement signalé le sénateur, qu'au cours des mois qui ont précédé cette enquête et cette commission d'enquête, tout le monde tenait pour acquis que cet homme était coupable, et il est maintenant assez clair que ce n'était pas le cas. Maintenant, il y a plusieurs autres personnes dans la même situation. L'ambassadeur américain a dit qu'aucune excuse ne sera offerte, et qu'il pourrait bien y avoir de nombreux autres Maher Arar.

Je vous laisse avec les paroles du juge en chef, qui a déclaré, au Islamic Centre of Southwestern Ontario, que ses nombreuses années de service à titre d'avocat, de procureur général et de juge en chef de l'Ontario lui avaient permis de conclure, sans l'ombre d'un doute, que la loi ne permet pas à elle seule de protéger les personnes qui sont d'une couleur différente, ou qui pratiquent une religion différente. Il dit que la loi ne sera jamais suffisante en soi, parce qu'aucune loi dans le monde n'est capable de régir les plus grands principes. Une loi ne peut pas prévoir à quel degré un homme doit aimer son prochain, ni même dire qu'il ne doit pas le détester. Il a dit que la tolérance, tout comme la liberté, vit dans le cœur des hommes et des femmes. Lorsqu'elle se meurt, ni la constitution, ni les tribunaux ni la loi ne peuvent la sauver. Ni constitution, ni tribunal, ni loi ne peuvent même faire grand-chose pour l'aider, mais, pendant qu'elle est vivante, elle n'a besoin ni de constitution ni de tribunal ni de loi une sauver.

J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup.

Imam Salam Elmenyawi, Chairman, Muslim Council of Montreal: On behalf of myself and the Muslim Council of Montreal, I would like to thank the chairperson and members of the committee for providing me with the opportunity to present some of our concerns.

I am here because I love my country, Canada. I love its people, and I have a serious concern about security certificates and the Anti-terrorism Act. I am not here to criticize this act article by article. Lawyers, bar associations, civil liberties organizations and human rights organizations have done that and they will correctly continue to criticize these laws until proper solutions are found and the right balance is reached.

Mr. Joseph has spoken well on the human suffering and concerns that many in Muslim communities are facing. I have a special focus to my discussion this afternoon, but I will later be glad to reflect on this human suffering. In my job as a Muslim chaplain at the provincial jails in Quebec I have been in touch with people who were charged under security certificates, some who were thrown in jail due to suspicion against them in immigration matters, and others who were accused of hate crimes. Perhaps I could reflect on this during the discussion period.

We already know that these laws are an encroachment on Canadians' rights, freedoms, civil liberties and fundamental justice. Experts agree that these laws are flawed. The following is a summary of some of these flaws.

First, the abdication of the rule of law and fundamental justice, including "officer of government," consists of arbitrary power over the person or the interest of the individual, secret evidence, foreign evidence and the lack of proper checks and balances.

Second, the infringement of the Charter of Rights and Freedoms, including freedom of expression, freedom of association and the right not to be deprived of life, liberty or security of the person except in accordance with fundamental justice; the right to be secure against unreasonable search and seizure; the right not to be arbitrarily detained or imprisoned; the right to silence; the right to a fair trial; and the right to equal protection under the law. These are fundamental principles of our legal system that could not be limited without a demonstrably justifiable cause in a free and democratic society.

Third, the definition of "terrorist activity" is wide and too inclusive. The target of this bill must be precise and it must avoid disproportionately targeting Muslims or legitimate political dissent.

Fourth, there is a lack of consistency in applying the law, more specifically in relation to hate crimes, which should cover all media, including print and broadcast media.

L'imam Salam Elmenyawi, président, Conseil musulman de Montréal : En mon nom et au nom du Conseil musulman de Montréal, je tiens à remercier le président et les membres du comité de me donner l'occasion de vous présenter certaines de nos préoccupations.

Je suis ici parce que j'aime mon pays, le Canada. J'aime ses gens, et j'ai de graves préoccupations au sujet des certificats de sécurité et de la Loi antiterroriste. Je ne suis pas ici pour critiquer la loi article par article. Les avocats, les associations du barreau, les organismes de protection de la liberté publique et les organismes de protection des droits de la personne ont fait cela, et ils continueront, à juste titre, de critiquer ces dispositions jusqu'à ce qu'on trouve des solutions convenables et qu'on établisse un bon équilibre.

M. Joseph vous a présenté avec éloquence la souffrance humaine et les préoccupations d'un grand nombre de membres des communautés musulmanes. Cet après-midi, mon exposé porte sur un sujet bien précis, mais je serai heureux de partager avec vous mes réflexions au sujet de cette souffrance humaine. Dans le cadre de mes activités à titre d'aumônier musulman dans les prisons provinciales du Québec, je suis en contact avec des gens qui ont été accusés en vertu de certificats de sécurité, des gens qui ont été emprisonnés parce qu'on les soupçonne d'un méfait quelconque en matière d'immigration, et d'autres qui ont été accusés de crimes haineux. Je pourrais peut-être vous parler davantage de cela pendant la période de discussion.

Nous savons déjà que ces lois empiètent sur les droits et libertés des Canadiens, sur la liberté publique et sur la justice fondamentale. Les experts s'entendent pour dire que ces lois sont imparfaites. Je vais vous présenter un aperçu de certaines de ces failles.

Premièrement, l'abandon de la primauté du droit et de la justice fondamentale, y compris le pouvoir arbitraire que détient un « agent du gouvernement » sur une personne ou les biens d'une personne, les renseignements secrets, les renseignements fournis par l'étranger et l'absence de mécanismes de contrôle.

Deuxièmement, la violation de la Charte des droits et libertés, notamment la liberté d'expression, la liberté d'association, le droit de ne pas être privé de la vie, de la liberté et de la sécurité de sa personne, sauf en conformité avec les principes de justice fondamentale, le droit à la protection contre les fouilles et les saisies abusives, le droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires, le droit au silence, le droit à un procès équitable et le droit à une protection égale en vertu de la loi. Ce sont des principes fondamentaux de notre système juridique, qui ne peuvent être restreints que si cela est justifié dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Troisièmement, la définition de l'activité terroriste est trop vaste et trop globale. Le projet de loi doit être plus précis afin d'éviter de cibler de façon disproportionnée les musulmans ou les dissensions politiques légitimes.

Quatrièmement, le manque d'uniformité dans l'application de la loi, plus particulièrement en ce qui concerne les crimes haineux. Tous les médias, y compris la presse écrite et les organismes de radiodiffusion, devraient être visés.

The fifth point leads to the security certificate. The standard of proof is minimal. Under the security certificate, mere suspicion is all that is needed to condemn someone under a serious accusation. The consequences of such condemnation would be the total destruction of one's life through detention, deportation, torture and possible death. These severe punishments are not the consequences of being found guilty of a crime, only suspicion. The details of the charges would not be known to the accused. The judge receives evidence *ex parte*. The defence counsel would not know anything about it.

There is no cross-examination of witnesses. Most evidence is obtained with torture under this law, giving tyrants and despots the long hand to reach out through foreign and secret evidence and get Canada to do their dirty work.

The question is not whether or not these flaws exist. Most of us agree that they do exist. We should be trying to find the balance between collective security and individual liberties.

I believe that you are going about it the wrong way. We should focus on the purpose of giving law enforcement officials these tools. We have adopted these laws to stop a security threat before it happens. We need good and intelligent policing. What we did is create a big threat to our national security. There is a backlash of distrust between our police force and the Muslim community.

I do believe these laws are the biggest threat to national security, and if not fixed, they will affect our social cohesion and tear the fabric of our society at the seams.

The aforementioned flaws have wiped out the appearance of justice and established the possibility of abuse and harassment by law enforcement officials. The best policing is simple policing. Muslims have the highest interest in protecting Canada against terrorism. Under these laws, Muslims will not call on CSIS or the RCMP when they have unsubstantiated suspicions about someone. Substantiating the veracity of a complaint is normally left to the police enforcement agency. With the circumstances created by these laws, no one would want to subject any human being to such an experience or paranoia. Consequently, we all lose.

This issue of the disproportionate targeting of Muslims is more complicated than I am describing here. Under these laws, the appearance of institutionalizing discrimination is apparent to Muslims.

I appreciate the great work CSIS and the RCMP are doing to secure our nation. Many of them are hardworking officers. They have, however, created a mindset and culture of looking at Muslims as the enemy.

Le cinquième point concerne le certificat de sécurité. La norme de preuve est minimale. En vertu du certificat de sécurité, il suffit de soupçonner une personne pour la condamner à la lumière d'une accusation grave. Les conséquences d'une telle condamnation seraient la destruction totale de la vie d'une personne, par la détention, l'expulsion, la torture, et peut-être même la mort. Ces graves sanctions sont la conséquence non pas d'avoir été reconnu coupable d'un crime, mais bien d'avoir seulement été soupçonné. L'accusé ne serait pas au courant des détails des accusations. Le juge reçoit la preuve « *ex parte* ». L'avocat de la défense ne serait pas mis au courant de telles preuves.

Il n'y a pas de contre-interrogatoire des témoins. Sous le régime de cette loi, la majeure partie de la preuve est obtenue sous la torture, et nous donnons aux tyrans et aux despotes toute latitude, grâce aux renseignements secrets que peuvent fournir des gouvernements étrangers, de faire faire leur sale travail par les Canadiens.

Il ne s'agit pas de déterminer si ces failles existent. La majorité d'entre nous conviennent de leur existence. Nous devrions essayer d'établir l'équilibre entre la sécurité collective et les droits individuels.

Je crois que vous vous y prenez mal. Nous devrions nous attacher à procurer ces outils aux responsables de l'exécution de la loi. Nous avons adopté ces lois en vue de contrer une menace à la sécurité. Nous avons besoin de services de maintien de l'ordre bons et intelligents. Ce que nous avons fait, c'est créer une menace importante à notre sécurité nationale. Nous avons créé un climat de méfiance entre nos services de police et la communauté musulmane.

Je crois effectivement que ces lois constituent la plus grande menace à la sécurité nationale, et que, si nous ne corrigeons pas le tir, elles mineront notre cohésion sociale et déchireront le tissu social.

Les failles que je viens de mentionner ont éliminé toute apparence de justice, et ont établi la possibilité d'abus et de harcèlement de la part des responsables de l'exécution de la loi. Les meilleurs services de police brillent par leur simplicité. Ce sont les musulmans qui ont le plus intérêt à protéger le Canada contre le terrorisme. Or, en vertu de ces lois, les musulmans ne communiqueront pas avec le SCRS ou la GRC lorsqu'ils soupçonnent une personne sans avoir de preuve. En général, on laisse au service de police le soin d'étayer une plainte. Dans le contexte de ces lois, personne n'oserait soumettre un être humain à une telle expérience ou à une telle paranoia. Par conséquent, nous sommes tous perdants.

La complexité du problème lié au ciblage disproportionné des musulmans va au-delà de ce que je peux vous décrire aujourd'hui. En vertu de ces lois, l'apparence de discrimination institutionnalisée est évidente pour les musulmans.

J'apprécie le travail fantastique du SCRS et de la GRC en vue de protéger notre pays. Un grand nombre de leurs agents travaillent dur. Cependant, ces organismes ont créé une attitude et une culture où on voit les musulmans comme l'ennemi.

Lack of training in Islamic education, repeated questionable reports making false accusations against local Muslim youth and mosques, and the wrong use of Islamic labels such as jihadist, Islamist, Islamic terrorism, et cetera, in addition to the above laws, created the appearance of fighting Islam and Muslims, not terrorism. This culture has created a large number of innocent people as the target of these bills and a wide net that wastes our resources and will end up threatening our security.

Whatever we do, I recommend that we must consider the following: One, the Muslim community and its faith, Islam, should never be or appear to be a target. Two, the appearance of justice must be paramount and must be respected.

Three, security officers and prosecutors must receive sensitivity training or Islamic education. Four, hiring at CSIS and the RCMP from the Muslim community should not be limited to badly received jobs as informers. They should be encouraged to hold jobs at all levels of both institutions, such as lawyers, analysts, agents, et cetera.

Five, proper and serious consultation with the Muslim community must be arranged. Six, safeguards must be established to avoid defaming religions in general, and Islam in particular.

As Canadians, we should have zero tolerance for hate-driven actions and discrimination. Furthermore, we must empower ethnic organizations with laws, finances and education to protect their culture and practices from being the target of people with political agendas or hate speech.

In addition, if we wish to join the international effort to curb terrorism, we must go to the root of the problem and exert force there. It is clear that you cannot stop terrorism with tanks or unfair laws.

Furthermore, the rules relating to charitable organizations under Bill C-56 must be revisited. Because the paying of alms is an article of faith and one of the five Islamic pillars, Muslims must be involved in charity; not only because they wish to, but because it is the requirement of the religion.

Keep in mind that while Muslims make up 27 per cent of the total population, 80 per cent of refugees are Muslims. They are expecting the better-off Canadian Muslims who are enjoying a good life in Canada to reach out and help prevent them from experiencing poverty, causing Muslims to be more exposed than any to the draconian effects of this law.

L'absence de formation relative à la religion musulmane, de multiples rapports douteux assortis de fausses accusations contre de jeunes musulmans locaux et des mosquées, et l'application aux musulmans, à tort et à travers, d'étiquettes comme djihadiste, islamiste, terrorisme islamique, etc., dans le contexte des lois mentionnées plus haut, donnent l'impression qu'on lutte non pas contre le terrorisme, mais bien contre l'Islam et les musulmans. Cette culture a fait d'un grand nombre de personnes innocentes la cible de ces lois, et a créé un grand filet qui gaspille nos ressources et finira par menacer notre sécurité.

Quoi que nous fassions, je recommande que nous tenions compte de ce qui suit : premièrement, la communauté musulmane et sa religion, l'islam, ne devraient jamais être la cible ou sembler l'être. Deuxièmement, il est essentiel que l'on perçoive que justice a été faite, et que la loi doit être respectée.

Troisièmement, les agents de la sûreté et les avocats doivent bénéficier d'une formation de sensibilisation ou d'éducation relative à l'islam. Quatrièmement, l'embauche de membres de la communauté musulmane par le SCRS et la GRC ne devrait pas se limiter à des fonctions d'informateurs, mal perçues par la population. On devrait les encourager à exercer des fonctions à tous les échelons des deux organismes, à titre d'avocats, d'analystes, d'agents, etc.

Cinquièmement, il faut tenir des consultations convenables et sérieuses avec la communauté musulmane. Sixièmement, il faut établir des mécanismes de protection pour éviter toute diffamation contre les religions en général, et l'islam en particulier.

À titre de Canadiens, nous ne devrions avoir aucune tolérance à l'égard des gestes haineux et de la discrimination. De plus, nous devons habiliter les organismes ethniques — au moyen de lois, de fonds et d'activités d'éducation — à protéger leur culture et leurs pratiques contre le discours haineux ou les gens qui voudraient se faire du capital politique sur leur dos.

De plus, si nous voulons nous joindre à l'effort international pour lutter contre le terrorisme, nous devons aller à la racine du problème, et exercer de la pression à cet endroit. On ne peut clairement pas contrer le terrorisme avec des chars d'assauts ou des lois injustes.

Qui plus est, les règles régissant les organismes de bienfaisance, sous le régime du projet de loi C-56, doivent être remaniées. Et du fait que l'aumône est un article de foi et l'un des cinq piliers de l'islam, les musulmans sont tenus de participer à des activités caritatives, non seulement parce qu'ils le souhaitent, mais également parce que leur religion l'exige.

Ne perdez pas de vue que, même si les musulmans comptent pour 27 p. 100 de la population totale, 80 p. 100 des réfugiés sont musulmans. Ils s'attendent à ce que les musulmans canadiens mieux nantis, qui jouissent d'une bonne vie au Canada, leur tendent la main et les aident à échapper à la pauvreté, de sorte que les musulmans sont davantage exposés aux effets pernicioeux de cette loi.

There is no perfect justice system in the world. Our Canadian justice system, however, is one of the best. Under this system of built-in checks and balances, we still make mistakes, devastating the lives of innocent people. To continue the application of these bills would be totally unfair to Canadians, remembering that when there is no justice for some people, there will be no justice for all. As was stated by Martin Luther King, "Injustice anywhere is a threat to justice everywhere."

We say that the accused is innocent until proven guilty. Here, not only is he or she guilty until proven innocent, but the accused needs more than just a lawyer to defend against a witch hunt and secret evidence produced by foreign estates. The accused will need unlimited resources that may not be available and will most likely not work. Again, he is not defendable.

If you do not abrogate these bills to conform to the Charter of Rights and Freedoms, fundamental justice and due process, you would be indicating to the Muslim community at large and a multitude of other Canadians of different cultural backgrounds that they are dispensable and that you are willing to sacrifice them at the first excuse found. Democracy is not necessarily for all.

It has been stated that if we do not maintain justice, justice will not maintain us. Justice should not only be done, but should manifestly and undoubtedly be seen to be done. With that, I humbly ask the blessing of God, may He protect each and every one of us, may He guide you to an honourable way that is fair and just.

Senator Andreychuk: I thank the witnesses for putting their perspectives on the table, many of which we have heard before.

I would like the witnesses to zero in on the anti-terrorism legislation itself. If I understand you, you have both said that we do not need this piece of legislation. However, if the government does not nullify the legislation, and I do not believe they are prepared to do that, what particular sections do you believe have to be deleted? What could we add to the bill that would be helpful?

I draw your attention to one of those sections that has been raised as a concern. That is the definition of terrorist activity that includes a religious and political motive. Could you respond to that?

Mr. Joseph: I would first start with the general premise that everybody in this room and most people in the country think racial profiling is wrong, whether it exists or not. If it is wrong, we would like to see it outlawed in the legislation. If nobody is racial profiling, there is nothing to fear.

I have never heard an explanation from anybody as to why racial profiling is not addressed in there, but it should be as a measure of protection. That would tell us that the lawmakers of

Il n'existe pas de système de justice parfait dans le monde, mais le système canadien est l'un des meilleurs. Mais même dans ce système, avec les mécanismes de surveillance dont nous disposons, nous commettons encore des erreurs, nous ruinons la vie de personnes innocentes. L'adoption de ce projet de loi serait totalement injuste envers l'ensemble des Canadiens, car, lorsqu'il n'y a pas de justice pour certains, il n'y a de justice pour personne. Comme l'a dit Martin Luther King : « Une injustice commise quelque part menace la justice partout. »

On dit que l'accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire. Ici, non seulement l'accusé est-il coupable jusqu'à preuve du contraire, mais il aura besoin de bien plus qu'un avocat pour se défendre contre une chasse aux sorcières et les preuves secrètes produites par d'autres pays. L'accusé aura besoin de ressources illimitées, dont il ne disposera peut-être pas, et, même s'il les avait, elles ne serviraient probablement à rien. Encore une fois, il n'est pas défendable.

Si vous n'abrogez pas ces projets de loi pour vous conformer à la Charte des droits et libertés, à la justice fondamentale et à l'application régulière de la loi, vous allez dire à la communauté musulmane et à bien d'autres Canadiens de différentes origines culturelles que l'on peut se passer d'eux, que vous êtes prêt à les sacrifier à la première occasion, et que la démocratie n'est pas nécessairement pour tout le monde.

Quelqu'un a dit que si nous ne soutenons pas la justice, la justice ne nous soutiendra pas. La justice doit non seulement être rendue, mais elle doit être perçue, de façon manifeste et sans équivoque, comme étant rendue. Sur ce, je demande humblement la bénédiction de Dieu. Puisse-t-il protéger chacun d'entre vous. Puisse-t-il vous guider vers une voie honorable qui soit juste et équitable.

Le sénateur Andreychuk : Je remercie les témoins de nous avoir présenté leur point de vue, dont nous en avons déjà entendu une grande partie.

J'aimerais que les témoins concentrent leur attention sur la loi antiterroriste. Si je vous comprends bien, vous avez tous deux dit que nous n'avons pas besoin de cette loi. Toutefois, si le gouvernement n'annule pas la loi, et je ne crois pas qu'il soit disposé à le faire, quels articles en particulier aimeriez-vous voir supprimer? Que pourrions-nous ajouter au projet de loi pour l'améliorer?

J'attire votre attention sur l'un des articles qui soulèvent des préoccupations. Il s'agit de la définition de l'activité terroriste, qui s'assortit d'un motif religieux ou politique. Pourriez-vous commenter?

M. Joseph : Je commencerais tout d'abord en énonçant la prémisse générale selon laquelle toutes les personnes ici présentes, ainsi que la majorité de la population du pays, croient que le profilage racial est inacceptable, qu'il existe ou pas. S'il est inacceptable, nous aimerions que la loi l'interdise. Si personne n'a recours au profilage racial, alors il n'y a rien à craindre.

Personne ne m'a jamais expliqué pourquoi le profilage racial n'est pas mentionné dans cette loi, mais il devrait y figurer, à titre de mesure de protection. Cela nous dirait que les artisans des lois

this country do not just say it is wrong, but believe it. If it is wrong, you will be held accountable. There is nothing to make anybody accountable.

Most people think the issue with regard to security certificates came about through the anti-terrorism legislation. It did not. I understand that. It is the application of it, the way it is used.

To be fair, I do not see under the anti-terrorism legislation itself that there have been abuses of the application. I am saying that on the record. I see it as much more insidious than that, as to how the investigation proceeds and what is being used and threatened.

From a Muslim perspective and that of our organization, I do not say that everything in the anti-terrorism legislation is bad. It is not. The issues that I find problematic are with respect to charities. I can tell you, practically speaking, that as a former Crown attorney there are aspects that I am concerned about. For example, under the definition of terrorism and facilitating terrorism, if I am representing somebody from whom I take a retainer, am I part of that definition of facilitating terrorism by being associated or working with that group or organization?

In the last two days in little London, Ontario, we raised \$200,000 for the earthquake victims and Afghanistan and Iraq. The good thing coming out of the anti-terrorism legislation is that we are much more careful about where we send that money now than we used to be.

In the Muslim community that is happening. Practically speaking, there are many, many good organizations. We pay 2.5 per cent in zakat in addition to the other taxes for humanitarian efforts. Many people are not asking for tax receipts. They do not want tax receipts. They are concerned that if they give to a certain and I quote, "pro-Arab" or "pro-Muslim" organization, they will be subject to an investigation by CSIS or Immigration, et cetera.

There are provisions in the Charity Act, hearsay provisions. Let me talk about the Canada Evidence Act. You have to understand as a lawyer that when this legislation came in, it did not come in as the Anti-terrorism Act. You people know this material inside out. It came in as an omnibus bill. It came in with 12 pieces of legislation affecting things we never imagined. I cannot imagine, as a former federal and provincial Crown attorney, why we are putting hearsay upon hearsay in front of judges. It is not evidence.

CSIS will tell you it is not their job to collect evidence. It is the job of the RCMP. How many times have you heard this? CSIS gathers intelligence, and we keep saying, "Get it right. Get some intelligent intelligence."

du pays ne se contentent pas de dire que c'est inacceptable : ils le croient. Si c'est inacceptable, vous serez tenu responsable. Il n'y a rien qui tienne quiconque responsable.

La plupart des gens croient que le problème des certificats de sécurité découle de la loi antiterroriste. Ce n'est pas le cas. Je comprends cela. C'est l'application des dispositions qui pose problème, c'est la façon dont on utilise les certificats.

À vrai dire, je ne vois aucun recours abusif au certificat en vertu de la loi antiterroriste. Je le déclare officiellement. Je vois un effet beaucoup plus insidieux que cela, car cela concerne la façon dont on mène l'enquête, et ce qu'on utilise, et ce qu'on menace de faire.

Du point de vue des musulmans et de notre organisme, je ne dis pas que tous les éléments de la loi antiterroriste sont mauvais. Ce n'est pas le cas. Les éléments qui, selon moi, posent problème concernent les organismes de bienfaisance. Je peux vous dire qu'en ma qualité d'ex-procureur de la Couronne, je suis préoccupé par certains aspects. Par exemple, en ce qui concerne la définition du terrorisme et de la facilitation de l'activité terroriste, si je touche une somme versée à titre d'acompte de la part d'une personne que je représente, suis-je visé par cette définition de facilitation de l'activité terroriste en étant lié à ce groupe ou à cette organisation, ou en travaillant avec eux?

Au cours des deux derniers jours, dans la petite ville de London, en Ontario, nous avons recueilli 200 000 \$ pour les victimes du tremblement de terre et pour l'Afghanistan et l'Irak. L'une des bonnes choses découlant de la législation antiterroriste, c'est que nous nous préoccupons davantage de l'endroit où nous envoyons cet argent qu'autrefois.

Cela se produit au sein de la communauté musulmane. Il y a un grand nombre de bons organismes. Nous payons la Zakat de 2,5 p. 100, en plus des autres taxes liées aux efforts humanitaires. De nombreuses personnes ne demandent pas de reçus pour l'impôt. Ils ne veulent pas de reçus pour l'impôt. Ils craignent de faire l'objet d'une enquête du SCRS ou de l'Immigration, ou d'autres organismes, si on apprend qu'ils ont versé des contributions à un organisme considéré comme « pro-arabe » ou « pro-musulman ».

Il y a, dans la Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance, des dispositions fondées sur le oui-dire. Laissez-moi vous parler de la Loi sur la preuve au Canada. Vous devez comprendre, à titre d'avocate, que, quand cette loi est entrée en vigueur, elle n'a pas été présentée comme la Loi antiterroriste. Vous connaissez tout ce matériel de fond en comble. On l'a présentée dans le cadre d'un projet de loi omnibus. Elle était accompagnée de 12 projets de loi influant sur des choses que nous n'avions jamais imaginées. En ma qualité d'ex-procureur de la Couronne fédérale et provinciale, je ne m'explique pas pourquoi nous présentons oui-dire par-dessus oui-dire aux juges. Il ne s'agit pas de preuve.

Le SCRS vous dira que son mandat ne consiste pas à recueillir des preuves. C'est le travail de la GRC. À combien de reprises vous a-t-on dit cela? Le SCRS recueille des renseignements, et nous disons : « Faites-le bien. Trouvez-nous des renseignements qui nous renseignent bien. »

That intelligence may have a political motivation. It may be from another country. It may be from Israel. It may be from organizations or countries that have a motive or have wrong information. There is no way to test it. That is why we have cross-examination. I do not know, if I am held on a security certificate, what they have. I get a summary. Lawyers have complained we are potted plants. Judges have described it as being a fig leaf.

In Toronto, because we do not have racial profiling in this country, I have to see decisions out of the Court of Appeal with respect to Blacks — we have two phenomena. We have DWB, “driving while Black,” which does not exist in Toronto. An example of DWB would be if you are driving a BMW on a Saturday night and you happen to be Black. We now have DWA, “driving with Arabs.”

We know it exists. There is no reason why law enforcement and intelligence would not be subject to the same ills. They are a product of our society. This morning I was in my hotel. I read a headline in the paper, “Canadians say Immigrants are a Threat to Peace.”

The article says despite the sentiment favouring tougher immigration standards, 63 per cent of Canadians say they are worried or concerned about terrorism; that it could lead to the abuse of rights of Canadians from Arabic or Islamic countries.

That is not the headline. The headline is, “Canadians say Immigrants are a Threat to Peace.” We are a product of our own environment, with such things as security certificates, rules of evidence, the Charities Act, the sunset clause. There is nothing that prevents us from re-enacting certain pieces of legislation.

Why are we so hell-bent on making it permanent when we know certain pieces of it do not fit? They do not help. There are many of those kinds of definitions, and the problem is with the definition of terrorism.

You will find that many countries do not want to define terrorism. When you start defining political motives, religious motives and the rest of it, it makes it part of the profile.

I am impressed with this body because you appreciate the difference. I saw the first draft by Mr. Judd. He talked about CSIS not doing profiling. That is false. I, as a Muslim, want them to do criminal profiling. If an Arab is about to get on a plane with a one-way ticket and he is sweating, I do not care what religion he is. I want him checked out. That is criminal profiling.

You have to appreciate our sensitivity. The chief justice talked about Timothy McVeigh. Timothy McVeigh is never referred to as a Christian terrorist. A man, a criminal, killed 35 people

Ces renseignements peuvent servir des intérêts politiques. Ils peuvent provenir d'un autre pays. Ils peuvent provenir d'Israël. Ils peuvent provenir d'organismes ou de pays qui ont une raison ou des renseignements erronés. Il n'y a aucune façon d'attester la véracité des renseignements. C'est pourquoi nous avons des contre-interrogatoires. Si je suis en détention en vertu d'un certificat de sécurité, j'ignore de quelle information ils disposent. On me remet un résumé. Les avocats se plaignent du fait que nous avons autant d'influence sur ce qui nous arrive que des plantes d'appartement. Des juges ont décrit cela comme une feuille de vigne.

À Toronto, puisqu'il n'y a pas de profilage racial au pays, je dois consulter les arrêts de la Cour d'appel concernant des Noirs — il y a deux phénomènes. Il y a le NAV, « Noir au volant », phénomène qui n'existe pas à Toronto. À titre d'exemple, on pourrait vous accuser de NAV si vous êtes au volant d'une BMW un samedi soir, et que vous vous adonnez à être Noir. Nous avons maintenant le CAA, « conduite avec des Arabes ».

Nous savons que cela existe. Il n'y a pas de raison que les forces de l'ordre et les organismes de renseignements ne succombent pas aux mêmes tentations. Ils sont le produit de notre société. Ce matin, à l'hôtel, j'ai lu la manchette suivante dans le journal : « Les Canadiens disent que les immigrants constituent une menace pour la paix ».

L'article révèle que, même si la population favorise un renforcement des normes d'immigration, 63 p. 100 des Canadiens se disent inquiets ou préoccupés par le terrorisme, par la possibilité d'une violation des droits et libertés des Canadiens originaires de pays arabes ou musulmans.

Mais ce n'est pas ce qu'on dit en manchette. La manchette dit : « Les Canadiens disent que les immigrants constituent une menace pour la paix. » Nous sommes le produit de notre environnement, constitué de choses comme les certificats de sécurité, les règles de la preuve, la Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance, la disposition de temporarisation. Rien ne nous empêche de rétablir certains éléments législatifs.

Pourquoi nous acharnons-nous à rendre cette loi permanente quand nous savons très bien que certains éléments n'ont pas leur place? Ils ne sont d'aucune aide. Ce genre de définition est répandue, et le problème tient à la définition du terrorisme.

Vous constaterez que de nombreux pays ne veulent pas définir le terrorisme. Lorsqu'on commence à définir des motifs politiques, des motifs religieux et d'autres choses, ces éléments prennent leur place dans le profil.

Je suis impressionné par votre comité, car vous appréciez la différence. J'ai vu la première version, rédigée par M. Judd. Il a parlé du fait que le SCRS ne fait pas de profilage. Il a tort. En tant que musulman, j'aimerais bien qu'il dresse un profil psychologique. Si un Arabe s'apprête à monter dans un avion avec un billet aller seulement, et qu'il est en sueur, je me fous de sa religion. Je veux qu'on se penche sur son cas. C'est ça, le profilage.

Vous devez comprendre pourquoi nous sommes sensibles à cette question. Le juge en chef a parlé de Timothy McVeigh. Or, on ne qualifie jamais Timothy McVeigh de terroriste chrétien. Un

praying at the Dome of the Rock in the West Bank. This man was not referred to as a Jewish terrorist. The only group whose entire religion is linked with criminality is us, Islamic terrorists.

It is bad. It fuels hate, and it is done regularly. There continues to be a link with the religion to criminality. It goes from the media to individuals, to law enforcement, to intelligence. That is how I would answer those questions. I would be happy to give you more details because I have made those recommendations to various other committees.

Imam Elmenyawi: I do not think I said that I would like to remove the laws completely. I am not here to say to Canada, "Do not fight terrorism." I want the Canadian government to make sure they will fight terrorism aggressively, properly and meticulously. I want them to follow up on all of those cases and to make sure they have the proper laws and rules that we can use as tools for law enforcement and to fight terrorism.

Not all of the tools are healthy. For example, a child in a candy store would want everything in the store. He would take all of the candies in front of him and that would not be healthy.

When we see the tools that are available today for CSIS or for police enforcement to fight terrorism, it does not necessarily mean they are healthy. I think it will create laziness in the way it is approached.

We need more police work to try to find the right tools. We need better interpretation of intelligence, rather than just giving it the wrong interpretation or showing that the appearance of justice is not there for those who have been taken in by the police. This creates an unbelievable backlash that makes people scared of coming forward to help the police.

If you wish to police every Muslim in the country, you will not have the money to do it. This method seems to be much more acceptable by trying to make as many people as possible suspicious under these kinds of laws and rules. If we focus on intelligent profiling, which was mentioned earlier, a criminal profiling that relates to the crimes, then things will work fine.

What needs to be changed? Anything that does not relate to natural justice, to proper due process, would need to be changed. It would need to be worked out. There should be a sunset clause to terminate anything that is needed temporarily, not to look into it in a few years, but to keep it for a time and then terminate it.

There is only one person charged under the Anti-terrorist Act right now that we know of. He is not in court yet. After the Constitution in 1982, many cases were thrown out of court because there were delays and things did not work out.

homme, un criminel, a tué 35 personnes qui priaient à la Coupole du Rocher, en Cisjordanie. On n'a pas qualifié cet homme de terroriste juif. La seule religion dont tous les membres se font rattacher à la criminalité, c'est l'islam. On ne parle que de terroristes islamiques.

Ce n'est pas bon. On cultive la haine, et on le fait régulièrement. On continue de faire un lien entre la religion et la criminalité. Cela se répercute dans les médias, dans l'esprit des gens, dans les services de maintien de l'ordre et du renseignement. Voilà comment je répondrais à ces questions. Je serais heureux de vous fournir plus de détails, car j'ai présenté ces recommandations à divers autres comités.

L'imam Elmenyawi : Je ne crois pas avoir dit que je souhaitais l'abrogation totale des lois. Je ne suis pas ici pour dire au Canada de ne pas lutter contre le terrorisme. Je veux que le gouvernement canadien s'assure de lutter contre le terrorisme de façon rigoureuse, convenable et méticuleuse. Je veux qu'il donne suite à tous ces dossiers, et qu'il établisse des lois et règles convenables que nous pouvons utiliser comme outil pour maintenir l'ordre et lutter contre le terrorisme.

Or, les outils actuels ne sont pas tous sains. Un enfant dans un magasin de bonbons voudrait tout ce qu'il y a dans le magasin. Il prendrait tous les bonbons qui se trouvent devant lui, et ce ne serait pas sain.

Ainsi, lorsque nous envisageons les outils actuellement mis à la disposition du SCRS ou des services de police pour lutter contre le terrorisme, on ne peut pas nécessairement dire qu'ils sont sains. Je crois que cela mènera à un manque de rigueur de la démarche.

Les services de police doivent travailler davantage en vue de trouver les bons outils. Nous devons mieux interpréter les renseignements, au lieu de fournir une interprétation erronée ou de montrer qu'il n'y a pas de justice pour ceux qui ont été mis en détention par la police. Cela crée un recul incroyable, les gens ont peur de prendre l'initiative d'aider la police.

Si vous voulez soumettre tous les musulmans au pays à une enquête policière, vous n'aurez pas l'argent nécessaire pour le faire. Cette méthode semble beaucoup plus acceptable : on tente de rendre suspects le plus grand nombre de personnes possible, en vertu de ce genre de lois et de règles. Si nous nous attachons au profilage intelligent, comme je l'ai mentionné plus tôt, à l'établissement d'un profil psychologique lié aux crimes, alors les choses se dérouleront bien.

Que faut-il changer? Il faudrait changer tout ce qui est ne concerne pas la justice naturelle, l'application régulière de la loi. Il faudrait trouver des solutions. Il faudrait établir une disposition de temporarisation pour mettre un terme à toute mesure temporaire qui s'impose, pour ne pas avoir à se pencher de nouveau sur ces mesures dans quelques années, mais pour les maintenir pendant un certain temps, et ensuite les éliminer.

À notre connaissance, il n'y a actuellement qu'une seule personne accusée en vertu de la Loi antiterroriste. Son procès n'est pas encore commencé. Après le rapatriement de la Constitution en 1982, de nombreuses affaires n'ont pas été entendues, parce qu'il y avait des retards, et les choses ne se déroulaient pas comme prévu.

Holding people and not taking them to court shows that we do not have the evidence. We are, again, creating this kind of abuse in the use of Bill C-36. I see this from the complaints I have been receiving from people who have been visited by CSIS and have been threatened if they will not talk or they will not tell CSIS about their friends, whether their friends are doing anything suspicious. They want the names of these individuals.

“If you will not cooperate, we will cancel your immigration, charge you under the Anti-terrorism Act and throw you in jail. We will get a judge to force you to speak.” These threats have been used repeatedly by members of the police force. This is where the problem is.

We will have to have some checks and balances to follow up on these laws. Forget about secret evidence. It will not work. I understand that there are reasons, because most of the evidence being presented on terrorism comes from other countries, and it is an intelligence organization that brings the evidence forward. Locally, there are sometimes informers you do not like to identify.

There has to be a way. In the past, the police have been able to bring people successfully to justice. Secret evidence and foreign evidence are totally unacceptable — foreign evidence from countries governed by despots with special interests, and it affects people in Canada who are immigrants and are working and trying to help the country become free. All of a sudden they fabricate evidence and we then have a problem.

There are countries also where due to geopolitical reasons within the Muslim world, there is a lot of turmoil, in addition to the definition of terrorism, and that creates a huge problem. Sometimes there is evidence brought against people here in Canada who are certainly innocent according to international law. Still, we would consider those.

We have countries that falsify Canadian passports. We continue to accept evidence from them though we know they falsified Canadian passports to get civilians into another country. We know that this has happened but we still accept evidence from them and consider it in the court. The idea of not allowing the accused to cross-examine this evidence will certainly be very dangerous for all of us.

We have seen David Milgaard being jailed, even though he had the right to see and examine all the evidence. All the checks and balances were there. However, again there was abuse, or there was a lack of proper evidence in court. Imagine when you are deprived. For those accused under the anti-terrorist acts, without all of these checks and balances, what should you expect? This is what is so serious.

Lorsqu'on garde une personne en détention et qu'on ne lui tente pas de procès, c'est qu'on n'a pas de preuve. Nous créons encore ce genre d'abus dans l'application du projet de loi C-36. Cela se voit dans les plaintes que je reçois de personnes qui ont reçu la visite d'agents du SCRS, et qui ont été menacées parce qu'elles ne veulent pas parler au SCRS de leurs amis, de la possibilité que leurs amis fassent quelque chose de douteux. Le SCRS veut le nom de ces personnes.

« Si vous ne coopérez pas, nous annulerons votre démarche d'immigration, nous vous accuserons en vertu de la Loi antiterroriste, et nous vous jetterons en prison. Nous trouverons un juge qui va vous forcer à parler. » Ces menaces ont été proférées à maintes reprises par des membres de la force policière. Il est là, le problème.

Nous devons établir un système de freins et contrepoids à l'égard de ces lois. Oubliez la notion de preuve secrète. Cela ne fonctionnera pas. Je comprends qu'il y a des raisons pour cela, car la plupart des preuves présentées en matière de terrorisme proviennent d'autres pays, et c'est un organisme du renseignement qui présente la preuve. À l'échelon local, il y a des informateurs occasionnels qu'on ne veut pas identifier.

Il y a sûrement un autre moyen. Dans le passé, la police a réussi à traduire des gens en justice. La présentation de preuves secrètes et de preuves de l'étranger est totalement inacceptable, le recours à des preuves soumises par des pays ayant à leur tête un despote ayant des intérêts particuliers; ces preuves ont des répercussions sur des gens au Canada qui sont des immigrants, qui travaillent et qui tentent d'aider leur pays à se libérer. Tout à coup, cet État soumet des preuves fabriquées de toutes pièces, et nous avons un problème.

De plus, il y a des pays du monde musulman qui, pour des raisons géopolitiques, sont confrontés à de grands bouleversements, qui échappent à la définition du terrorisme, et cela a créé un problème énorme. On présente parfois, ici même au Canada, des preuves contre des personnes qui, en vertu du droit international, seraient certainement innocentées. Mais nous envisagerions tout de même de telles preuves.

Il y a des pays qui falsifient des passeports canadiens. Nous continuons d'accepter des preuves de ces pays, même si nous savons qu'ils ont falsifié des passeports canadiens en vue de faire entrer des civils dans un autre pays. Nous savons que cela s'est produit, mais nous continuons d'accepter des preuves de ces pays, et d'en tenir compte dans nos tribunaux. L'idée de ne pas donner à l'accusé l'occasion de contester cette preuve sera certainement très dangereuse pour nous tous.

Nous avons vu David Milgaard se faire emprisonner, et il avait le droit de voir et d'examiner toute la preuve. Tous les freins et contrepoids nécessaires étaient en place. Toutefois, il y a encore eu des abus, ou il n'y avait pas suffisamment de preuves convenables en cour. Imaginez lorsqu'on est privé de ces droits. Pour une personne accusée en vertu de la législation antiterroriste, sans tous ces freins et contrepoids, à quoi devrait-on s'attendre? Voilà ce qui est si grave dans tout ça.

Today, when we talk to CSIS, we see they are not working in Canada against terrorism. In fact, they are ahead by saying they are working against extremism. When we ask what extremism is, we are told there is no definition. For all intents and purposes, if someone sees a person who wakes up at five o'clock in the morning and goes to the mosque, goes again to the mosque at noontime, goes again at three o'clock, goes again at five o'clock and then later on at night, at seven o'clock, he goes back to the mosque — that is extremism. Anyone would look at this and consider it to be complete extremism. Therefore, who is deciding about this terminology: What is extremism and what is terrorism? As charitable organizations, when we try to help the needy around the world and try to send money, with again the turmoil in this area, we realize that we are taking a big risk because we could be accused of being in touch with terrorism. "Facilitation" is not defined properly, and "helping extremism" is certainly not clear, so this is making it difficult for all of us.

Senator Fraser: Some of your specific suggestions have been made by other people and some of the ones that may not we are noting.

I want to try to address the underlying difficulty when we are trying to figure out what to do to make a community of Canadians be, and know that they are, fully Canadian. I think they are, but they have to know it and they have to know that everyone else knows it. We actually do have a difficulty here, because in the same way that some years ago the people who were bombing abortion clinics were doing it in the name of, they said, God, so there is now, out there and here, we are told, a network of people devoted to terrorist methods. They justify themselves — wrongly, I know you will tell me, and I could not agree more — by saying they are doing this in the name of God. They say they are doing this in the name of Islam. Everyone knows that this is not Islam in the normal sense. Of the 750,000 Muslims in Canada, probably 749,500 would not agree with them. However, there are people who couch their philosophy, their acts and justification for their acts or their planned acts in terms of Islam. Therefore, it does become an element in the equation.

I could not agree more with you more, Mr. Elmenyawi, that a lot of sensitivity training is clearly needed, but we cannot say to the security people, "Never ask any questions about religion; never interview somebody who is Muslim." I have sometimes found myself perplexed in the proceedings of this committee. What can we do? What can the system do? What can Parliament and the government do to demonstrate to those 750,000 Canadian Muslims that we know they are not the problem? How on earth can we get that across without falling off the other end?

Aujourd'hui, quand nous parlons au SCRS, nous voyons qu'il ne travaille pas à lutter contre le terrorisme au Canada. De fait, il prend les devants en disant qu'il lutte contre l'extrémisme. Lorsqu'on demande ce que cela signifie, on nous répond qu'il n'y a aucune définition. Finalement, si quelqu'un voit une personne se lever à 5 heures du matin pour se rendre à la mosquée, aller de nouveau à la mosquée à midi, y retourner à 15 heures, encore une fois à 17 heures, et, enfin, en soirée, à 19 heures, retourner à la mosquée — c'est de l'extrémisme. N'importe qui verrait une telle chose et considérerait cela comme de l'extrémisme. Mais qui décide de cette terminologie : qu'est-ce que l'extrémisme, et qu'est-ce que le terrorisme? À titre d'organismes de bienfaisance, quand nous tentons d'aider des gens nécessiteux de partout dans le monde, et de leur envoyer de l'argent, encore une fois, dans cette région aux prises avec des bouleversements, nous comprenons que nous prenons de gros risques, car on pourrait nous accuser d'être en contact avec des terroristes. La « facilitation » n'est pas définie convenablement, et « aider l'extrémisme » n'est certainement pas une formule claire, alors c'est difficile pour nous tous.

Le sénateur Fraser : Certaines de vos suggestions ont été formulées par d'autres intervenants, et nous prenons bonne note de celles qui n'ont jamais été mentionnées.

J'aimerais que nous nous penchions sur les difficultés sous-jacentes liées aux efforts visant à déterminer ce qu'il faut faire pour veiller à ce que des Canadiens soient des Canadiens à part entière, et à ce qu'ils sachent qu'ils le sont. Je crois qu'ils le sont, mais ils doivent le savoir, et ils doivent savoir que tous les autres le savent. Cela crée effectivement un problème, car, tout comme il y avait des personnes qui, il y a quelques années, commettaient des attentats à la bombe dans des cliniques d'avortement au nom, disaient-ils, de Dieu, nous avons maintenant affaire, là-bas et ici, d'après ce qu'on nous dit, à un réseau de personnes qui a recours à des méthodes terroristes. Ces gens se justifient — vous me direz qu'ils le font à tort, et je suis tout à fait d'accord avec vous — en disant qu'ils font cela au nom de Dieu. Ils disent qu'ils font cela au nom de l'islam. Tout le monde sait qu'il ne s'agit pas de l'islam au sens habituel. Sur 750 000 musulmans au Canada, il y en a probablement 749 500 qui ne seraient pas d'accord avec eux. Toutefois, il y a des gens dont les principes, les agissements et la justification ou la planification de leurs agissements sont fondés sur l'islam. Par conséquent, cela devient un élément dont il faut tenir compte.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Elmenyawi, en ce qui concerne la nécessité de dispenser beaucoup de formation de sensibilisation, mais nous ne pouvons dire aux responsables de la sûreté : « Ne posez jamais de questions au sujet de la religion; n'interrogez jamais un musulman. » Parfois, les travaux de notre comité me laisse perplexe. Que pouvons-nous faire? Qu'est-ce que le système peut faire? Qu'est-ce que le Parlement et le gouvernement peuvent faire pour montrer à ces 750 000 musulmans canadiens que nous savons que ce n'est pas eux, le problème? Comment pouvons-nous transmettre ce message sans pécher dans le sens contraire?

I am not being very coherent here. I am saying that sometimes, when a community feels that it is a minority, its reflexes become so strong that they are almost impervious. That is a harsh thing to say, but I am a member of a minority myself. I am also a member of the great Nova Scotian diaspora, although that was not the minority to which I was referring.

It is easy to become so entrenched in one's fear that progress becomes almost impossible. How do we get past that? That is a long and incoherent question, but it is my only one.

Imam Elmenyawi: The question is certainly clear to me because this is very much what we are facing. You are right. There is a difficulty and we will have to face it.

There are two parts to your question. There are some people who may be justifying killing in Canada in the name of religion. I have to take issue with that and I challenge anyone to show us who. I do not know of any. This is always the discussion. Part of the difficulty when we look at this issue is those who are asking the question have this mindset now. They have been told there is extremism or terrorism within or among Muslims. Now we should go after this extremism or terrorism. They then have one thing in mind, which is to find some new names and some new people so they can continue to follow up and ask those questions.

The fact that we may from time to time have some extremists passing through Canada, there are laws that protect us against that and we should always be alert. The best defence will be from the Muslim community itself. We have to get that Muslim community to be at ease, to get them to relax, to be able to move forward and understand that they do not have to fear coming forward with names of people who they think are going into the wrong ideology or the wrong direction in relation to interpretation of the Quran.

Part of this problem — and I think the same mistake is happening in Canada as has happened everywhere else — is while trying to dry up the sources of terrorism and attacking religious extremism, they have attacked mainstream Islam as well.

That created different schools that go underground and teach the people, but you do not have any safeguards or checks and balances within those schools to ensure that they are actually giving the right education. By removing this watchful eye, that oversight over the schools and education and the teachings, and by having it go underground, you have created these wrong ideas.

When you start attacking jihad in Canada, which is an honourable thing in Islam, most Muslims will not listen to you. The minute you say jihad is something bad, you are giving them the wrong message. You are attacking Islam. When they read in the book that jihad is something great, to defend your country, to defend yourself and to defend your people, and some of the people who benefit from this are Canadians, then something is wrong.

Je ne suis peut-être pas très cohérente. Ce que j'essaie de dire, c'est que, parfois, quand une communauté se sent minoritaire, elle se met sur la défensive, à un point tel qu'elle est presque fermée. C'est une déclaration très dure, mais je suis membre d'une minorité moi-même. Je suis également membre de la grande diaspora néo-écossaise, même si ce n'est pas de cette minorité que je parlais.

Il est facile de se retrancher dans sa peur jusqu'à ce que le progrès devienne pratiquement impossible. Comment pouvons-nous surmonter cette peur? C'est une question longue et incohérente, mais c'est ma seule question.

L'imam Elmenyawi : La question est on ne peut plus claire, car cela correspond tout à fait à notre situation. Vous avez raison. Il y a un obstacle, et nous devons le surmonter.

Il y a deux volets à votre question. Il y a peut-être au Canada des gens qui justifieraient le meurtre au nom de la religion. Je me dois de contester cela, et j'aimerais bien qu'on me montre qui. Je ne connais pas de personne qui pense comme ça. La discussion revient toujours à cela. Une partie du problème, lorsque nous nous penchons sur cette question, tient au fait que les personnes qui posent la question ont cette attitude bien ancrée. On leur a dit qu'il y a des extrémistes ou des terroristes au sein des musulmans, ou parmi eux. Maintenant, il faut s'attaquer à l'extrémiste ou au terrorisme. Ensuite, ils n'ont qu'une seule idée en tête, et c'est de trouver de nouveaux noms et de nouvelles personnes afin de continuer d'assurer un suivi et de poser ces questions.

La réalité, c'est que, de temps à autre, des extrémistes peuvent séjourner au Canada, qu'il y a des lois qui nous protègent contre cela, et que nous devrions toujours être à l'affût. La meilleure défense viendra de la communauté musulmane elle-même. Nous devons mettre cette communauté musulmane à l'aise, veiller à ce qu'elle soit détendue, lui permettre d'aller de l'avant et de comprendre qu'elle n'a pas à avoir peur de révéler le nom de personnes qui, selon elle, adoptent une idéologie ou une orientation fondée sur une interprétation erronée du Coran.

Une partie de ce problème — et je crois que nous commettons la même erreur au Canada qu'ailleurs — tient au fait que, dans nos efforts pour nous attaquer aux sources du terrorisme et à l'extrémisme religieux, nous avons également attaqué les simples musulmans qui ne font rien de mal.

Cela a créé différentes écoles clandestines qui enseignent aux personnes, mais vous n'avez aucune mesure de sécurité ni aucun frein et contrepoids à l'intérieur de ces écoles pour garantir que les enseignants offrent réellement une éducation appropriée. En n'ayant plus l'œil sur cela, c'est-à-dire en ne surveillant plus les écoles, l'éducation et les enseignements et en obligeant ces écoles à fonctionner de façon clandestine, vous avez créé ces fausses idées.

Lorsque, au Canada, vous commencez à attaquer le Jihad, qui est honoré dans l'islam, la plupart des musulmans ne vous écouteront pas. Aussitôt que vous dites que le Jihad est mauvais, vous ne leur transmettez pas le bon message. Vous attaquez l'islam. Lorsqu'ils lisent dans le Coran que le Jihad, c'est quelque chose de bien pour défendre leur pays, eux-mêmes et leur peuple, et que certaines personnes qui en tirent parti sont canadiennes, alors ça ne fonctionne pas.

When CSIS or the RCMP tries to find out if someone talks about jihad, right away people become suspicious. We are moving away from, first, giving peace to the community or a sense of easiness that makes them feel that they are able to teach and study their religion properly and educate their people in a proper way. That will not happen.

In the meantime, given all the accusations, you ask, are we being paranoid? No, that is not paranoia. That is real fear. When the head of CSIS has a report coming out, and talks about it so proudly, that we have terrorism in Canada or extremists and the proof is that Muslim kids at Concordia University are going to camp and playing ping pong, if nobody else is mentioned except the Muslim students, that is frightening. They are kids the same as all other kids, and they have the right to have fun and play ping pong or whatever.

When they say there are some imams who are extremists, I challenge them to tell us who they are, because if they do, we can correct it. However, they will not tell us because there is no such thing. It is a judgment passed by someone who does not understand the religion. You have a chief of Sunni extremism or Sunni terrorism under CSIS, and you talk to that person and find out that he does not know whether the word comes from the holy Quran or not, what the fatwa means versus a judgment — and who testified under the security certificates? It was shameful to hear that someone so high up in this institution is unable to put together and understand the fatwa from Osama bin Laden and where it came from. He should read the texts in the holy Quran to understand that this is taking words out of context, instead of thinking that Muslims must be dangerous and we should go after them. This is the mindset that has been created now, and this is a serious issue.

The other part is interpretation of the information. You must understand the culture. Sensitivity training is important. We must ensure that Muslims are working everywhere, can get high-profile jobs, and that the Prime Minister and other people in the government are able to visit mosques from time to time to show that Canada is inclusive and Islam is a mainstream religion that is certainly accepted. There have been some good actions, as we have seen, such as the convocation and some of the benedictions that have done by Muslims in Ottawa, with prayers and so on. That has been very good. These are some of the things to do to ease the community and make them know that they are being approached.

I want to give you an historical example to give you a clear idea of what I am talking about. Approximately 1,400 years ago, when Muslims were going to Egypt, the army was about 4,000 people. They thought it was too small a number, so they asked for more people to come. However, they then got an order that they have to go into the country, and that is it. They prepared, and in

Lorsque des représentants de SCRS ou de la GRC tentent de savoir si quelqu'un parle du Jihad, les gens deviennent aussitôt suspicieux. Nous nous éloignons tout d'abord du fait d'apporter aux membres de la collectivité la paix ou un sentiment de facilité faisant en sorte qu'ils sont capables d'enseigner et d'étudier leur religion de façon adéquate et d'éduquer les membres de leur collectivité de façon appropriée. Cela n'arrivera pas.

Entre-temps, compte tenu de toutes les accusations portées, nous nous demandons si nous sommes paranoïaques. Non, il ne s'agit pas de paranoïa. C'est une peur véritable. Lorsque le chef du SCRS parle avec tant de fierté d'un rapport qu'il publiera bientôt, selon lequel il y a du terrorisme ou des extrémistes au Canada et que l'élément de preuve concerne le fait que des jeunes musulmans de l'Université Concordia vont dans des camps et jouent au ping-pong, si le rapport ne mentionne personne d'autre, à l'exception des étudiants musulmans, c'est effrayant. Ces jeunes ressemblent à tous les autres jeunes et ils ont le droit d'avoir du plaisir et de jouer au ping-pong ou de faire toute autre activité.

Lorsqu'ils disent que certains imams sont extrémistes, je les mets au défi de nous dire de qui il s'agit, et s'ils le font, nous pouvons corriger la situation. Toutefois, ils ne nous diront rien de tel, parce que ce n'est pas le cas. C'est un jugement exprimé par quelqu'un qui ne comprend pas la religion. Prenez un chef du mouvement extrémiste ou terroriste sunnite sous enquête du SCRS; parlez-lui, et vous vous apercevrez qu'il ne sait pas si le mot vient ou non du Coran, ce que la fatwa signifie, par rapport à un jugement — et qui a témoigné en vertu des certificats de sécurité? C'est honteux d'apprendre qu'une personne qui occupe un poste si élevé dans cette institution est incapable de comprendre la fatwa d'Osama ben Laden et d'où elle provient. Il devrait lire les textes du saint Coran en vue de comprendre que les mots sont pris hors contexte, plutôt que de penser que les musulmans sont dangereux et que nous devrions les arrêter. C'est l'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons actuellement, et c'est un grave problème.

L'autre partie du problème concerne l'interprétation de l'information. Vous devez comprendre la culture. Il est important d'offrir une formation axée sur la sensibilisation. Nous devons garantir que les musulmans travaillent dans tous les secteurs, qu'ils peuvent obtenir des postes en vue et que le premier ministre et d'autres représentants du gouvernement sont en mesure de visiter des mosquées de temps à autre pour montrer que le Canada est un pays inclusif et que l'islam est une religion importante qui est certainement acceptée. Comme on l'a vu, on a pris quelques bonnes mesures, notamment la convocation et certaines bénédictions données par des musulmans à Ottawa, qui comprenaient entre autres des prières. C'était très bien. Ce sont des exemples de mesures que l'on peut prendre pour faciliter les choses pour les membres de la collectivité et leur faire savoir que l'on tente de se rapprocher d'eux.

J'aimerais vous présenter un exemple historique pour vous donner une idée claire de ce dont je parle. Il y a environ 1 400 ans, au moment où les musulmans se rendaient en Égypte, l'armée était composée de quelque 4 000 personnes. Les musulmans croyaient que c'était trop peu, mais alors ils ont demandé à d'autres personnes de s'engager. Toutefois, ils ont reçu l'ordre

preparation they have something called siwak. It is a piece of a branch from a tree in Arabia. If you chew on the edge of it, it becomes like a toothbrush, and it is used like that. This is part of the tradition of Islam. They use it to clean their teeth. They were preparing for the army to go in, to start the war, so they brought their siwak and started washing their teeth. The intelligence agents were watching. They saw them washing their teeth with the siwak. It was something strange. Nobody used a toothbrush at the time. It was something completely new. They did not know the culture. They thought they were sharpening their teeth so they could come and eat them. That interpretation of the facts got everyone else to turn away from the army.

That is part of the fearmongering. That does not help, either. That was part of the idea of using it against them. We must stop that. They must begin to use the proper definitions and labels and proper education. They have to bring in the right people to think about it, not people who launched vitriolic attacks against Muslims.

We must address the media and to try to find solutions in the media. I understand that freedom of the media is very important, but the right of Muslims to respond should be there by law or something, or they should receive financial support and the organizations should be empowered to respond and be able to teach and educate society at large. These are important issues that we have to look at and that work in parallel with fighting terrorism.

Mr. Joseph: I would like 20 seconds to answer that question specifically.

I gave you specific examples about engendering the trust and what can be done. I do not want you to undervalue the benefit of outlawing racial profiling. I say that because most of the problem in the sense of mistrust between law enforcement and intelligence services and the Muslim community is the contact and not the legislation as such. Let us use the legislation to engender the trust. You cannot legislate morality but you can punish immorality. The three examples of questions I gave you were: Are you religious, how many times do you pray, and what do you think of George Bush's policies. If you outlaw racial profiling, in my view, those ridiculous, stupid, inflammatory questions will not be asked because they will be afraid of the repercussions. Now, there are no consequences.

I am telling you as an officer of the court that if my brother and I are having a discussion in an office and we are talking about what is going on in the West Bank or in Chechnya or various other places, and we express our views on George Bush's policies, someone could overhear that conversation. I have attended those client interviews with law enforcement people, talking about politics in an office and someone overhears the conversation. If it is this gentleman with a beard and a skull cap, the implications are

d'entrer dans le pays, et c'est tout. Au cours de leur préparation, ils ont utilisé un objet appelé siwak. Il s'agit d'un morceau de branche provenant d'un arbre d'Arabie. Si vous mâchonnez l'extrémité de cette branche, celle-ci fait office de brosse à dents, et elle était utilisée comme telle. Elle fait partie de la tradition de l'Islam. Les gens l'utilisaient pour se nettoyer les dents. Les soldats se préparaient à envahir le pays, à lancer la guerre, alors ils ont apporté leur siwak et ont commencé à se brosser les dents. Les agents du renseignement les surveillaient. Ils les ont vus se brosser les dents à l'aide du siwak. C'était étrange. Personne n'utilisait encore de brosses à dents. C'était totalement nouveau. Ils ne connaissaient pas la culture. Ils pensaient que les soldats s'aiguusaient les dents en vue de manger les gens. Cette interprétation de la situation a fait en sorte que tout le monde fuyait l'armée.

Cela fait partie des craintes suscitées. Ça n'aide en rien. C'était en partie le but visé : utiliser cela contre eux. Nous devons arrêter cela. Ils doivent commencer à utiliser les définitions et les étiquettes adéquates et un enseignement approprié. Ils doivent avoir recours non pas aux personnes qui lancent des attaques virulentes contre les musulmans, mais aux penseurs compétents.

Nous devons faire appel aux médias et tenter de trouver les solutions qu'ils peuvent nous offrir. Je comprends que la liberté des médias est très importante, mais le droit des musulmans de réagir devrait être énoncé par exemple dans une loi, ou ils devraient recevoir du soutien financier, et les organismes devraient être habilités à réagir et être en mesure d'enseigner à la société en général et de l'éduquer. Nous devons examiner des questions importantes qui vont de pair avec la lutte contre le terrorisme.

M. Joseph : J'aimerais prendre 20 secondes pour répondre à cette question de façon particulière.

Je vous ai donné des exemples précis de la façon de stimuler la confiance et de ce qui peut être fait. Je ne veux pas vous inciter à sous-estimer l'avantage d'interdire le profilage racial. Je dis cela parce que la majeure partie du problème lié à la méfiance entre les services d'application de la loi et du renseignement, d'une part, et la collectivité musulmane, d'autre part, concerne non pas la loi comme telle, mais les communications. Utilisons la loi pour stimuler la confiance. Vous ne pouvez légiférer sur la moralité, mais vous pouvez sanctionner l'immoralité. Voici les trois exemples de questions que je vous ai données : êtes-vous religieux? Combien de fois priez-vous? Que pensez-vous des politiques de Georges Bush? Selon moi, si vous interdisez le profilage racial, on ne posera pas ces questions incendiaires, ridicules et stupides parce qu'on aura peur des repercussions. À l'heure actuelle, il n'y a aucune conséquence.

En tant que fonctionnaire judiciaire, je puis vous dire que, si mon frère et moi menons une discussion dans un bureau, que nous parlons de la situation en Cisjordanie ou en Tchétchénie ou dans diverses autres régions et que nous exprimons notre opinion sur les politiques de George Bush, quelqu'un pourrait entendre cette conversation. J'ai participé à des interrogatoires auxquels un client était soumis par les responsables de l'application de la loi; le client parlait de politique dans un bureau, conversation qu'une

far more serious than if you have that conversation, senator, with one of your colleagues. I have seen it and heard it. I am telling you, as I am in this committee meeting, that I get an opportunity to hear and see things that my brother does not see and hear because he does not know my background.

Outlawing racial profiling will have the effect not of stopping intelligence gathering but of conducting it in a way that is fair. If there are things that need to be done, we are not saying that you cannot ask any questions about religion, but how do you equate criminality to praying at the mosque five times during the holy month of Ramadan? It is because of ignorance. I do not mean it is done on purpose. The answers to those questions and their implications are horrific.

Senator Stratton: Thank you, gentlemen, for your interesting presentations. I appreciate it when you come forward to this committee and tell it like it is in your community. It appears that you both want to get rid of this bill. I want to hear your response to that before people jump off bridges. First, do you want this bill done away with?

Second, Imam Elmenyawi has stated clearly that if we do not get rid of this bill, we should have a sunset clause. Do you both agree on that?

Third, there has been talk about an oversight committee, not necessarily of parliamentarians, but perhaps of parliamentarians, to study whether we have a problem with racial profiling. I have a great deal of difficulty determining how we can deal with this in law. We know from talking to lawmakers that it is extremely difficult to deal with this in law while still allowing the police to properly do their job. That becomes the question.

I want to focus on oversight. I believe, as I think many of us do, that racial profiling should be dealt with through education. Regardless of what law is enacted, if those who enforce the law are not educated, there is no point to it. I am a firm believer in that being the first step to overcoming racial profiling. Failing that, we would go with a law. I do not think there is appropriate education in this area; at least, none that has been reported to us.

An oversight committee could facilitate education across the country. I would like to hear your views on that. Should such a committee be composed of parliamentarians or people from the private sector? If such an oversight committee operated on a continuous basis, it could deal with cases of racial profiling immediately, which I believe is critical. I am in favour of an oversight committee that could deal with problems quickly and effectively.

I would like each of you to respond to those questions.

autre personne a entendue. Si ce client porte une barbe et une calotte, les conséquences sont bien plus graves que si c'est vous, sénateur, qui tenez cette conversation avec l'un de vos collègues. J'ai été témoin de cette situation et j'en ai entendu parler. Je vous le dis, aussi vrai que je participe à la présente réunion, que j'ai eu l'occasion d'entendre et de voir des choses que mon frère ne peut ni voir ni entendre, car il ne connaît pas mes antécédents.

L'interdiction du profilage racial aura pour effet non pas de mettre un terme à la collecte de renseignements de sécurité, mais de mener cette collecte de façon équitable. Si l'on doit prendre des mesures, on ne dit pas que vous ne pouvez pas poser de questions sur la religion, mais comment pouvez-vous faire correspondre la criminalité au fait de prier à la mosquée cinq fois au cours du mois saint du ramadan? C'est à cause de l'ignorance. Je ne veux pas dire qu'on le fait exprès. Les réponses à ces questions et leurs conséquences sont atroces.

Le sénateur Stratton : Je vous remercie, messieurs, d'avoir présenté ces exposés intéressants. J'apprécie le fait que vous veniez devant notre comité pour nous dire comment l'on vit dans votre collectivité. Il semble que vous voulez tous deux que l'on se débarrasse de ce projet de loi. J'aimerais entendre votre réponse à ce commentaire avant que les gens ne se jettent en bas des ponts. Tout d'abord, voulez-vous que l'on se débarrasse de ce projet de loi?

Ensuite, l'imam Elmenyawi a énoncé clairement que, si l'on ne se débarrasse pas de ce projet de loi, nous devrions insérer une disposition de temporarisation. Êtes-vous d'accord avec cela?

De plus, on a parlé de la possibilité de mettre sur pied un comité de surveillance, peut-être composé de parlementaires, mais pas nécessairement, pour examiner si le profilage racial constitue ou non un problème. J'ai beaucoup de difficultés à déterminer la façon dont nous pouvons aborder cette question en droit. D'après nos discussions avec des législateurs, nous savons qu'il est extrêmement difficile d'aborder cette question en droit tout en permettant aux services de police d'accomplir leur travail de façon adéquate. Cela devient la question que nous devons régler.

J'aimerais mettre l'accent sur la surveillance. Comme bon nombre d'entre nous, je crois que l'on devrait régler le problème du profilage racial au moyen de la formation. Peu importe la loi promulguée, si les responsables de l'application de la loi ne sont pas formés, cela n'a aucun sens. Je crois fermement qu'il s'agit de la première étape visant à éliminer le profilage racial. Si cela ne fonctionne pas, nous pourrions promulguer une loi. Je ne pense pas que l'on offre une formation appropriée dans ce domaine; du moins, on ne nous en a pas fait part.

Un comité de surveillance pourrait faciliter la formation partout au pays. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Un tel comité devrait-il être composé de parlementaires ou de représentants du secteur privé? Si un tel comité de surveillance fonctionne de façon continue, il pourrait immédiatement traiter des cas de profilage racial, ce qui, selon moi, est critique. Je suis en faveur de la création d'un comité de surveillance qui pourrait régler des problèmes de façon rapide et efficace.

J'aimerais que chacun de vous réponde à ces questions.

Mr. Joseph: I do not want to do away with the bill because there are good parts to it. I support the increased penalties for terrorism. I approve of the Criminal Code provisions for certain types of offences. Those are good things.

The bad things are anything that goes against due process and the rule of law and anything related to that, such as hearsay and security certificates. If security certificates are needed, keep them, but let us have due process.

Second, what harm is there in a sunset clause? The law is the law, and when the time arrives the Senate and the House of Commons will have an opportunity to debate it. We will not have a period with no law while the review is done, as it will be done in advance. There is no risk or downside. Let us have a proper discussion. There may be things that need strengthening. There may be things that we can tell you about the way we donate to charity. Maybe we can tell you about things you do not know about — here is something you should watch for. Let us have a discussion rather than rushing legislation.

I was responsible for making changes when one did not even have to have knowledge in order to facilitate terrorism. The word “knowingly” was not included. That would have been the law.

With regard to education and the oversight, you are right; we need it. In parts of the United States they are bringing in racial profiling legislation with regard to Blacks. I still believe that we need the hammer, because nothing will have the required effect if there are no consequences attached to it.

I am so honoured to be here. When I appeared before the review committee of the House of Commons, there were two other distinguished lawyers from the Muslim community on the panel. I want to tell you how it felt to give evidence to that House committee. Two members of Parliament were reading the *National Post* sports section while we were giving evidence. I did not plan to say that, but I am telling you because it does not engender a lot of trust when I leave my \$400-an-hour practice to come to testify. When I called this the chamber of sober second thought at the beginning of my remarks, I meant it. You are the guardians and the protectors. Simply because something goes through the House of Commons does not mean it is the right thing to do. You are the check and balance for our community, and that is why we are here today.

Imam Elmenyawi: I agree entirely with Mr. Joseph’s response. We, too, would like to keep the bill, although there is much to be corrected. In addition to what Mr. Joseph mentioned, there is also the definition of “terrorism.” That definition must agree with international law. People who are fighting for their freedom must not be considered terrorists; people must not be grouped together and treated the same way.

M. Joseph : Je ne veux pas que l’on se débarrasse du projet de loi, car il contient de bons éléments. J’appuie les sanctions plus sévères à l’égard du terrorisme. J’approuve les dispositions du Code criminel pour certains types de crimes. Ce sont de bons éléments.

Par contre, il y a des choses moins appropriées, comme tout ce qui va à l’encontre de l’application régulière de la loi, de la règle de droit et de tout principe connexe, par exemple le oui-dire et les certificats de sécurité. Si ces derniers sont nécessaires, conservez-les, mais prévoyons une application régulière de la loi.

Ensuite, quel mal y a-t-il à prévoir une disposition de temporarisation? La loi, c’est la loi, et le moment venu, les membres du Sénat et de la Chambre des communes auront l’occasion d’en débattre. On ne vivra pas sans loi pendant l’examen puisqu’il est mené à l’avance. Il n’y a aucun risque ni inconvénient. Menons une discussion appropriée. Il y a peut-être des éléments que l’on doit améliorer. On pourrait aussi vous expliquer la façon dont nous donnons aux organismes de bienfaisance. Peut-être pourrait-on vous renseigner sur des choses que vous ne savez pas — voilà quelque chose qui devrait vous intéresser. Nous devrions discuter plutôt que de promulguer une loi en vitesse.

J’étais responsable d’apporter des modifications à l’époque où l’on n’était même pas tenu de posséder des connaissances afin de faciliter le terrorisme. Le terme « sciemment » n’était pas énoncé. C’était donc la loi.

En ce qui concerne la formation et la surveillance, vous avez raison; nous en avons besoin. Dans certaines parties des États-Unis, on promulgue des lois relatives au profilage racial à l’égard des Noirs. Je crois encore que nous avons besoin d’imposer des sanctions, car aucune loi n’aura les effets voulus si aucune conséquence n’en découle.

Je suis très honoré d’être ici. Lorsque j’ai comparu devant le comité d’examen de la Chambre des communes, deux autres éminents avocats de la collectivité musulmane faisaient partie du groupe d’experts. J’aimerais vous faire part de la façon dont on se sent lorsque l’on témoigne devant ce comité de la Chambre. Deux parlementaires lisaient la section des sports du *National Post* pendant que l’on témoignait. Je n’avais pas prévu dire cela, mais je le fais parce que cette façon d’agir n’inspire pas vraiment confiance et que j’ai dû quitter ma pratique où je gagne 400 \$ l’heure pour venir témoigner. Lorsque j’ai qualifié votre comité de chambre de second examen objectif au début de mes observations, j’étais sincère. Vous êtes les gardiens et les protecteurs. Le simple fait qu’un projet de loi ait été adopté à la Chambre des communes ne signifie pas qu’il soit pertinent. Vous êtes les freins et le contrepoids de notre collectivité, et c’est pourquoi nous sommes ici aujourd’hui.

L’imam Elmenyawi : Je suis entièrement d’accord avec la réponse de M. Joseph. Nous aussi aimerions conserver le projet de loi, même s’il y a beaucoup de corrections à apporter. En plus de ce qu’a mentionné M. Joseph, il y a la définition de « terrorisme ». Cette définition doit être conforme au droit international. Les personnes qui luttent pour leur liberté ne devraient pas être considérées comme des terroristes; on ne doit pas regrouper toutes les personnes et les traiter de la même façon.

An example of that is the Kurds. In Iraq, they were correct; in Turkey, they were wrong, although they were doing exactly the same thing for the same cause. Those who were fighting with the United States were correct and those who were not fighting with them but fighting against one of their allies, that being Turkey, were wrong.

By playing with the definition in this way, people who are not terrorists are being branded as terrorist on whims. We must look into that.

Also, with regard to facilitation, there are many issues in addition to natural justice and due process that must be respected. One part of the bill that is of most concern and most damaging is that dealing with secret evidence and foreign evidence. This must be looked at in a serious way.

I believe that racial profiling is a gift to terrorists. Once they know the profile you are looking for, they will send people whom you would never racially profile. You will be following every innocent person, and the one that you want will get through. He will not have the stereotypical Arab face that you expect. He will not be Islamic. He will not have a ticket to go back and forth three or four times.

Through racial profiling we are telling terrorists how to get away with their crimes, and I do not think this is policing. This is just flexing muscles, terrifying people, and making them feel like second-class citizens who are targeted and insecure. It is an indication of your own insecurity as well. We must be more confident than that and we must be more intelligent in formulating our rules and laws. Racial profiling is a dead end; it is something used in offices to identify criminals. That is possible based on the crime itself. There are certain things you have to look for that will bring someone to look at the crime.

You spoke of an oversight committee. That is a very good idea. There must always be accountability in police agencies. These checks and balances must be in place for all laws in the criminal justice system, and it must not be merely symbolic, with nothing in fact being done.

A dozen people complained to me last year, and every one of them asked that I file a complaint with SIRC. They are scared. They do not want to come forward because they are afraid that they will jeopardize their immigration status.

On such an oversight committee it would be good to have a combination of parliamentarians and non-parliamentarians. The parliamentarians will provide the teeth and the non-parliamentarians will provide the checks and balances. That would be welcome.

On peut donner l'exemple des Kurdes. En Irak, ils avaient raison; en Turquie, ils avaient tort, même s'ils faisaient exactement la même chose pour la même cause. Ceux qui luttèrent aux côtés des États-Unis avaient raison et ceux qui luttèrent contre l'un des alliés des États-Unis, c'est-à-dire la Turquie, avaient tort.

En jouant sur la définition de cette façon, les gens qui ne sont pas des terroristes sont considérés comme tels par caprice. Nous devons examiner cette question.

En ce qui concerne la facilitation, il faut tenir compte de nombreuses facettes, en plus de la justice naturelle et de l'application régulière de la loi. L'une des parties du projet de loi qui soulèvent les préoccupations les plus importantes et qui causent le plus de dommages concerne les renseignements secrets et les renseignements fournis par l'étranger. Il faut examiner cette question de façon sérieuse.

Je crois que le profilage racial est un cadeau offert aux terroristes. Une fois qu'ils connaissent le profil que vous recherchez, ils envoient des gens dont vous n'établirez jamais le profil racial. Vous surveillerez toutes les personnes innocentes, et celle que vous voulez arrêter s'en tirera. Elle n'aura pas le visage arabe stéréotypé auquel vous vous attendez. Elle ne sera pas islamique. Elle n'aura pas deux ou trois billets aller-retour.

Au moyen du profilage racial, nous disons aux terroristes comment s'en sortir sans se faire prendre pour les crimes qu'ils ont commis, et je ne crois pas qu'il s'agisse d'une bonne façon d'appliquer la loi. On fait étalage de sa force, on terrifie les gens et on fait en sorte qu'ils se sentent comme des citoyens de deuxième classe, qui sont ciblés et qui n'ont pas l'impression d'être en sécurité. Cela dénote également votre propre insécurité. Nous devons être plus confiants que cela et formuler nos règles et lois de façon plus intelligente. Le profilage racial mène à une impasse; on s'en sert dans les bureaux pour identifier des criminels. Cela se fonde probablement sur le crime lui-même. Vous devez tenir compte de certaines choses afin qu'une personne s'aperçoive du crime commis.

Vous avez parlé d'un comité de surveillance. C'est une très bonne idée. Les organismes d'application de la loi doivent toujours rendre des comptes. Ces freins et contrepoids doivent être en place pour toutes les lois du système de justice pénale; ils ne doivent pas simplement être symboliques, c'est-à-dire que l'on ne fait rien en réalité.

L'année dernière, une douzaine de personnes se sont plaintes devant moi, et chacune d'entre elles m'a demandé de déposer une plainte auprès du CSARS. Elles ont peur. Elles ne veulent pas se présenter, car elles craignent que cela nuise à leur statut d'immigrant.

Il faudrait qu'un tel comité de surveillance soit formé d'un ensemble de parlementaires et de personnes qui ne sont pas membres du Parlement. Les parlementaires fourniront les sanctions, et les autres membres serviront de freins et de contrepoids. Un tel comité serait apprécié.

The round table discussion about security is another example of a strategy that I do not think we have done well, although it had been announced. This is a typical example in which there is not proper representation. It is not designed to represent different ethnic communities. If that is the case, what are you discussing and who are the people? They might be highly classified, but they are not in touch with the grassroots. They do not know what is happening. I think this is a farce.

If we wish to have a round table that is fair and beneficial to my country, giving us ideas of how to defend ourselves, I think we will have to bring the right people in.

Mr. Joseph: The Deputy Prime Minister has heard that loud and clear from us, and it has not been helpful. It has been hurtful, and there has been no consultation with us.

Can my brother and I and members of the Muslim community be trusted by SIRC? Can we be trusted in the judiciary and by the boards and tribunals? Why do we have no place there?

When the imam mentioned the example of al Qaeda benefiting, you have seen it: Richard Reid, the shoe bomber. He was born in England and he is not a Muslim. In Chechnya and the horrible incident with children being killed in the school, it was a woman who was involved in that.

I saw 7,000 letters that went out in Dearborn, Michigan, to the Muslim and Lebanese community from the FBI that said "Come and talk to us or we are coming to talk to you." They had a profile: 18 to 35 and from five different countries. It is amazing that the chiefs of police in the area would not fulfil it. They know these people, they have been there for 100 years, and they would not participate.

Mr. Elmenyawi is right; al Qaeda knows you are looking for this and this, and they will change the profile.

Imam Elmenyawi: A typical situation would be, for example, the RCMP went to a home and found the names of God, which is where the 99 attributes of God are framed on the wall.

The question was: What is that? It is in the Arabic language and he had trouble reading it. He was Pakistani, so he could read the same letters. He said: These are the names of God. The next question was: Is this the same God for Osama bin Laden? Of course it is the same God for Osama bin Laden.

This is not racial profiling. This is abusing the rules and passing comments and releasing steam. It is counterproductive. Ultimately, we received a complaint. This is a typical situation.

La discussion des membres de la table ronde concernant la sécurité représente un autre exemple de stratégie que nous n'avons pas bien réussie, même si nous l'avons annoncée. Voilà un exemple type qui montre que la représentation n'est pas adéquate. La table ronde n'a pas été conçue pour représenter différentes collectivités ethniques. Si c'est le cas, de quoi parlez-vous et qui sont les membres de la table ronde? Leur cote de sécurité est peut-être très élevée, mais ils ne sont pas en contact avec le peuple. Ils ne savent pas ce qui se produit. Je considère cela comme une farce.

Si nous souhaitons avoir une table ronde qui est juste envers mon pays et qui lui est profitable, qui nous donne des idées sur la façon de nous défendre, je crois que nous devons nommer les bonnes personnes.

M. Joseph : La vice-première ministre nous a entendus le dire clairement, mais cela ne nous a pas aidés. Cela nous a même nui, et on ne nous a jamais consultés.

Le SCARS peut-il nous faire confiance, à mon frère et à moi, de même qu'aux membres de la collectivité musulmane? L'appareil judiciaire, les commissions et les tribunaux peuvent-ils nous faire confiance? Pourquoi n'en faisons-nous pas partie?

Vous avez pu constater ce que l'imam a mentionné, que la situation profitait aux membres d'Al-Qaïda; il suffit de penser à Richard Reid, l'homme qui avait caché une bombe dans son soulier. Il était né en Angleterre et n'était pas musulman. En Tchétchénie, il y a eu l'horrible incident où des enfants ont été tués dans une école; une femme était impliquée.

J'ai vu 7 000 lettres écrites par des agents du FBI et envoyées aux collectivités musulmanes et libanaises de Dearborn, au Michigan; le message était le suivant : « Venez nous parler ou nous irons vous voir. » Les agents avaient établi un profil : il s'agissait de personnes âgées de 18 à 35 ans et provenant de cinq pays différents. C'est incroyable de constater que les chefs de police de la région n'en ont pas tenu compte. Ils connaissent ces personnes, et elles sont ici depuis 100 ans, mais personne ne veut participer.

M. Elmenyawi a raison : les membres d'Al-Qaïda savent que vous recherchez de telles personnes, alors ils changeront le profil.

L'imam Elmenyawi : Voici, par exemple, une situation type : un agent de la GRC se rend dans une demeure et trouvent les noms de Dieu, c'est-à-dire que les 99 attributs de Dieu sont encadrés sur le mur.

La question était donc la suivante : qu'est-ce que c'est? Le message est écrit en arabe, et l'agent avait de la difficulté à le lire. Il était pakistanais, alors il pouvait lire les lettres. Il a dit : ce sont les noms de Dieu. La question suivante était celle-ci : Osama ben Laden croit-il au même Dieu? Bien sûr qu'Osama ben Laden croit au même Dieu.

Il ne s'agit pas d'un profilage racial. On abuse des règles, on fait des commentaires et on se défoule. C'est contre-productif. Au bout du compte, nous avons reçu une plainte. C'est une situation type.

I do not believe the officer dealt with the situation in the manner he did intentionally. It was not for the purpose of gaining any intelligence, and I do not think he meant to insult. He did make comments, however, and that is not helpful at all.

Senator Joyal: I listened to you carefully regarding your suggested potential amendments to the bill and the areas that we should be addressing. We have heard a certain number of presentations from witnesses over the past few months, as Madam Chair has mentioned. I would be remiss if I did not address my questions to you on the issue of the round table.

I have been critical of the round table initiative because I think it is ill conceived. I think that as much as my colleague, Senator Stratton, is right in raising the issue of the parliamentary oversight committee that establishes a link between Canadians and Parliament on a regular basis, Mr. Judd this morning provided probably one of the best descriptions of the conditions under which the committee would be efficient. I say that with the greatest respect for the present membership of the round table.

We heard last week testimony from the chair of the committee. I think it important that a forum exist to interface between the objectives of security and the community that is most “targeted.” We have seen that happen in the last three years, and you have been eloquent in describing it. It is generally the Muslim and Arab communities.

I am not convinced that the round table has been properly devised to interface with your community. I am tempted to use the word “flawed” when describing the composition of the committee from the beginning. I am more concerned about the respect we owe to the volunteers who serve on the committee. I know how difficult it is. There is no responsibility on their end.

I did not know if the round table was a focus group, PR group, or a real group that has a responsibility to the department. If the round table is to be credible to the community, there must be leaders of the community there; maybe not all of them, but at least a fair number of them, so that when they speak and take stands on issues, they are seen as being “spokepersons” of the community.

People of their own community would feel at ease reporting such cases as you and Mr. Joseph mentioned. I have no doubt that they exist. If I had a passport that had printed on it, “Born in Cairo,” I would possibly be submitted to different questioning, especially when I enter our neighbouring country to the south. Have you reflected on that issue?

In your recommendations, Imam Elmenyawi, I did not hear anything about that specifically. You raised it in passing in answer to questions from my colleague, Senator Stratton. Mr. Joseph, you did not mention it in your proposal either.

Je ne crois pas que l'agent ait ainsi fait face à la situation intentionnellement. Il ne tentait pas de recueillir des renseignements, et je ne crois pas qu'il voulait insulter qui que ce soit. Toutefois, il a bel et bien formulé des commentaires, qui n'aident en rien.

Le sénateur Joyal : Je vous ai écoutés attentivement parler des modifications éventuelles du projet de loi que vous proposez et des domaines dont on devrait tenir compte. Au cours des derniers mois, nous avons entendu un certain nombre de témoignages, comme madame la présidente l'a mentionné. Ce serait très négligent de ma part de ne pas vous poser mes questions concernant la table ronde.

J'ai critiqué l'initiative de la table ronde, car je crois qu'elle est mal conçue. Même si mon collègue, le sénateur Stratton, a raison de soulever la question du comité de surveillance parlementaire qui établit un lien entre les Canadiens et les parlementaires de façon régulière, M. Judd a probablement fourni ce matin l'une des meilleures descriptions des conditions dans lesquelles le comité pourrait être efficient. Je dis cela avec tout le respect que je dois aux membres actuels de la table ronde.

La semaine dernière, nous avons entendu le témoignage du président du comité. Je crois qu'il est important de mettre en place une tribune pour établir un lien entre les objectifs en matière de sécurité et la collectivité la plus « ciblée ». Nous avons pu le constater au cours des trois dernières années, et vous l'avez décrit de façon éloquent. Il s'agit généralement des collectivités musulmanes et arabes.

Je ne suis pas convaincu que la table ronde a été conçue de façon adéquate pour établir des liens avec votre collectivité. J'ai envie d'utiliser le terme « faussée » pour décrire la composition initiale du comité. Je suis très préoccupé par le respect que nous devons témoigner aux bénévoles qui siègent au comité. Je sais que c'est extrêmement difficile. Ils n'ont aucune responsabilité à cet égard.

Je ne savais pas si la table ronde représentait en fait un groupe de discussion, un groupe de relations publiques ou un véritable groupe qui était responsable devant le ministère. Si la table ronde veut être crédible aux yeux des membres de la collectivité, elle doit comprendre un nombre assez important de chefs communautaires afin qu'on les considère comme des « porte-parole » de la collectivité lorsqu'ils prennent la parole et donnent leurs opinions sur des enjeux.

Les membres de leur propre collectivité se sentiraient à l'aise de faire état de cas comme ceux que M. Joseph et vous avez mentionnés. Je suis certain que ces situations se produisent. Si je détenais un passeport portant la mention « Né au Caire », je serais probablement soumis à un interrogatoire différent, surtout si j'entre chez nos voisins du Sud. Avez-vous réfléchi à cette question?

Dans vos recommandations, imam Elmenyawi, je n'ai rien entendu qui portait particulièrement sur cette question. Vous en avez parlé indirectement en répondant aux questions de mon collègue, le sénateur Stratton. Monsieur Joseph, vous n'en avez pas non plus fait mention dans votre proposition.

I feel an institutional change is important. I think the round table has been put into an impossible position of being expected to deliver something they have not been tooled to deliver. To me, the composition is of key importance, as are their mandate, terms of reference and capacity.

The way I have read the biographies, the volunteers are people with important professional backgrounds. There are only so many hours they can take away from their professional jobs. They also seem to have little clerical support and services to go regularly into various communities to achieve the result they are expected to achieve. What can you recommend to us today in relation to that concern?

Mr. Joseph: That point is even more critical because there will be issues coming up that we will need that type of body to deal with.

In London we are dealing with no-fly lists. In Canada they say they do not exist. They are still enforcing them in Canada at airports through American Airlines and various others. We have four-month-olds who cannot get on planes. They do not know why. They do not know how they got on the list, nor do they know how to get off it.

It will be important to have that interface. I want to say on the record that I have the utmost respect for the people on that round table. The problem is that it is not respected. No consultation was held.

There are political motivations in the Muslim community. They are putting "moderate" labels on people. I mentioned that to the Deputy Prime Minister when she said there was a problem there. It is a bigger problem than they think, and there is no interface.

There must be interfacing between both lay people and parliamentarians. The problem with the committee is they are all professionals. I think it should be representational. For example, in Truro, Nova Scotia, there were six families. It was not an issue. When I was growing up and when my father was growing up, we did not have a problem with being Muslim or Arab; we were part of being Jews. They were anti-Semitic.

We were all from the same part of the world, so our closest friends may have been Jews. Now it is a different situation. In London, Ontario, there should be some voice there. There is 12 per cent of the population in the city of London that know about this. We have had Shirley Heafey there. We have had NSIS there. We have had CSIS. We have had the RCMP there.

I think it has to be representational, and I think it has to come from the leadership. They cannot be seen as being political lackeys or political appointments. It has to be people who are on

Je crois qu'il est important d'apporter un changement institutionnel. Je crois que les membres de la table ronde ont été placés dans une position impossible puisque l'on s'attendait à ce qu'ils prennent des mesures même s'ils ne disposaient pas des outils nécessaires pour le faire. Selon moi, la composition est un élément extrêmement important, tout comme son mandat et sa capacité.

D'après ce que j'ai lu dans les biographies, les bénévoles possèdent des antécédents professionnels imposants. Il ne leur reste que quelques heures de libres après avoir terminé leur travail professionnel. Ils semblent également recevoir peu de soutien et de services administratifs pour se rendre régulièrement dans diverses collectivités en vue d'atteindre le résultat escompté. Que pouvez-vous nous recommander aujourd'hui à l'égard de cette préoccupation?

M. Joseph : Ce point est encore plus critique à l'heure actuelle, car on fera face à des enjeux que devra aborder ce genre d'organe.

À Londres, on a affaire à des listes de personnes interdites de vol. Au Canada, on dit que de telles listes n'existent pas. On les applique tout de même au Canada dans les aéroports par l'entremise d'American Airlines et de divers autres transporteurs aériens. Il y a des bébés de quatre mois qui ne peuvent monter dans un avion. On ne sait pas pourquoi. Les personnes inscrites sur ces listes ne savent pas pourquoi leur nom y figure, ni comment faire pour qu'il disparaisse de ces listes.

Il sera important de se pencher sur cette question. J'aimerais dire, aux fins du compte rendu, que j'ai le plus grand respect pour les membres de cette table ronde. Le problème, c'est qu'on ne les respecte pas. On n'a tenu aucune consultation.

Il existe des motivations politiques au sein de la collectivité musulmane. On qualifie les gens de « modérés ». Je l'ai mentionné à la vice-première ministre lorsqu'elle a déclaré qu'il y avait un problème à cet égard. Le problème est plus grave qu'on ne le croit, et on n'a établi aucun lien.

Pourtant, il faut établir des liens entre les profanes et les parlementaires. Le problème avec le comité, c'est que tous les membres sont des professionnels. Je crois que le comité devrait être représentatif. Par exemple, à Truro, en Nouvelle-Écosse, il y avait six familles. Ce n'était pas un problème. Quand j'étais jeune, et même quand mon père était jeune, on n'avait pas de problème avec le fait d'être musulman ou arabe; on nous considérait comme des juifs. Les gens étaient anti-sémites.

Nous provenons tous de la même région du monde, alors nos amis proches auraient très bien pu être juifs. Aujourd'hui, la situation est différente. À London, en Ontario, on devrait pouvoir se faire entendre. Douze pour cent de la population de la ville de London est au courant. Il y a eu Shirley Heafey, puis, la SESN, le SCRS et la GRC.

Je crois que la table ronde doit être représentative et que la décision doit être prise par les dirigeants. Les membres ne peuvent pas être considérés comme des serviteurs politiques ou le fruit de

the ground dealing with the issues and are respected by all. That is not the case right now. It has to be done. It will be more important with the issues coming up — no-fly lists, amendments.

We are speaking in a vacuum. Forget about everything we have talked about, if, God forbid, there is a terrorist attack in Canada. All of this talk about civil liberties and what we have said will go right out the window. We know what will happen. Let us do our jobs to make sure it does not happen. If it does, it will not matter what any of us say on either side of the table.

Imam Elmenyawī: I have said it before. The only way I can explain it is with this funny character we have in our Arabic background. He was at one time attending a funeral. He was known to be funny. The person they thought had died got up. He looked at the funny man and recognized him. He asked him to please help him. The funny man looked at him and said, “You want me to not believe all of these people?” To us it looks like that. It does not matter how much you talk, nobody will believe you or follow.

We have raised those concerns so many times, I have to agree. As Faisal Joseph has just mentioned, God forbid, we hope this will never happen. If anything happens, all of these discussions and work would be put aside. Again, those issues would come up.

They are not helpful. They are all counterproductive. They will not strengthen our security. The only way we can do that is by communicating directly with the representatives of the Muslim community and other ethnic communities who are having similar issues and wish to be heard.

I did mention in my recommendations that proper and serious consultation with the Muslim community must be arranged. That was item number 5 in my recommendations. We have to give them the time. We have to make sure that they have the resources to follow up.

I mentioned many of those complaints during a meeting with Mr. Judd in Montreal. I discussed them with him to see how we could solve them. I felt that he was very receptive. One of the issues that I mentioned was to make sure that people would be hired from the Muslim community — it has to be transparent — and that Muslims are not refused or not trusted to work with CSIS.

These are issues on which we have to work together to find solutions. One of the points I mentioned to him was, though we have too many complaints, most of the people complaining do not want to see the CSIS officer punished for the mistakes he made. They want to see corrections made. To get somebody punished, you need due process.

nominations partisanses. Ce doit être des personnes respectées qui se rendent sur le terrain pour régler les problèmes. Ce n'est pas le cas actuellement. Cela doit être fait. Ce sera encore plus important en raison des enjeux auxquels on devra bientôt faire face — listes de personnes interdites de vol, modifications.

On parle dans le vide. Si une attaque terroriste survient au Canada, et souhaitons que ça ne soit pas le cas, oubliez tout ce dont on a parlé. Tout ce que l'on a dit et toutes les belles paroles concernant les libertés civiles s'envoleront. On sait ce qui se produira. Laissez-nous faire notre travail pour veiller à ce qu'une telle situation ne survienne pas. S'il y a une attaque, ce que l'un ou l'autre des membres de la table a dit n'aura plus d'importance.

L'imam Elmenyawī : Je l'ai déjà dit. La seule façon dont je peux expliquer cela consiste à faire appel à ce drôle de personnage que nous avons dans notre culture arabe. À un certain moment, il assistait à un enterrement. On savait qu'il était drôle. La personne qui était supposée être décédée s'est levée. Elle a regardé l'homme drôle et l'a reconnu. Elle lui a demandé de l'aider. L'homme drôle s'est tourné vers elle et lui a dit : « Vous voulez que je ne croie pas tous ces gens? » Pour nous, ça rassemble à cette histoire. Tout ce que vous dites n'a pas d'importance, personne ne vous croira ou ne vous suivra.

Nous avons tellement soulevé ces préoccupations, je dois l'avouer. Comme Faisal Joseph le mentionnait à l'instant, nous espérons, Dieu nous protège, que cela ne se produise jamais. Si une attaque survient, tout ce travail et toutes ces discussions seront mis de côté. Encore une fois, on soulèverait ces questions.

Elles ne sont pas utiles. Elles sont en fait contre-productives. Elles ne renforceront pas notre sécurité. La seule façon d'y arriver consiste à communiquer directement avec les représentants de la collectivité musulmane et d'autres collectivités ethniques qui éprouvent des problèmes semblables et qui souhaitent être entendues.

Dans mes recommandations, j'ai mentionné que l'on devrait prendre des dispositions pour tenir des consultations adéquates et sérieuses avec la collectivité musulmane. C'était le cinquième point de mes recommandations. On doit lui accorder du temps. On doit également s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires pour suivre.

J'ai fait part d'un bon nombre de ces plaintes au cours d'une rencontre avec M. Judd, qui a eu lieu à Montréal. J'en ai parlé avec lui pour savoir comment on pourrait les régler. J'ai eu l'impression qu'il était très réceptif. L'un des problèmes dont je lui ai fait part concernait le fait que l'on devait s'assurer que l'on embauchait des membres de la collectivité musulmane — de façon transparente — et que l'on ne refusait pas d'embaucher des musulmans au sein du SCRS ou qu'on les juge dignes de confiance.

Nous devons collaborer pour trouver des solutions à ces problèmes. L'un des points que je lui ai mentionnés concernait le fait que, même si nous déposons beaucoup trop de plaintes, la plupart des personnes ne veulent pas que l'agent du SCRS soit puni pour les erreurs qu'il a commises. Elles veulent qu'on apporte des corrections. Pour qu'une personne soit punie, vous devez mettre en place une application régulière de la loi.

In a situation where it is my word against your word, most of the time you cannot prove any of those complaints. However, you can say, "I do not want you to punish him. Just listen to me. This is what happened. Can you take care of it and make sure it will not happen again? If you think what happened is serious, what will you do about it to guarantee it will not happen in the future?"

This is the kind of work that can take place in a round-table discussion that is transparent, where they are willing to raise issues without mentioning names and say, "We have these complaints. What can you do about it? Can we work out some ways to fix these problems?" I think this is what we can do together to resolve some of these issues.

Senator Joyal: Do you think that we should go one step further than the round-table discussion, the way it is composed now, and have what I call sub-regional round tables?

Mr. Elmenyawi: It is possible.

Senator Joyal: You are a Montrealer. I am a Montrealer. Senator Fraser is too. The Arab community in Montreal, as you know, is different from the one in London, with the greatest respect, sir, because many of them come from Northern African countries and they speak French.

To be able, as you say, to establish a link with the leadership, we have to address properly the composition of the community. It is just as important that you do not use the name of God and say, "Is it the same God as mine or is it that other God?" With the word "God," you can imply many entities.

There are different groups within the Arab and Muslim community. The community has chosen to evolve according to its history. We all respect that. As you said, Mr. Joseph, there are areas in Canada where only a very limited number of Canadians belong to that community. Should we not establish sub-regional groups, with the proper leadership, those seen in those regions as being the leadership, so that there is a capacity to establish real communication?

If you want to just have a focus group, it is a different composition than if you want to have a working relationship. It has to go beyond, as I say, the objective of getting an opinion. We have to work together.

Mr. Joseph: Senator, you will get into trouble saying things like that. You are talking national strategy. I think it is important that it is not one member of 750,000 who sits on the committee. Many people think the majority of Muslims are Arab. Nothing could be further from the truth.

Dans une situation où c'est ma parole contre la vôtre, vous ne pouvez prouver, la plupart du temps, l'une ou l'autre de ces plaintes. Toutefois, vous pouvez dire : « Je ne veux pas que vous le punissiez. Écoutez-moi simplement. C'est ce qui est arrivé. Pouvez-vous vous en occuper et veiller à ce que cela ne se reproduise plus? Si vous croyez que la situation est grave, que ferez-vous pour garantir que cela ne se reproduise plus à l'avenir? »

C'est le genre de travail que l'on peut accomplir dans le cadre d'une discussion transparente entre les membres de la table ronde, dans les cas où ils sont prêts à soulever des problèmes sans mentionner de noms et à dire : « Nous avons reçu ces plaintes. Que pouvez-vous faire à ce sujet? Pouvons-nous régler ces problèmes d'une façon ou d'une autre? » Je crois que c'est ce que nous pouvons accomplir ensemble pour régler certains de ces problèmes.

Le sénateur Joyal : Croyez-vous que l'on devrait aller plus loin que la table ronde, de la façon dont elle est composée à l'heure actuelle, et tenir ce que j'appelle des tables rondes sous-régionales?

M. Elmenyawi : C'est une possibilité.

Le sénateur Joyal : Vous êtes montréalais. Je suis montréalais, tout comme le sénateur Fraser. Comme vous le savez, la collectivité arabe de Montréal diffère de celle de Londres, sauf votre respect, monsieur, puisque bon nombre des membres de cette collectivité viennent des pays d'Afrique du Nord et parlent français.

Comme vous le dites, pour être en mesure d'établir un lien avec les dirigeants, nous devons tout d'abord aborder de façon adéquate la composition de la collectivité. Il est tout aussi important que vous n'utilisiez pas le nom de Dieu pour dire : « Est-ce le même Dieu que celui auquel je crois ou est-ce un autre Dieu? » En utilisant le mot « Dieu », vous pouvez englober de nombreuses entités.

La collectivité arabe et musulmane comprend des groupes différents. La collectivité a choisi d'évoluer en tenant compte de son histoire. Nous respectons tous cette décision. Comme vous l'avez dit, monsieur Joseph, il y a des régions au Canada où un nombre très limité de Canadiens appartiennent à cette collectivité. Ne devrions-nous pas établir des groupes sous-régionaux, avec des dirigeants compétents, c'est-à-dire les personnes de ces régions perçues comme étant les dirigeants, afin que l'on soit en mesure d'établir une véritable communication?

Si vous souhaitez simplement mettre en place un groupe de discussion plutôt que d'établir une relation de travail, la composition différera. Comme je le dis, on doit dépasser l'objectif qui consiste à obtenir une opinion. On doit collaborer.

M. Joseph : Sénateur, vous vous attirerez des problèmes en disant des choses comme celles-là. Vous parlez de stratégie nationale. Je crois qu'il est important qu'il n'y ait pas qu'une seule personne sur 750 000 qui siège au comité. Bon nombre de personnes pensent que la majorité des musulmans sont arabes. Rien n'est plus loin de la vérité.

Of the 1.4 billion, maybe 12 or 14 per cent are Arab. In London, you have a large Lebanese-Muslim community. They have different issues. It falls exactly into what you are talking about, a constructive dialogue. The issues in Montreal may overlap. There may be very different issues with respect to other types of racial profiling, not from being Muslim, but maybe being Black and Muslim.

What you are talking about is important. That is a national strategy that should be followed.

Imam Elmenyawi: I agree with you, senator. It is important to have local groups look at issues that are distinct to their localities. Today, Canada does have different people coming from different backgrounds. For example, in Quebec we have people mostly from North Africa. Today the numbers are increasing quite a bit.

While in Ontario, you will find mostly Pakistanis in the Muslim community. As a result, you also have different issues to be discussed in Quebec. I would put both ideas together by saying that all the regional committees should meet together once or twice a year to touch base, discuss the important issues and find out what is happening.

Regional issues are certainly important. Areas must be covered. If there is nobody, for example, from Montreal, and most people are coming from Ontario or Vancouver, then issues in Montreal will not be known. We have been facing a number of issues recently in Quebec.

Senator Joyal: I am trying to think how we will institutionalize this. One of the concerns I had from the testimony we heard last week was that people are appointed for a short term, too. In other words, it will be like a turnstile. You are there. You take six months or eight months to understand the ramifications of the system, which is complex, as you described yourself, just to understand the anti-terrorist legislation.

After you are more or less able to understand the various concepts, within eight months you will be gone. It has to be done, I will not say more seriously, because I want to pay respect to the people who serve on the committee. It has to be done differently, if we want to achieve some result.

We have to rethink the way we have been defining the institution. As you said, if you were to achieve some result, and we are preventive to a point — when I say “preventive” I insist upon it — if there would ever be terrorists attacking Canada, our institution has to be strong to withstand the challenge.

Mr. Joseph: I think you hit the nail on the head. It is not individuals to be appointed, it is people representing institutions. I said to the Prime Minister some time ago, stop talking to people

Parmi les 1,4 milliard de musulmans, peut-être que 12 ou 14 p. 100 sont arabes. À Londres, il y a une grande collectivité libano-musulmane. Elle éprouve des problèmes différents. Cela correspond exactement à ce dont vous parliez, c'est-à-dire un dialogue constructif. On peut trouver les mêmes problèmes à Montréal. On peut rencontrer des problèmes très différents en ce qui concerne d'autres types de profilage racial relatif au fait d'être non pas musulman, mais peut-être noir et musulman.

La question que vous avez abordée est importante. C'est une stratégie nationale que l'on devrait suivre.

L'imam Elmenyawi : Je suis d'accord avec vous, sénateur. Il est important que des groupes locaux examinent des enjeux propres à leur localité. De nos jours, le Canada accueille différentes personnes provenant de différents milieux. Par exemple, au Québec, on trouve principalement des gens venant de l'Afrique du Nord. Actuellement, les chiffres augmentent assez rapidement.

Toutefois, en Ontario, vous trouverez principalement des Pakistanais dans la collectivité musulmane. C'est pourquoi vous devez discuter d'enjeux différents au Québec. Je vais réunir les deux idées : tous les comités régionaux devraient se réunir une ou deux fois par année pour se tenir au courant, discuter des problèmes importants et connaître les faits nouveaux.

Les problèmes régionaux sont certainement importants. On doit couvrir toutes les régions. Par exemple, s'il n'y a personne de Montréal et que la plupart des membres viennent de l'Ontario ou de Vancouver, ils ne connaîtront pas les problèmes vécus à Montréal. Récemment, on a fait face à plusieurs problèmes au Québec.

Le sénateur Joyal : Je tente de trouver une façon d'institutionnaliser cela. L'une de mes préoccupations, qui découle des témoignages entendus la semaine dernière, concernait le fait que les membres sont nommés pour une courte période. En d'autres mots, c'est comme un tourniquet. Vous êtes là. Vous prenez six ou huit mois pour connaître les ramifications du système, qui est complexe, comme vous l'avez décrit vous-même, simplement pour comprendre la loi antiterroriste.

Une fois que vous êtes plus ou moins en mesure de comprendre les divers concepts, vous devrez partir, moins de huit mois après avoir été nommé. Cela doit être fait, je ne dirais pas de façon plus sérieuse, parce que je respecte beaucoup les membres qui siègent au comité. Ce doit être fait différemment si nous souhaitons atteindre certains résultats.

Nous devons repenser à la façon dont nous avons défini l'institution. Comme vous l'avez dit, si vous voulez atteindre certains résultats, et nous prenons des mesures préventives jusqu'à un certain point — j'insiste sur le terme « préventives » — si des terroristes attaquent un jour le Canada, notre institution doit être assez forte pour relever les défis.

M. Joseph : Je crois que vous tombez juste. Il s'agit non pas des personnes qui seront nommés, mais de membres qui représentent des institutions. Il y a quelque temps, j'ai dit au premier ministre

like me. I am elected; I am a political leader in the community. I run the board of the mosque, but I am not an imam. Speak to the imams as an institution — the council of imams.

Nobody is speaking to them. They are doing consultations. They come in for an hour; we talk about Islam and what jihad means, but there is no consultation — and look what happened. The Prime Minister, to my shock, did it. He got a declaration from 120 imams that said they are against terrorism; they are unified about it. He met with them at the airport in Toronto and had a constructive dialogue. Now the imams are not part of the problem; they are part of the solutions.

All we kept hearing about on Friday is imams giving out these crazy fatwas. If that is happening, which we know in our institutions it is not, let us get our imams together. It would be wonderful to have an organization at the round table that represents all the imams in Canada, or in Ontario. Institutionalize it so it does not matter if this brother is on it because the institution, the council of imams, is there; and the institution, the congress, is there — and CAF is there and these other major institutions. It does not matter about the turnover, because you have the institutions as stakeholders representing the entire community.

Senator Joyal: Madam Chairman, I know we are close to winding up on our witnesses, today especially, but I think this is an important element of what we should be considering as recommendations on this. It is at the core of improving the way the system has functioned so far. If we are to serve the purpose for which we all fight as Canadians, I think it is important that we try to understand what the challenge for Canada is today.

The challenge of today is the diversification of this cultural demographic is greater than it has ever been in history. How we will integrate that diversity into the objective of the policy that we are trying to achieve is probably one of the most difficult — not difficult, because it is impossible, but one that needs second thought — before we make a decision. It is too important for the future of the country.

[*Translation*]

Senator Chaput: Mr. Joseph, early on in your presentation, you questioned the relationship of trust between Canadians. As I listened to you, I realized that this relationship of trust has vanished and cannot be restored, because we are either all threatened, or we all feel threatened. An organized terrorist network exists somewhere in the world. It is planning some attacks and no one is safe.

The focus of today's discussion is the anti-terrorism legislation. You have made a number of recommendations and you suggest that certain acts should be outlawed. For instance, terrorism

d'arrêter de parler avec des gens comme moi. On m'a élu; je suis un chef politique de la collectivité. Je dirige le conseil de la mosquée, mais je ne suis pas un imam. Parlez aux imams, qui représentent une institution — le conseil des imams.

Personne ne s'adresse à eux. Ils tiennent des consultations. Ils viennent pendant une heure; nous parlons de l'islam et de la signification du Jihad, mais il n'y a aucune consultation — et voyez ce qui s'est produit. À ma grande surprise, le premier ministre l'a fait. Il a obtenu une déclaration de 120 imams qui disaient être contre le terrorisme; ils sont unis dans cette lutte. Le premier ministre les a rencontrés à l'aéroport de Toronto et a mené un dialogue constructif. Maintenant, les imams font partie non pas du problème, mais de la solution.

Tout ce dont on a entendu parler vendredi dernier, c'est des imams qui lancent de folles fatwas. Si c'est le cas, et nous savons très bien au sein de nos institutions que cela n'est pas vrai, réunissons nos imams. Ce serait merveilleux qu'une organisation siégeant à la table ronde représente tous les imams du Canada ou de l'Ontario. Si l'on en fait une institution, ça n'a plus d'importance que tel ou tel frère en fasse partie, car l'institution, le conseil des imams, est présent; et l'institution, le congrès, est là — tout comme la Fédération canado-arabe et les autres institutions majeures. Le roulement n'a plus d'importance, puisque les institutions, à titre d'intervenants, représentent l'ensemble de la collectivité.

Le sénateur Joyal : Madame la présidente, je sais que nous aurons bientôt fini d'entendre nos témoins, surtout aujourd'hui, mais je crois que cela représente un élément important de ce que l'on devrait considérer comme des recommandations à ce sujet. C'est l'élément principal qui permettra d'améliorer la façon dont le système a fonctionné jusqu'à maintenant. Si nous voulons accomplir ce pourquoi nous luttons tous en tant que Canadiens, je crois qu'il est important que nous connaissions le défi actuel que doit relever le Canada.

Le défi actuel concerne la diversification de cette démographie culturelle, qui est plus importante qu'elle l'a jamais été. La façon dont nous intégrerons cette diversité à l'objectif de la politique que nous tentons actuellement de mettre en œuvre représente probablement l'un des éléments les plus difficiles — pas difficiles, parce que c'est impossible, mais l'un des éléments auxquels nous devons réfléchir — avant de prendre une décision. C'est une question beaucoup trop importante pour l'avenir du pays.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : Au début de votre présentation, monsieur Joseph, je crois que vous avez posé la question à savoir où en était la relation de confiance qui existait entre les Canadiens. En vous écoutant, je réalise qu'elle est disparue et qu'il sera impossible qu'elle revienne, car nous sommes tous menacés, nous nous sentons tous menacés. Il y a un réseau de terroriste quelque part dans le monde qui est organisé, qui orchestre des attentats et qui ne met personne à l'abri.

Aujourd'hui, nous discutons de la Loi antiterroriste. Vous nous donnez vos recommandations. Vous parlez de criminaliser certains actes. À titre d'exemple, l'activité terroriste est un crime

should be considered illegal and racial profiling should be outlawed. Before we can do that, we need to propose and agree on a definition. I concur with you on that score. In order to agree on a definition, we also need to set some criteria. You mention as well that a more intelligent approach should be taken.

You go on to note the following:

[*English*]

You have to look for certain things.

[*Translation*]

We need to focus on the positive points in order to develop sound criteria.

Now then, I want to move from this great philosophical discussion to the reality of the present day. If you had to decide here and now, what would your priorities be? What measures would you recommend be implemented immediately? In your opinion, which steps should logically be taken in an effort to resolve the problems that you are facing?

[*English*]

Mr. Joseph: The first and most important, I think, from the Muslim community is to have the procedures in place for those pieces of the legislation, for the due process on the certificate. You have to put in a real process, a transparent process, of changing the law back to not allowing hearsay evidence into these trials, tribunals or security certificates. You have to change that.

That has to be done immediately. You cannot have people being incarcerated for up to five years in this country and not even know the basis of the allegations; it is just wrong. You have to have those things back that were taken out. Hearsay that was not allowed in a courtroom before is allowed now under these special rules that have been changed under the Canada Evidence Act. That is most important for the due process.

Number two, for all of the reasons that we talked about, if there is no trust between law enforcement and intelligence and our Muslim community, we are in serious trouble. One way you can instil trust is to tackle racial profiling — and if we can work out a definition of terrorism and definitions of everything else we have done in the world, we can work out a definition of racial profiling. States have done it. We need to put that in for the gatekeepers to have the trust. That will tell the Muslim community that we not only pay lip service to saying racial profiling is wrong, but if you are doing it, you will be accountable — whether criminally or civilly, you will be accountable. That has to be said, and there is no reason not to, because everybody says it is wrong. Why would

et le profilage racial devrait être criminalisé. Pour ce faire, il faut le définir et s'entendre sur une définition. Sur ce point, je suis d'accord avec vous. Pour s'entendre sur une définition, il faut également établir des critères, et vous nous mentionnez qu'il faudrait être plus intelligent dans cette approche.

Vous avez dit ce qui suit en anglais.

[*Traduction*]

Vous devez chercher certaines choses.

[*Français*]

Il faut chercher les bonnes choses et les bons points pour développer les bons critères.

Maintenant, de la grande discussion philosophique que nous venons d'avoir, il faut passer à la réalité concrète d'aujourd'hui. Si vous aviez à prendre une décision, aujourd'hui, quelle serait-elle en termes de priorité? Qu'est-ce que vous recommanderiez comme première et deuxième actions à entreprendre immédiatement qui, d'après vous, seraient logiques et pourraient commencer à régler ces difficultés que vous vivez?

[*Traduction*]

M. Joseph : D'abord et avant tout, je crois que la collectivité musulmane doit avoir des procédures en place concernant les diverses mesures législatives, l'application régulière de la loi à l'égard du certificat. Vous devez mettre en place un processus véritable, un processus transparent, pour remanier la loi afin de ne pas accepter de preuves par oui-dire dans le cadre de procès, dans les tribunaux ou en ce qui concerne les certificats de sécurité. Vous devez changer cela.

On doit le faire immédiatement. Vous ne pouvez pas emprisonner des gens pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans au Canada sans même connaître le fondement des allégations; cela ne se fait tout simplement pas. Vous devez ramener les éléments que l'on a retirés. Dans les tribunaux, on accepte maintenant des preuves par oui-dire, alors qu'elles étaient auparavant rejetées, en raison de ces règles spéciales que l'on a modifiées dans le cadre de la Loi sur la preuve au Canada. C'est extrêmement important pour l'application régulière de la loi.

Ensuite, pour toutes les raisons que nous avons énumérées, si les membres des organismes d'application de la loi et des services de renseignements et ceux de notre collectivité musulmane ne se font pas mutuellement confiance, nous vivons un grave problème. L'une des façons dont vous pouvez stimuler la confiance consiste à s'attaquer au profilage racial — et si nous pouvons élaborer une définition du terrorisme et des définitions de toutes les autres choses que nous avons créées dans le monde, nous pouvons sûrement élaborer une définition du profilage racial. Certains États l'ont fait. On doit faire la même chose afin que les protecteurs du public aient la confiance de tous. On fera ainsi savoir aux membres de la collectivité musulmane qu'on ne

you not put it in? The only reason is some people may be afraid it is occurring or will occur and they do not want to be accountable. That is part of the transparency.

Next is the sunset clause. For certain provisions, you can keep it. For others, when you are talking about preventive arrest, it used to be that the law was in Canada that you had to have reasonable and probable grounds to believe that Faisal Joseph had committed a criminal offence. Now you need a reasonable suspicion. Now somebody can overhear a conversation and say, “We think that Mr. Joseph is planning to do something terrible.” It is taken out of context. They take me before a justice of the peace — yes, I am before the justice of the peace within two days. If I do not sign a recognizance saying I cannot go to the mosque or talk to certain people — I cannot associate with certain people, although there is no evidence — I can be incarcerated for up to a year under that recognizance. It is wrong. There are many provisions that still should come under a sunset clause. That is how I would see those specific issues.

Imam Elmenyawi: Was the question in relation to the Anti-terrorism Act?

Senator Chaput: It could be.

Mr. Elmenyawi: Are you talking in general? I think the issue is more complex than that. It needs more consultation, as I said earlier, with the Muslim community, to go through a number of issues that must be addressed, including education and finding other means and mechanisms by which we can focus in the right direction and separate the good from the bad. The key that we are trying to look at is you said you were suspicious — or there is suspicion.

Senator Chaput: There is, yes.

Mr. Elmenyawi: You said it will be difficult — actually, impossible, I think you said, but I do not think there is anything impossible there, if we start to get this education and this understanding. It is quite strange that — thank God, and we hope it continues like this — no Canadian has lost his life in Canada because of terrorist activity by a Muslim. That did not create this lack of trust. I do not understand why there is this wide gap between Muslims and others, if this is the point.

I do not think it is reality. If this is the case, we would not have had 63 per cent of Canadians today saying that they are very much concerned that fighting terrorism will create abuse of Muslims’ rights in Canada.

soutient pas simplement du bout des lèvres que le profilage racial n’a pas sa place, mais que, si vous le faites, vous serez tenu responsable — que ce soit sur le plan criminel ou civil, vous serez tenu responsable. Cela doit être dit, et il n’y a aucune raison de ne pas le faire, parce que tout le monde dit que cela n’a pas sa place. Pourquoi n’en tiendriez-vous pas compte? La seule raison, c’est que certaines personnes craignent peut-être le profilage racial actuel ou futur, et elles ne veulent pas être tenues responsables. Cela fait partie de la transparence.

Il y a aussi la disposition de temporarisation. Pour certaines dispositions, vous pouvez la conserver. Pour d’autres, lorsque vous parlez d’arrestation préventive, la loi énonçait que, au Canada, vous devez avoir des motifs raisonnables et probables de croire que Faisal Joseph a commis un acte criminel. Maintenant, vous n’avez besoin que d’un doute raisonnable. À l’heure actuelle, quelqu’un peut entendre une conversation et dire : « On croit que M. Joseph prévoit faire quelque chose de terrible. » C’est pris hors contexte. On me demande de me présenter devant un juge de paix — oui, je devrais comparaître devant le juge de paix dans moins de deux jours. Si je ne signe pas un engagement selon lequel je ne peux aller à la mosquée ou parler à certaines personnes — je ne peux avoir de contacts avec certaines personnes, même s’il n’y a aucun élément de preuve — on pourra m’incarcérer pendant une période maximale de un an en vertu de cet engagement. Ce n’est pas bien. Bon nombre de dispositions devraient également faire l’objet d’une disposition de temporarisation. Voilà la façon dont je vois ces questions particulières.

L’imam Elmenyawi : La question était-elle liée à la Loi antiterroriste?

Le sénateur Chaput : Cela se pourrait.

M. Elmenyawi : Parlez-vous de façon générale? Je crois que la question est plus complexe que cela. Comme je l’ai déjà dit un peu plus tôt, on doit tenir davantage de consultations auprès de la collectivité musulmane pour passer en revue un certain nombre de questions que l’on doit aborder, notamment l’éducation et le fait de trouver d’autres moyens et mécanismes grâce auxquels on pourrait se diriger dans la bonne direction et séparer le bien du mal. Nous tentons actuellement de mettre l’accent sur ce que vous avez dit, c’est-à-dire que vous étiez soupçonneux — ou qu’il y a des soupçons.

Le sénateur Chaput : Il y en a, oui.

M. Elmenyawi : Vous avez dit que ce sera très difficile — en fait, je crois que vous avez dit impossible, mais je ne pense pas qu’il y ait quoi que ce soit d’impossible si nous mettons l’accent sur l’éducation et la compréhension. Il est plutôt étrange de constater — Dieu merci, et nous espérons que cela va continuer — qu’aucun Canadien n’est décédé au Canada en raison d’une activité terroriste menée par un musulman. Ce n’est pas une telle situation qui a entraîné ce manque de confiance. Je ne comprends pas pourquoi il existe une si grande différence entre les musulmans et les autres personnes, si c’est là la question.

Je ne crois pas qu’il s’agisse de la réalité. Si c’est le cas, 63 p. 100 des Canadiens n’auraient pas déclaré qu’ils sont grandement préoccupés par le fait que la lutte contre le terrorisme violera les droits des musulmans au Canada.

I will turn to indications of trust. That trust will have to be bought, because we are all in on it. We Muslims are victimized numerous times when an activity happens. We are a part of the Canadian public who will die, but also part of the people against whom the backlash will be created. We have a greater concern to eradicate terrorism. We would like to see this eradicated specifically in Canada, but also around the whole world. We know this would be difficult to achieve.

Those who die because of terrorism are victims. Is it not also wrong to victimize someone else who is innocent when a terrorist act happens? Is it not also our slogan to say that the terrorists are after our freedom? Do we then hand it to them on a platter by removing the checks and balances, the democratic processes, all the guidelines and safeguards we have under the law, just because we are afraid of them? I think we will have to look at things in a proper perspective and balance them in such a way as to develop rules that will be inclusive. Everyone will work together to hold terrorists accountable: the terrorists, not innocent people. That is all we are asking for. We are not asking to let any terrorist get away.

While we are doing that, we have to ensure that people are educated about Islam because of all the stereotypes in the media. As I see it today, we are not a democracy but a "mediaocracy." The media are driving us along. There are many negative articles in the media that cause this lack of trust. This issue is as important as the secret evidence, which takes away the checks and balances, as the *ex parte*, as the foreign evidence, as the right to silence, as the presumption of innocence. All these are important issues that we have to establish again. We did not have them because we want criminals to run away. We did not have them to defend the criminals. We had them to defend innocent people, to make sure no innocent one will ever be found guilty of a crime he did not commit.

The Chairman: We have a few minutes left. Senator Andreychuk would like to have the final word.

Senator Andreychuk: I am not sure it is the final word. I think we have been deflected by these round tables. It would be worthwhile going back to see how those round tables were set up, particularly at the moment, when the Senate was passing the Public Safety Act, when in fact some of us were against that act and continue to be against it. I put that aside.

It seems to me the best way is, if there is leadership in the Muslim-Arab community, it should have access to the government and the decision makers. It should not have to go through round tables and be a second governance system. There should be direct access in our system.

Je vais m'attacher à des signes de confiance. Cette confiance sera chèrement gagnée, car nous sommes tous dans le même bateau. Nous, les musulmans, sommes souvent victimisés lorsqu'un événement survient. Nous faisons partie du public canadien qui mourra, mais nous serons également victimes des contrecoups. Nous sommes davantage préoccupés par le fait d'éliminer le terrorisme. Nous aimerions particulièrement qu'il soit éliminé au Canada, mais également partout dans le monde. Nous savons que cela sera difficile à réaliser.

Les personnes qui décèdent en raison du terrorisme sont des victimes. N'est-il pas aussi mal de victimiser une personne innocente lorsqu'un acte terroriste se produit? Ne disons-nous pas également que les terroristes veulent nous enlever notre liberté? La leur offrons-nous par la suite sur un plateau en éliminant les systèmes de freins et contrepoids, les processus démocratiques, toutes les lignes directrices et mesures de protection que nous avons en vertu de la loi, simplement parce que nous avons peur d'eux? Je crois que nous devons avoir une vision adéquate des choses et équilibrer ces dernières de façon à élaborer des règles inclusives. Tout le monde collaborera pour tenir les terroristes responsables : les terroristes, pas les personnes innocentes. C'est tout ce que nous demandons. Nous ne demandons pas de permettre aux terroristes de s'en sortir.

Pendant ce temps, nous devons nous assurer que les gens connaissent mieux l'islam en raison de tous les stéréotypes véhiculés dans les médias. Selon moi, nous sommes non pas une démocratie, mais bien une « médiacratie ». Les médias nous entraînent avec eux. Bon nombre d'articles négatifs paraissent dans les médias et causent ce manque de confiance. Cette question est aussi importante que les renseignements secrets, qui éliminent le système de freins et contrepoids, tout comme les procès « *ex parte* », les renseignements fournis par l'étranger, le droit au silence, la présomption d'innocence. Ce sont toutes des questions importantes que nous devons rétablir. Elles n'étaient pas en place parce que nous voulions que les criminels s'en sortent. Elles n'étaient pas en place pour défendre les criminels. Elles étaient là pour défendre les personnes innocentes, pour garantir qu'aucun innocent ne serait reconnu coupable d'un crime qu'il n'a pas commis.

La présidente : Il nous reste quelques minutes. Le sénateur Andreychuk aimerait avoir le mot de la fin.

Le sénateur Andreychuk : Je ne suis pas certaine qu'il s'agisse du mot de la fin. Je crois que ces tables rondes nous ont fait dévier de notre voie. Il serait intéressant de savoir comment ces tables rondes ont été créées, surtout au moment où les sénateurs promulguaient la Loi sur la sécurité publique, où certains d'entre nous s'opposaient en fait, et s'opposent encore aujourd'hui, à cette loi. Je laisse ça de côté.

Il me semble que, s'il existe des chefs dans la collectivité musulmane et arabe, ils devraient avoir accès aux représentants du gouvernement et aux décideurs. Ils ne devraient pas être obligés de tenir des tables rondes et de représenter un deuxième système de gouvernance. Ils devraient avoir un accès direct à notre système.

The Minister of Justice, after Britain's response to its subway bombings, indicated he would be looking at more legislation for Canada. Have you had discussions with any of the ministers or the government as to whether there is any movement to have the crime of intent to incite people to commit terrorist acts strengthened in Canada, the way that the U.K. is doing? In other words, have you taken any action to see whether the Canadian government will follow suit?

Imam Elmenyawi: The only discussion I had was with the Prime Minister at the meeting with the imams, where in fact I recommended what you have said — not looking at the round table itself, but setting this aside and saying we must find a solution to make sure that our voice will be heard; we will get there. I did recommend that the Prime Minister give us three or four MPs who work with him or with his office to be easily accessible to the leaders in the Muslim community, imams or others, to ensure an exchange of ideas and to talk about some of these issues.

He did at the time; we had three MPs, two Muslim MPs and one other. The point of the meeting was rushed. We missed the point there. I was looking for something official. It does not have to be a Muslim MP. We need someone in Parliament who would be able to present our voice, listen to some of the needs and convey them so that we can establish that link.

As to the oversight, we hold conferences with the youth, especially, to talk to them, to educate them, to ensure that they will not be left in the dark or collecting information over the Internet or from a grey area. We do not know this exists in Canada, but instead of saying, "Oh, we did not know," we thought to bring it out by having public conferences and exchanges with students in universities to get them to talk about some of these issues.

With incitement laws, we are on a slippery slope to having undefined rules that can hit almost anyone, depending on what is done with it. We certainly would like to have a talk on this if there is such an idea.

Mr. Joseph: That is an important question. I will answer it directly. You talked about inciting hate. We have had these Ernst Zundels in Canada. Our hate laws took care of them. Our hate laws, in my view, will take care of anybody else. We do not have to go too far to remember Franklin Graham, Pat Robertson and various other evangelical ministers who have said terrible, hating-inciting things against Muslims, about our prophet and our religion. I have invited those people from the United States to come to Canada and make the same comments, because our laws in Canada on inciting of hatred are stronger than they are there. I asked those wonderful people to come up here and say those same things, not on *60 Minutes* or in their bulletins. I think we are okay with respect to our hate crimes laws. We want them enforced.

À la suite de la réaction du gouvernement britannique aux attentats à la bombe dans le métro, le ministre de la Justice a mentionné qu'il examinerait d'autres lois pour le Canada. L'un des ministres ou l'un des représentants du gouvernement a-t-il discuté avec vous pour savoir s'il existe un mouvement qui incitait les gens à commettre des actes terroristes au Canada, comme c'est le cas au R.-U.? En d'autres mots, avez-vous pris des mesures permettant de savoir si le gouvernement canadien poursuivra dans la même voie?

L'imam Elmenyawi : Je n'ai eu qu'une seule discussion avec le premier ministre; c'était dans le cadre de la réunion avec les imams, où j'ai en fait recommandé ce que vous avez énoncé — ne pas examiner la table ronde, mais la mettre de côté pour trouver une solution afin que notre opinion soit entendue; nous y arriverons. J'ai recommandé au premier ministre de rendre trois ou quatre députés qui travaillent avec lui ou dans son cabinet facilement accessibles aux chefs de la collectivité musulmane, aux imams ou à d'autres personnes pour garantir un échange d'idées et pour discuter de certains de ces problèmes.

Il l'a fait à cette époque; il y avait trois députés, deux députés musulmans et un autre député. Nous avons passé rapidement sur le but de la rencontre. Nous avons laissé de côté l'essentiel. J'espérais obtenir quelque chose d'officiel. Il n'est pas nécessaire que cela soit un député musulman. Nous avons besoin d'un parlementaire qui serait en mesure de présenter notre opinion, d'écouter certains des besoins et de les transmettre afin que nous puissions établir ce lien.

En ce qui concerne la surveillance, nous avons tenu des conférences, surtout auprès des jeunes, pour leur parler, les éduquer, garantir qu'ils ne sont pas laissés de côté ou obligés de recueillir des renseignements sur Internet au sujet d'une zone grise. Nous ne savions pas que cela existait au Canada, mais plutôt que de dire : « Oh, nous ne le savions pas », nous avons pensé en parler en tenant des conférences publiques et en parlant avec des étudiants dans les universités afin qu'ils discutent de certains de ces enjeux.

Avec les lois incitatives, nous risquons d'avoir des règles mal définies qui peuvent pratiquement s'appliquer à tout le monde, selon ce que l'on en fait. Dans un tel cas, nous aimerions certainement en discuter.

M. Joseph : C'est une question importante. Je vais y répondre directement. Vous avez parlé de l'incitation à la haine. Nous avons eu des Ernst Zundel au Canada. Nos lois contre la propagande haineuse ont permis de s'occuper d'eux. Selon moi, ces lois permettront de s'occuper de toute autre personne. Il ne faut pas retourner très loin en arrière pour se rappeler Franklin Graham, Pat Robertson et divers autres ministres du culte évangélique qui ont proféré des paroles terribles incitant à la haine à l'encontre des musulmans, de notre prophète et de notre religion. J'ai invité ces Américains à venir au Canada et à formuler les mêmes commentaires, car nos lois sur la propagation haineuse sont plus sévères que les leurs. J'ai demandé à ces merveilleuses personnes de venir au Canada et de dire les mêmes choses, mais pas au cours de l'émission *60 Minutes* ou de leurs bulletins de nouvelles. Je crois que nous sommes à l'aise avec nos lois contre la propagande haineuse. Nous voulons qu'elles soient appliquées.

The only caveat is that I have heard rumblings that they are talking about, for example, deporting any imams who have strong political views. We had better be very careful, because if there is an imam at my mosque saying inappropriate things about Jews or anything of that nature, our board will take care of them quickly. They will not come back. They will not be invited. They will not be part of our Canadian fabric. We will take care of that issue.

However, if we have a political view, for example, of what is going on in the West Bank and the Palestinian-Israeli conflict and those issues that imams speak on, if you want to mobilize 750,000 people who feel they have been targeted and cause more mistrust, then take a few imams and throw them out.

I will give you one story. In Windsor we had a situation where an imam could not enter the country for a wedding. There were about a thousand people who could not attend the wedding. That imam is very well respected and is more moderate than — I hate using labels — many non-Muslims I know. That kind of thing does not add up. There are thousands of Muslims who knew about that and were protective of their imam.

We had another imam who went to the United States. This man had spoken out against terrorism before September 11. He is an unbelievable humanitarian and activist. He went to the United States, was arrested and put in the jumpsuit for 17 hours, I am told. “You can sit in a cell here for three months or you can go back to Canada.” We did nothing about it.

We must protect our Canadian citizens. Does the passport and citizenship mean anything? If I travel to Syria next month, which I am supposed to do, to an international conference, am I risking my security? That information is being exchanged with the United States government without protocols. Somebody makes a mistake; will the mistake cost me nine months in a Syrian prison? We expect this country and government to protect Muslims as well as non-Muslims.

We need to see that demonstration. We have not seen it.

Imam Elmenyawi: I did not get the point directly, but are you referring to the program in London after July 7, when there was protection for the Muslim community from hate incited against them? Is that it?

Senator Andreychuk: No, the United Kingdom government has proposed new legislation. There has been a reaction against that. I understand that by the time we get there they may have revised or amended it. I wondered if you have had any discussions about any changes along the same lines. Mr. Joseph answered that, I believe.

Imam Elmenyawi: The only other thing we were looking for was that safeguards must be established against defaming religion in general and Islam in particular. They did that in England, which protects Islam and other religions from being defamed by people who are inciting hatred against Muslims or others. There was a wave of hate against Islam at the time. We asked for this,

La seule mise en garde concerne le fait que j'ai entendu des rumeurs concernant, par exemple, l'expulsion d'imams qui adoptent des opinions politiques arrêtées. Nous devons faire très attention, car si un imam de ma mosquée dit des choses inappropriées sur les juifs ou des choses de cette nature, notre conseil s'en occupera rapidement. Il ne reviendra pas. Il ne sera pas invité. Il ne fera pas partie de notre structure canadienne. Nous nous occuperons de cette question.

Toutefois, si nous avons une opinion politique, par exemple, sur la situation en Cisjordanie et le conflit israélo-palestinien et les enjeux qu'abordent les imams et que vous voulez mobiliser 750 000 personnes qui ont l'impression d'avoir été ciblées et ainsi engendrer davantage de méfiance, alors prenez quelques imams et expulsez-les.

Je vais vous raconter une histoire. À Windsor, un imam ne pouvait pas entrer au pays pour assister à un mariage. Il y avait environ 1 000 personnes qui ne pouvaient pas assister à la cérémonie. Cet imam est très respecté et il est plus modéré que — je déteste étiqueter les gens — un bon nombre de non-musulmans que je connais. Ce genre de situation n'a pas de bon sens. Des milliers de musulmans avaient eu connaissance de la situation et protégeaient leur imam.

Un autre imam s'est rendu aux États-Unis. Cet homme s'était élevé contre le terrorisme avant le 11 septembre. C'est un activiste humanitaire incroyable. Il s'est rendu aux États-Unis, a été arrêté et incarcéré pendant 17 heures, d'après ce que l'on m'a dit. « Vous pouvez rester dans une cellule ici pendant trois mois ou retourner au Canada. » Nous n'avons rien fait.

Nous devons protéger nos citoyens canadiens. La citoyenneté et le passeport signifient-ils quelque chose? Si je me rends en Syrie le mois prochain, ce que je suis censé faire, pour participer à une conférence internationale, y a-t-il un risque pour ma sécurité? On échange ces renseignements avec le gouvernement américain sans avoir mis de protocole en place. Si quelqu'un commet une erreur, cette erreur me coûtera-t-elle neuf mois dans une prison syrienne? Nous nous attendons à ce que le Canada et le gouvernement canadien protègent tant les musulmans que les non-musulmans.

Nous devons en avoir la preuve. Nous ne l'avons pas encore eue.

L'imam Elmenyawi : Je n'ai pas bien compris; faites-vous allusion au programme mis en place à Londres après le 7 juillet dans le cadre duquel on protégeait la collectivité musulmane de la propagation haineuse à son égard? Est-ce bien cela?

Le sénateur Andreychuk : Non, le gouvernement du Royaume-Uni a proposé une nouvelle loi. On s'y est opposé. Je crois comprendre que, avant que nous nous y rendions, le gouvernement l'a peut-être passée en revue ou modifiée. Je me demande si vous avez mené des discussions sur des modifications semblables. Je crois que M. Joseph a répondu à une telle question.

L'imam Elmenyawi : La seule autre chose que nous voulions, c'était que l'on établisse des mesures de protection contre la diffamation de la religion en général et de l'islam en particulier. C'est ce que l'on a fait en Angleterre, qui protège l'islam et d'autres religions contre la diffamation commise par des personnes qui font de la propagande haineuse contre les

and we should be looking for some kind of protection for the ordinary Muslims who do not want their religion to be defamed and do not want themselves to be defamed.

The Chairman: We are right at the farewell moment. We are grateful that you came here today. It has been a vigorous discussion that has certainly raised issues that have not been raised before. We appreciate your time, your effort and the vigour with which you are supporting and defending the people whom you represent.

On that note, colleagues, I will declare the meeting officially ended.

The committee adjourned.

musulmans ou des personnes d'autres confessions. À l'époque, il y a eu une vague de haine dirigée contre l'islam. Nous avons présenté une demande afin que les musulmans ordinaires qui ne veulent pas voir leur religion ou eux-mêmes faire l'objet de diffamation reçoivent un certain type de protection.

La présidente : C'est terminé. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus témoigner aujourd'hui. C'était une discussion animée qui nous a certainement permis de soulever des questions qui n'avaient jamais été soulevées. Nous apprécions le temps et les efforts que vous avez fournis et l'énergie avec laquelle vous soutenez et défendez les personnes que vous représentez.

Sur ce, chers collègues, je déclare la séance officiellement terminée.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Morning meeting

Canadian Security Intelligence Service:

Jim Judd, Director.

Afternoon meeting

Canadian Islamic Congress:

Faisal Joseph, National Legal Counsel.

Muslim Council of Montreal:

Imam Salam Elmenyawī, Chairman.

TÉMOINS

Séance du matin

Service canadien du renseignement de sécurité :

Jim Judd, directeur.

Séance de l'après-midi

Canadian Islamic Congress :

Faisal Joseph, avocat-conseil national.

Conseil musulman de Montréal :

L'imam Salam Elmenyawī, président.